

GÉOGRAPHIE



DE LA FRANCE



GÉOGRAPHIE
ILLUSTRÉE
DE
LA FRANCE

ET DE SES COLONIES

PAR JULES VERNE

PRÉCÉDÉE D'UNE

ÉTUDE SUR LA GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

PAR THÉOPHILE LAVALLÉE

ILLUSTRATIONS PAR CLERGET ET RIOU

CARTES PAR CONSTANS, GRAVÉES PAR SEDILIE



BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION

J. HETZEL, 18, RUE JACOB, PARIS





AU LECTEUR.

Je fus, il y a plusieurs années déjà, très-vivement impressionné par la lecture d'un travail que publiait *l'Indépendance belge* sur le grand atlas Dufour édité par le Chevallier.

Quelle bonne et belle préface, me dis-je alors, ferait un tel article en tête d'une *Géographie de la France!* Et le mettant à part, je me promis de l'utiliser le jour où j'aurais à offrir au public une géographie de la France vraiment digne de son sujet et cependant, par son prix et ses dimensions, accessible à tous.

Ce jour est venu. J'ose dire que le livre de M. Jules Verne, et le travail si remarquable de M. Théophile Lavallée qui le précède, sont une bonne fortune pour un public où, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous commencent à comprendre que l'ignorance est le plus cruel ennemi des sociétés modernes.

Le jour est venu aussi, par conséquent, d'emprunter au travail qui m'avait frappé, les passages qui conviennent à notre œuvre. Certes, jamais plus justes pensées sur ce grand sujet n'ont été exprimées en meilleur langage.

« Après l'astronomie, dit l'écrivain anonyme, rien ne donne une plus grande idée de la puissance de l'homme que la géographie. Ce globe en regard duquel il n'est qu'un atome, il en a reconnu, constaté la forme, mesuré la superficie, évalué la masse. Il sait les espaces occupés, ici et là, par les terres, par les eaux liquides, par les eaux éternellement congelées;

il sait la hauteur des montagnes, la profondeur des mers.

« La géographie, maintenant, est une science dont la base et l'ensemble n'ont plus rien de conjectural, et sont fixés avec une précision géométrique. Sur une boule de quelques pouces de diamètre, sur une feuille de papier, à l'aide de quelques signes conventionnels, de quelques instruments, création de son esprit, l'homme peut représenter, décrire avec une suprême exactitude, le monde, dont il est l'éphémère habitant.

« L'apparition de l'espèce humaine sur la terre date d'une époque inconnue, mais à coup sûr immensément reculée. Cependant, c'est hier seulement, pour ainsi dire, que la géographie est devenue une science exacte et qu'elle a embrassé tout notre globe. Il y a quatre siècles, elle ne possédait que des méthodes excessivement imparfaites, des instruments très-défectueux pour mesurer, reconnaître, constater, représenter la partie connue du globe, et elle ne soupçonnait même pas que cette partie, si grande qu'elle fût, n'était qu'une fraction du domaine donné à l'homme par la nature.

« Pour saisir d'un coup d'œil, pour apprécier les merveilleux progrès accomplis depuis cette époque dans la science et dans l'art de la géographie, il suffit de comparer une mappemonde d'aujourd'hui. Cette comparaison, je la faisais, un jour, en visitant le Musée Britannique. J'y voyais une très-belle copie de la mappemonde exécutée, de 1457 à 1459, par Fra

Mauro. Un des premiers, sinon le premier géographe de son temps, renommé comme savant en physique et en mathématiques, Fra Mauro a donné, dans cette œuvre, l'exposé le plus complet des connaissances géographiques contemporaines.

« Or, il y manque un hémisphère, cela va sans dire : Colomb n'est pas encore venu, et dans l'hémisphère qui y est représenté, les inexactitudes sont évidentes, infiniment multipliées les lacunes énormes. Fra Mauro ne connaît pas toute l'Europe; il en découpe le littoral par à peu près, et place les chaînes de montagnes, les fleuves, les villes principales d'après les itinéraires, d'après les observations de latitude plus ou moins anciennes, plus ou moins imparfaites. *Son* Asie est bien plus incomplète, bien moins reconnaissable que *son* Europe, quoiqu'il ait largement mis à profit les récits des plus récents voyageurs et notamment ceux du célèbre Marco Polo. Quant à l'Afrique, il en représente le littoral nord avec une sorte d'exactitude qui s'étend même, sur le côté ouest, jusqu'au cap Vert, jusqu'au golfe de Guinée, que viennent de découvrir les Portugais; mais, en revanche, il charge ce continent de pays imaginaires, et le termine, au sud, en face de l'île de Madagascar, qu'il appelle Sofalo, du nom d'une ville déjà connue des Arabes et dont la position a été reconnue plus tard à quatre cents lieues de là, sur la côte est.

« Voilà où en est la science du géographe vers le milieu du quinzième siècle. Non-seulement elle ignore la plus grande partie du globe, mais encore elle est impuissante à se rendre un compte fidèle de la partie qu'elle n'ignore pas, impuissante aussi à représenter aux yeux avec quelque exactitude les terres mêmes, les mers que parcourent journellement ses adeptes les plus justement renommés.

« Quarante années, ou à peu près, s'écoulent sans lui apporter aucun progrès sensible. Mais, au bout de ce temps, quelle série rapide, prodigieuse, de découvertes! Quelle marche incessante vers la méthode, vers la précision!

« C'est Christophe Colomb qui découvre tout un monde; c'est Vasco de Gama qui double l'extrémité méridionale de l'Afrique et va naviguer jusque dans les eaux de la Cafrerie. Dès ce moment, tous les systèmes, si péniblement construits par les anciens, sont ruinés par la base; Magellan achève de démontrer, même au vulgaire, la sphéricité de la terre; sous le souffle de Copernic, de Tycho-Brahé, de Galilée, l'astronomie grandit subitement; l'invention du télescope vient lui fournir une aide puissante; les étoiles se rapprochent de l'œil de l'observateur, et, désormais, elles serviront à fixer avec

une précision mathématique un point quelconque du globe terrestre.

« Malgré les tributs immenses apportés à la science géographique par tant d'hommes de génie, par tant d'intrépides navigateurs, les mappemondes du seizième siècle sont encore bien incomplètes : il reste une cinquième partie du monde à connaître, et les continents immenses, les îles nombreuses qu'on vient de découvrir, attendent encore des explorateurs; mais, déjà, on voit la précision se manifester dans la détermination, dans la représentation de certaines parties du globe.

« Mercator est venu, et de lui date la véritable géographie.

« Les recherches continuent; Portugais, Espagnols, Français, Anglais, Hollandais courent avec une fiévreuse ardeur à la conquête des pays inconnus. La méthode se crée peu à peu; l'édifice de la science géographique se construit sur la triple base de la géométrie mathématique, de l'astronomie et de la physique.

« Cent ans plus tard, le géographe ne peut encore indiquer que d'une manière incertaine le continent de la Nouvelle-Hollande; il ignore une multitude d'îles de l'Océanie; mais il a connaissance complète de l'Europe civilisée; il la représente avec fidélité; il a rapporté sur ses cartes, ici avec une scrupuleuse exactitude, là avec une certaine approximation de la réalité, les contours de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique; il a déterminé une foule de points, de distances sur ces continents, la position, la forme de bien des îles sur toutes les mers. En deux siècles, l'homme a donc reconnu, constaté, à peu près, l'étendue de son domaine : en deux siècles, c'est-à-dire en un instant, relativement à l'ancienneté de sa race, il a presque accompli l'œuvre à peine ébauchée par ses ancêtres en des milliers d'années.

« Pendant le dix-huitième siècle, Carteret, Wallis, Byron, Bougainville, Cook, la Pérouse, Behring, Vancouver, bien d'autres encore moins illustres viennent augmenter la masse des connaissances acquises. Ils reconnaissent de longues étendues de côtes, en déterminent la position, ajoutent une multitude d'îles aux archipels déjà découverts et ne laissent plus à leurs successeurs qu'à glaner sur l'immensité des mers. Le globe est connu dans ses masses principales. Ce qu'il faut désormais, c'est l'étude des détails, l'étude attentive, minutieuse. La tâche est moins glorieuse qu'elle ne l'a été jusque-là, mais elle est utile, indispensable; les navigateurs de notre siècle se sont attachés, s'attachent journellement à la remplir. A la synthèse, pour ainsi dire, ils ont fait succéder l'analyse, et la développent sans relâche, aidés

par les immenses progrès des sciences, par le perfectionnement croissant des constructions navales, par la précision croissante aussi des instruments nautiques, disposant de la vapeur pour manœuvrer à leur gré leurs navires, même en dépit des vents et des courants; c'est merveille que la multiplicité, l'activité, l'extrême exactitude de leurs travaux; on peut l'affirmer, en toute assurance, peu de générations passeront avant que le littoral le plus lointain des continents et des îles soit connu aussi complètement, représenté avec autant de fidélité que les rives d'un fleuve de la vieille Europe. Pas un flot, pas un écueil qui ne figurent bientôt sur les cartes où le marin lit sa route.

« Depuis le commencement de la grande période ouverte par Colomb, les armées de l'Europe, les aventuriers, les marchands, les missionnaires des diverses sectes chrétiennes, les politiques, les savants, les pionniers, les colons n'ont cessé d'avancer dans l'intérieur de ces continents, de ces îles dont les explorateurs des mers leur ont successivement signalé les côtes; et la géographie marchant à leur suite a fixé sur la mappemonde les pays dont ils ont pris possession et ceux qu'ils ont seulement visités. Mais la terre est à l'homme un obstacle plus difficile que la mer. Montagnes, fleuves, marais, sables, déserts, retardent, arrêtent ses pas, et souvent il s'y heurte à son semblable défendant par tous moyens l'accès de la contrée où il a construit sa hutte, où il a posé sa tente.

« C'est là ce qui explique pourquoi d'immenses étendues de pays, comme le centre de l'Afrique, sont restées jusqu'ici absolument inconnues ou mal connues, comme de si grandes parties de l'Amérique, de l'Asie, tandis que la surface des mers a été parcourue en tout sens; pourquoi, en un mot, le champ des découvertes, si vaste encore pour la géographie proprement dite, est relativement si restreint aujourd'hui pour l'hydrographie.

« Mais notre civilisation est douée d'une force si expansive, est armée de moyens si puissants, et de puissance si rapidement croissante, qu'aucun pays, si retiré qu'il soit, ne saurait échapper à ses investigations, se soustraire à sa domination. Le jour n'est plus bien éloigné où elle aura fouillé, jusque dans leurs dernières profondeurs, les mystères des pays encore inaccessibles. Ce n'est pas là une vaine hypothèse, c'est une certitude. Pour s'en convaincre, il suffit de mesurer, le compas à la main, la rapidité et l'ampleur de sa marche vers ce but suprême, surtout depuis le commencement de ce siècle. L'imagination en est confondue. Là où naguère la mappemonde ne

portait que des indications vagues, en une multitude de points où elle n'en portait aucune, le géographe a inscrit, représenté de vastes superficies conquises par des armées, occupées par des colonies, reconnues par d'intrepides voyageurs qui ont enfoncé dans le sol d'indestructibles jalons.

« En même temps qu'a progressé ce qu'on pourrait appeler la géographie générale, la géographie de détail ou topographie a pris le plus grand développement.

« Une des bases essentielles de l'administration, en prenant ce mot avec son acception la plus large, c'est la connaissance exacte de l'étendue, de la configuration du pays à administrer, de la position de ses villes, villages, hameaux, des eaux qui le baignent, des bois, des forêts qui l'ombragent, etc., etc. Ce sont là, en effet, tout autant d'éléments indispensables à posséder pour établir, délimiter les districts administratifs, judiciaires, militaires, et leurs subdivisions, pour organiser la défense matérielle, pour déterminer le tracé des routes, des chemins, des canaux....

« Jamais cette nécessité des études géographiques n'a été plus impérieuse que de notre temps, car jamais les affaires d'une nation n'ont été ce qu'elles sont à présent, les affaires du monde entier. L'attention du savant, de l'économiste, du commerçant, de l'homme de guerre, de l'homme d'État, son intervention sont appelées, à chaque instant, d'un point à l'autre du globe..., et il est littéralement vrai de dire qu'ils sont obligés d'avoir sous les yeux, tantôt la carte de leur propre pays, tantôt celle d'un pays voisin ou lointain. »

S'il est un pays où ces lignes soient utiles à méditer, c'est en France, en France où il faut que nous soyons en guerre avec un peuple pour que l'envie nous prenne de savoir dans quel coin du monde il va falloir l'aller chercher et le combattre, en France où l'on ne se décide (examen tardif!) à jeter les yeux sur une carte, à y planter des épingles et de petits drapeaux, qu'au bruit lointain du canon, et où l'on croit enfin qu'on en sait assez en matière de géographie quand on a appris par le récit d'une bataille le nom d'une terre, jusque-là inconnue, où le sang français a coulé.

Cette ignorance est une des plaies vives de notre pays. Mais, si ignorer le monde entier est une sottise énorme qui peut conduire une nation à sa perte comme y marcherait un aveugle, ignorer le pays où l'on vit et ses ressources et ses besoins est une de ces fautes sans excuse, qui peuvent plus sûrement encore conduire l'individu à sa ruine.

Ce que l'écrivain que nous venons de citer a dit de l'utilité de la connaissance générale du globe est donc mille fois plus vrai et plus pressant encore, si on l'applique à l'obligation où nous sommes tous, de bien savoir ce que vaut et ce qu'exige la terre où nous sommes nés. Ne pas connaître son pays, on ne saurait trop le faire entendre, c'est ne pas connaître la maison qu'on habite, le lieu de son travail et celui de son repos, c'est ignorer l'indispensable, car c'est s'ignorer soi-même. C'est à la fois l'oubli de l'intérêt individuel et l'oubli de ce grand intérêt collectif, qui se résume dans le mot : Patrie.

Si cette ignorance tient en partie à ce que jamais des éditions vraiment populaires d'ouvrages géographiques n'ont été mises, chez nous, à la disposition du public, la géographie illustrée que nous publions aujourd'hui dans des conditions extrêmes de bon marché, répondra à un besoin sérieux.

L'auteur célèbre de l'*Histoire des Français*, des *Frontières de la France* et de la *Géographie physique et militaire*, — un livre qui a inauguré une voie nouvelle dans les sciences géographiques et qui est resté classique, — M. Théophile Lavallée, a résumé dans l'*Intro-*

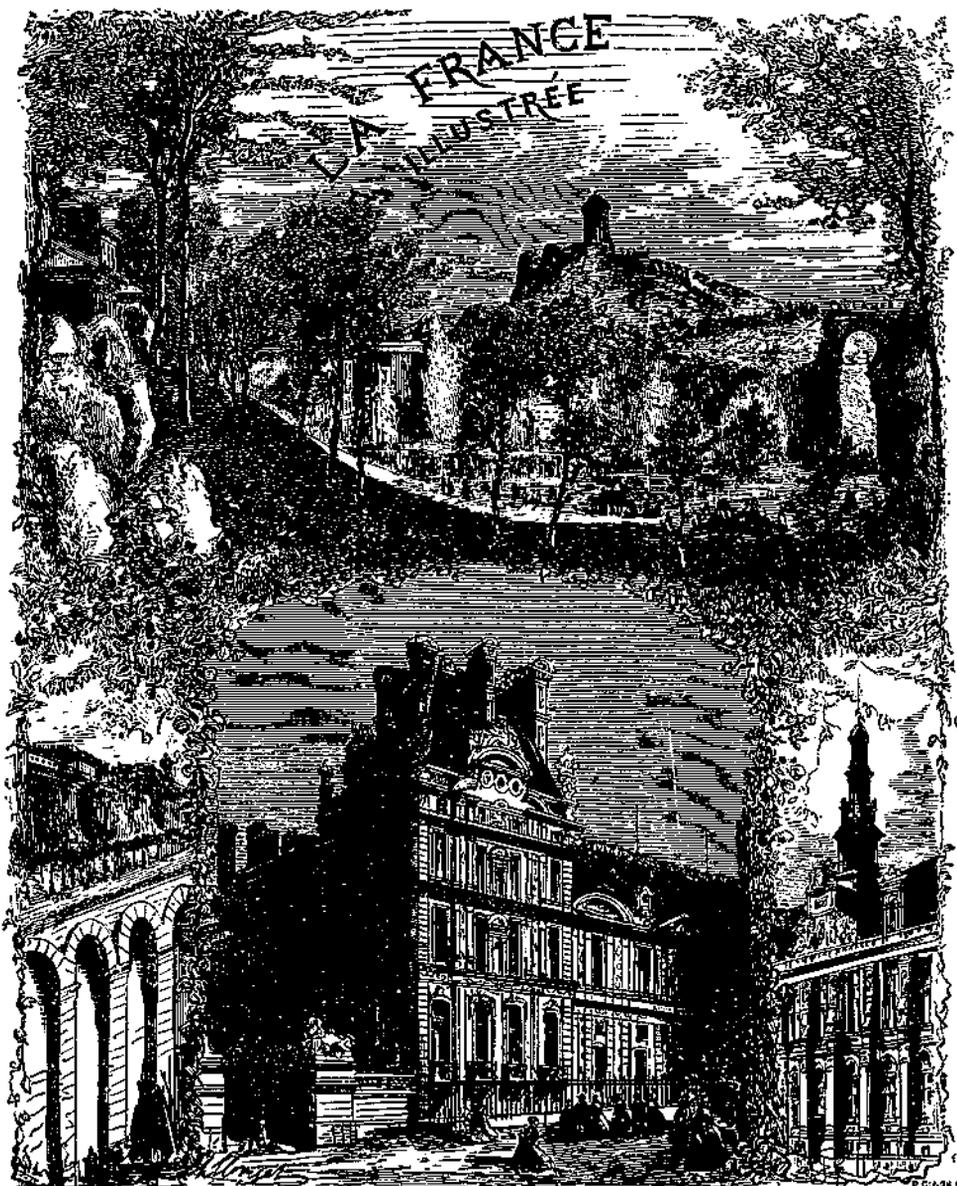
duction de cet ouvrage tous les éléments géologiques, historiques, géographiques, administratifs et statistiques de la France.

M. Jules Verne qui s'est fait un renom de géographe dans ses excellents livres de voyages, abandonnant cette fois les domaines d'imagination, où il a si rapidement passé maître, pour celui de la réalité la plus stricte, s'est chargé de la description de chaque département. *Situation, limites, aspect général, orographie, hydrographie, climat, superficie, population, agriculture, mines, carrières, industrie, commerce, routes, canaux, chemins de fer, histoire, hommes célèbres, divisions administratives, description des chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton et des principales communes*, telle sera la série des études que comprendra chaque département.

M. Jules Verne, il serait superflu de le dire, a puisé aux sources les plus récentes, aux statistiques les plus nouvelles, au recensement de 1866 imprimé au *Bulletin des Lois*, pour faire de cette publication un ouvrage essentiellement moderne d'une certitude et d'une précision qui ne laisseront rien à regretter.

J. HETZEL.





PARIS NOUVEAU. — Buttes Chaumont. — Boulevard de l'Empereur. — Pavillon des Tuileries, Campanile de l'Hôtel de Ville.

INTRODUCTION.

Situation. — Limites. — Aspect général. — Le pays que nous habitons et qui forme aujourd'hui la FRANCE, s'appelait autrefois la GAULE ; c'était une région distincte dont la nature avait tracé les limites : au nord la mer Germanique et la Manche, au couchant l'océan Atlantique, au midi les Pyrénées et la Méditerranée, au levant les Alpes et le Rhin.

La Gaule garda ce cadre si simple et si parfait pendant tant de siècles qu'il est impossible de

les énumérer ; puis des révolutions diverses le lui firent perdre, en même temps qu'elle prenait le nom de *France*, et aujourd'hui ce nom glorieux est donné à un empire, qui ne comprend que les sept huitièmes du territoire de la Gaule, limités maintenant suivant les conventions politiques, principes et traités de 1815.

La France est bornée au N. par la mer Germanique et la Manche, depuis Dunkerque jusqu'au cap Saint-Mathieu ; à l'O. par le golfe de

Gascogne jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa; au S. O. par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Bidassoa, irait en suivant à peu près la crête des Pyrénées jusqu'au cap Cerbera; au S. E. par la Méditerranée, depuis le cap Cerbera jusqu'à l'embouchure de la Roya; à l'E. par une ligne de convention qui va joindre les Alpes-Maritimes au col de Tende; par la crête des Alpes-Maritimes, Cottiennes, Graïes et Pennines jusqu'au Grand Saint-Bernard; par le contre-fort des Alpes de Saint-Maurice; par le bord méridional du lac de Genève; par une ligne de convention qui entoure le canton de Genève; puis, après avoir coupé le Rhône, par une limite tortueuse qui court sur le revers occidental du Jura jusqu'au col des Rousses; par la crête du Jura jusqu'à Jougne, et le cours du Doubs que la limite coupe deux fois; par une ligne de convention entre Dôle et Porentruy, entre les cours de l'Ill et de la Birse jusqu'à Huningue; par le cours du Rhin depuis Huningue jusqu'au confluent de la Lauter. Enfin au N. E. la France est bornée par une ligne de convention qui suit en partie la Lauter et coupe successivement les Vosges au N. de Bitche, la Sarre au N. de Sarreguemines, la Moselle au N. de Sierck, la Meuse au N. de Givet, la Sambre au N. de Maubeuge, l'Escaut au N. de Condé, la Lys au S. de Menin, l'Yser au S. de Rousbrugge, enfin le canal de Bergues et la grande Moer pour atteindre la mer au N. de Zuytcoot.

On verra dans la description les départements frontières, combien ces limites de convention brisées, morcelées, absurdes, ont nui à la grandeur et à la prospérité de la France.

La forme de la France ainsi limitée est un hexagone irrégulier dont le côté N. s'appuie sur la Manche et la mer Germanique dans une longueur de 900 kilomètres, le côté O. sur le golfe de Gascogne dans une longueur de 1000 kilomètres, le côté S. O. sur les Pyrénées dans une longueur de 600 kilomètres, le côté S. sur la Méditerranée dans une longueur de 600 kilomètres, le côté E. sur les Alpes, le Jura et le Rhin dans une longueur de 930 kilomètres, le côté N. E. sur l'Allemagne et la Belgique dans une longueur de 700 kilomètres.

La région française « dans son ensemble ne présente pas un aspect grandiose, excepté au S. O. et au S. E., où elle est ceinte par les plus hautes sommités des Pyrénées et des Alpes. Le système de ses montagnes intérieures est peu considérable: jonction de deux grands massifs, il ne se montre ni en longues chaînes ni en vastes groupes, et n'offre en aucune de ses parties des pics qui conservent une neige éternelle; mais il s'étend et se ramifie de

toutes parts, soit en montagnes à formes douces et mamelonnées, soit en larges et fertiles coteaux encaignant des vallées riches, mollement accidentées où les eaux coulent abondamment et sans obstacles dans des lits peu profonds et facilement navigables. Une région aussi vaste avoisinée par des mers, bordée par de hautes montagnes, traversée par de grands fleuves, doit présenter une température très-variée, mais qui est généralement la plus modérée de l'Europe, et des produits très-divers, dont les plus renommés sont les vins, les céréales, les huiles, le bois, les métaux, les eaux thermales, etc. Un sol si favorable à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, non-seulement par l'abondance et la multitude des productions, mais encore par le grand nombre et la facilité des communications, un climat doux et salubre, une longue étendue de côtes, une ligne de contact avec le continent dans toute sa largeur, une position admirable entre deux mers, au centre de la véritable Europe, de l'Europe méridionale et civilisée, enfin le génie de ses habitants, qui ont par-dessus tous les peuples modernes l'esprit de sociabilité, et qui semblent chargés providentiellement depuis quinze siècles de la mission du progrès, ont fait de la France le cœur du globe. « Il semble, dit Strabon, qu'une divinité tutélaire éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves, pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant de la terre. » C'est d'elle que partent le mouvement et la vie; en elle se résument et se fondent les divers modes de civilisation des autres peuples; agricole et industrielle, guerrière et maritime; artiste et savante, elle n'est point exclusive et spéciale, mais universelle comme sa langue, le plus logique des idiomes modernes, et par lequel il semble que les idées doivent passer pour avoir droit de cité. Enfin ce n'est pas seulement par la pensée qu'elle régent l'Europe, elle la domine souvent aussi par les armes, et sa centralité la rend éminemment propre à la guerre offensive. Au S. elle tient les péninsules Hispanique et Italique comme deux satellites attachés naturellement à suivre ses mouvements; par la Méditerranée elle confine à l'Afrique et s'imisce dans les affaires d'Orient; à l'O. l'océan Atlantique ouvre carrière à ses vaisseaux pour donner la main au nouveau continent; au N. elle touche à l'Angleterre, protégée contre elle par le Pas-de-Calais; enfin à l'E. elle n'est séparée du pays germanique que par ce fossé du Rhin tant de fois franchi par ses armées victorieuses¹. »

1. Lavallée, *Géographie physique, historique et militaire*, 7^e édit., p. 99.

Superficie. — La superficie de la France est de 54 305 141 hectares, soit 543 051 kilomètres carrés avec la Corse et les îles voisines de la côte. Cette étendue n'est que la dix-huitième partie de celle de l'Europe.

En dehors de son territoire européen, la France comprend les possessions suivantes :

1° En Asie, dans l'Indoustan : *Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor, Mahé* et le *Camodge Annamite*;

2° En Afrique : l'*Algérie*, les îles *Saint-Louis* et *Gorée*, avec les établissements du *Sénégal* et de la *Sénégalie*, les comptoirs de *Guinée*, les îles *Bourbon, Sainte-Marie, Mayotte* et *Nossi-bé*;

3° En Amérique : la *Martinique*, la *Guadeloupe, Marie-Galante*, les *Saintes*, la *Désirade*, la *Guyane française, Saint-Pierre* et *Miquelon*;

4° En Océanie : les îles *Marquises*, la *Nouvelle-Calédonie, Taïti*, etc. La superficie totale de ces colonies est évaluée à 36 400 000 hectares, soit 364 000 kilomètres carrés.

Constitution géologique¹. — La France se divise géologiquement en un certain nombre de *régions naturelles* qui diffèrent des grands bassins hydrographiques, et qui sont parfaitement distinguées les unes des autres par des caractères particuliers et par le terrain qui les constitue. Voici quelles sont ces régions :

Régions	à plateaux.	montagneuses.	Granitiques	Alpes.		
			et	Pyrénées.		
			schisteuses.	Vosges.		
	à plateaux.	montagneuses.		Monts des Maures.		
			Calcaires.	Jura.		
				Provence.		
		à plateaux.	à plateaux.	montagneuses.	Granitiques	Plateau d'Auvergne.
					et	Ardennes.
					schisteuses.	Bretagne.
			à plateaux.	à plateaux.	à plateaux.	Calcaires.
						Languedoc.
						Quercy.
de plaines.....				de plaines.....	de plaines.....	
						Bourgogne.
						Lorraine.
	de plaines.....			de plaines.....	de plaines.....	
						Neustrie (bassin de Paris).
						Aquitaine (bassin de Bordeaux).
		de plaines.....		de plaines.....	de plaines.....	
						Bresse.
						Alsace.

Ces diverses régions naturelles exercent, en raison du caractère physique de chacune d'elles, des influences directes sur les populations qui les habitent, lors même qu'elles emploient la même langue et sont soumises aux mêmes lois. Il en sera reparlé avec plus de dé-

tails dans la description de chaque département.

La France possède à très-peu près la succession complète, mais dans une étendue fort variable, de tous les terrains stratifiés ou non stratifiés; voici, en allant de la circonférence au centre de la terre, l'ordre dans lequel les ont établis les révolutions du globe, et leur répartition à la surface de notre sol :

1° *Terrains d'alluvions* : (alluvions, sables, graviers, vases calcaires : 520 000 hect.). Ils se trouvent dans toutes les vallées et surtout en Alsace, dans la Flandre maritime, la Vendée, et le littoral entre Marseille et Port-Vendres.

2° *Terrains tertiaires* : (sables, grès, meulière, calcaire grossier, molasse, faluns, argile, gypse, marne, etc. : 15 800 000 hect.). Ils occupent environ le tiers de la France, savoir : tout le bassin de Paris, moins la bande orientale; la Limagne, l'Aquitaine, moins le N., la Bresse, partie du Languedoc et de la Provence, quelques parcelles éparses en Vendée, en Alsace, dans la Bretagne; en un mot, ils forment presque toutes les plaines de la France.

3° *Terrains crétacés* : (craie, craie-tufau, calcaires, marnes, grès, sables, argile : 6 340 000 hect.). Ils couvrent la Champagne, le bassin de Paris (bande circulaire intérieure au 8 jurassique), le N. de l'Aquitaine, les deux revers des Pyrénées, la partie du Languedoc qui touche au plateau central; la Provence au N. E. des Maures, et quelques parties des Alpes et du Jura.

4° *Terrains jurassiques* : (divers calcaires, marnes, grès, argile : 10 600 000 hect.). Ils dessinent un 8, ouvert au N. et au S., autour du plateau central et du bassin de Paris. Appendice au N. vers Boulogne, et à l'E. par le Jura qui envoie un rameau en Alsace.

5° *Terrains triasiques* : (argile, marnes, grès, sel gemme, calcaire coquillier : 2 700 000 hect., en y comprenant les terrains permien). On les rencontre dans l'E. de la Lorraine; à l'E. des Vosges; au N. et au S. O. du plateau central; dans les Pyrénées occidentales et sur le revers N. O. des Maures.

6° *Terrains permien ou pénien* : (grès, calcaire magnésien et calcaire argileux). Dans les Vosges.

7° *Terrains carbonifères* : (grès, schistes, houilles, carbonate de fer, calcaire : 520 000 hect.). Dans les Corbières, le plateau central, la Bretagne, les Vosges et les Maures, en petite quantité. Bande importante au N. des Ardennes, surtout en Belgique.

8° *Terrains de transition* : (schistes, ardoises, phylades, grès, grauwaacke, anagénite : 5400 000 hect.). Ils se trouvent dans toute la longueur

1. Extrait des explications sur la carte géologique de la France, par MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont.

des Pyrénées ; le centre de la Bretagne, du Cotentin et de l'Ardenne ; les Vosges, et dans les parties E. et S. du plateau central.

9° *Terrains primitifs* : (gneiss, micachistes, talcshistes : 10 600 000 hect. On les rencontre au N. E. du plateau central et dans les Maures ; ils apparaissent en outre sur une foule de points à travers les terrains de transition.

10° *Terrains volcaniques ou d'éruption* : (porphyres, serpentine, trachite, basalte, laves actuelles, granit : 520 000 hect.). Sur le plateau central ; dans la Lorraine, la Provence, les Maures, le Languedoc et les Causses.

Les terrains les plus abondants de la France sont donc les terrains tertiaires, ensuite les terrains primitifs et les terrains jurassiques. Les premiers constituent le bassin de Paris, tandis que les deuxièmes forment le massif du plateau central. Autour de ces deux grandes régions, les assises du terrain jurassique décrivent une espèce de 8 dont les deux boucles offrent un aspect complètement opposé. La boucle inférieure renferme un massif montagneux qui domine toute la région méridionale : c'est le plateau central de la France, que couronnent les volcans de l'Auvergne ; la boucle septentrionale, au contraire, limite un bassin déprimé, véritable amphithéâtre composé de roches calcaires, dont Paris occupe le milieu ; l'un est en relief et répulsif, tandis que l'autre est creux et attractif, ce qui explique le rôle politique et l'influence de la région du N., dans l'histoire de notre pays.

Cette différence dans la structure des deux parties de la France influe très-heureusement sur son climat ; grâce, en effet, à l'élévation des terres du midi, la température y est plus froide proportionnellement à sa latitude, que dans le bassin du N. ; d'où résulte une moyenne à peu près constante de température pour toute la France, abstraction faite de la Gascogne et du littoral de la Méditerranée.

De chaque côté du grand 8 jurassique s'étendent, du N. au S., deux grandes dépressions qui rattachent naturellement le bassin de Paris et les plaines du N. avec le bassin de la Méditerranée. L'une est formée par la vallée de la Saône qui se prolonge jusqu'à la mer par celle du Rhône inférieur ; l'autre, moins bien déterminée, se compose d'une série de plaines basses comprises, d'une part entre les collines du Perche et celles du Limousin, d'autre part entre les collines boisées de la Mayenne et de la Vendée. Ces deux grandes dépressions, qui sont devenues des communications importantes entre le N. et le S., se relient au S. du plateau central par les contrées basses et fertiles de la Méditerranée, de manière qu'elles forment

un U qui représente la direction générale du courant social et de l'activité intérieure de la France.

La France a presque partout des limites formées par la nature : l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Jura ; mais, chose remarquable, ses meilleures frontières la séparent des populations qui ont avec elle une communauté d'origine celtique ou latine, les Espagnols et les Italiens ; tandis qu'elle se trouve immédiatement en contact avec l'élément germanique, là où les barrières naturelles lui font défaut, c'est-à-dire entre le Jura et la mer du Nord. Possédât-elle le Rhin, objet si passionné des convoitises nationales, cette ligne n'aurait que l'apparence d'une limite naturelle, car c'est bien plus une artère commerciale servant à réunir les populations des deux rives, qu'un obstacle destiné à les séparer ; c'est précisément, d'ailleurs, à cette absence de frontières naturelles de ce côté, que la France a dû la facile expansion de ses idées dans le reste de l'Europe, et l'influence qu'elle a exercée de tout temps sur les destinées politiques de la région germanique.

Orographie générale. — La ligne de partage des eaux de la France est celle de l'Europe depuis le col de Goritty jusqu'au massif du Saint-Gothard. Elle se compose, tantôt de montagnes du premier ordre, tantôt de fortes collines ; tantôt de plateaux ou terrains montueux, et divise ce pays en deux versants généraux : versant de l'Océan Atlantique et versant de la Méditerranée. Ces versants se subdivisent au moyen des contre-forts détachés du faite général de partage en quatre versants secondaires, ceux du golfe de Gascogne, de la Manche, de la mer du Nord, de la Méditerranée inférieure, et en cinq bassins de fleuves principaux, ceux de la Garonne, de la Loire, de la Seine, du Rhin (rive gauche), du Rhône.

Ce chapitre n'étant qu'un exposé de l'anatomie générale de la France, nous donnerons simplement la nomenclature et la disposition des différentes portions de la ligne de partage des eaux, ainsi que celles des contre-forts qui s'en détachent, en renvoyant leur description détaillée aux départements dont elles forment la charpente orographique.

Le faite général de partage des eaux de la France comprend :

1° *Les Pyrénées occidentales et les Pyrénées centrales*, du col de Goritty au pic de Corlette ; leur étendue est de 350 kilomètres et leur élévation moyenne de 800 à 2800 mètres.

2° *Les Corbières occidentales*, du pic de Corlette au col de Naurouze (189 mètr.), seuil de passage

du canal du Midi. Leur étendue est de 320 kilomètres et leur élévation de 300 à 400 mètres.

3° Les *Cévennes*, du col de Naurouse au mont Pila. Leur étendue est de 320 kilomètres, et leur élévation de 1000 à 1200 mètres. On les subdivise en *Montagnes noires* (500 mètr.), *monts Espinoux*, de l'*Orb*, *Garrigues*, du *Gévaudan* (1400 mètr.) et du *Vivarais*.

4° Les *monts entre Loire et Saône*, appelés improprement *Cévennes septentrionales*, depuis le mont Pila jusqu'au mont Tasselot, aux sources de la Seine; leur étendue est de 220 kilomètres et leur hauteur de 600 à 900 mètres. On les subdivise en *Monts du Lyonnais*, du *Beaujolais*, du *Charolais* et de la *Côte-d'Or*.

5° Les *plateaux entre Seine, Rhin et Rhône*, du mont Tasselot jusqu'aux environs de Bâle; leur ensemble figure un demi-cercle dont la longueur est de 280 kilomètres, et leur élévation moyenne de 400 à 600 mètres. Ils se subdivisent ainsi: *plateau de Langres* jusqu'aux sources de la Meuse, *monts Faucilles* jusqu'aux sources de la Moselle, *front méridional des Vosges* et *collines de Valdieu*.

6° Le *Jura septentrional*, jusque vers le col des Rousses, avec une étendue de 150 kilomètres et une hauteur de 500 à 1400 mètres.

7° Le *mont Jorat*, jusqu'aux monts Diablerets, avec une étendue de 110 kilomètres et une hauteur de 600 à 1400 mètres.

8° Les *Alpes bernoises*, jusqu'au Saint-Gothard, avec une étendue de 120 kilomètres et une élévation moyenne de 3500 mètres.

De cette longue et tortueuse chaîne de partage des eaux se détachent de nombreux contre-forts dans les deux versants; les uns séparent les versants de mers secondaires, les autres les bassins de fleuves, d'autres enfin divisent seulement des affluents ou des bassins de cours d'eau côtiers.

Voici la nomenclature et la disposition des principaux de ces contre-forts dans l'ordre où on les rencontre en allant du S. au N.:

CONTRE-FORTS DU VERSANT DE L'ATLANTIQUE.

1° Les *monts de Haya*, petit rameau détaché des Pyrénées au col de Goritty; il finit à la pointe du Figuier et sépare les deux régions hispanique et française.

2° Les *monts de Basse-Navarre* qui finissent près de la montagne de Rhune.

3° Les *hauteurs entre Adour et Garonne* qui commencent au mont Cylindre, où se joignent les Pyrénées centrales et les Pyrénées occidentales; elles comprennent le *mont du Bigorre*, les *collines de l'Armagnac*, les *Landes de Bordeaux* et finissent à la pointe de Grave. Leur étendue est de 320 kilomètres et leur élévation de 2000 à 25 mètres.

De la partie la plus élevée des Cévennes, entre le mont Lozère et le mont Gerbier des Joncs se détache un triple contre-fort qui compose la partie la plus montagneuse de l'intérieur de la France; ces trois branches sont en remontant du S. au N.

4° Le *plateau des Causses* qui se détache du mont Lozère, court entre le Lot et le Tarn, et se sépare en deux parties aux sources de l'Aveyron: *plateau de Levezon*, entre Tarn et Aveyron; *monts du Rouergue*, entre Aveyron et Lot. Son élévation est de 500 à 1000 mètres.

5° Les *monts entre Loire et Garonne*. Ils comprennent les monts de la *Margeride*, d'*Auvergne*, du *Limousin*, et se bifurquent pour encadrer le bassin de la Charente; la branche N., sous le nom de *collines du Poitou* et *plateau de Gatine*, va finir à la pointe de Saint-Gildas à l'embouchure de la Loire; celle du S., sous le nom de *collines du Périgord*, d'*Aunis* et de *Saintonge*, va atteindre la pointe de Coubre à l'embouchure de la Garonne. La plus grande hauteur de cette chaîne est de 1800 mètres dans les monts d'Auvergne.

Ce vaste contre-fort jette de nombreux rameaux sur ses deux versants; ceux du S. n'ont qu'une faible élévation; ceux du N., au contraire, sont très-remarquables; ce sont la *chaîne des monts Dômes*, qui s'élève jusqu'à 1400 mètres, les *monts du Cher* (600 mètr.) et les *monts de la Marche* (800 mètr.).

6° Les *monts du Velay* et du *Forez* qui séparent la Loire de l'Allier, et se terminent sous le nom de monts de la *Madeleine*; leur étendue est de 200 kilomètres et leur élévation moyenne de 1000 mètres.

7° Les *hauteurs entre Loire et Seine* qui se détachent de la Côte-d'Or au mont Moresol; elles commencent par les *monts du Morvan* et du *Nivernais*, se continuent par le *plateau d'Orléans*, les *collines du Perche* et de *Normandie*, enfin les *monts de Bretagne* jusqu'à la pointe Saint-Mathieu. L'étendue de ce long contre-fort est de plus de 600 kilomètres, mais sa hauteur ne dépasse pas 800 mètres dans les monts du Morvan, et descend jusqu'à 150 mètres dans le plateau d'Orléans. C'est le faite de partage des eaux entre le golfe de Gascogne et la Manche.

Il s'en détache au S. des contre-forts sans importance; au N. il faut citer une série de collines qui, partant des sources de la Vire, va former la charpente de la presqu'île du Cotentin.

8° Les *hauteurs entre Seine et Rhin*; elles se détachent du plateau de Langres, comprennent l'*Argonne occidentale*, les *Ardennes occidentales*, et se partagent en trois branches au plateau de *Saint-Quentin* entre les sources de l'Escaut et de Somme; la branche S. O. ou *collines de Picardie*

sépare le bassin de la Somme de celui de la Seine; la branche du N. O. ou *collines de l'Artois* sépare les deux bassins de la Somme et de l'Escaut, et se termine par le cap Gris-Nez; la branche N. ou *collines de Belgique* sépare le bassin de l'Escaut de celui de la Meuse. L'étendue de cette série de hauteurs est d'environ 450 kilomètres; sa hauteur varie en décroissant de 400 à 100 mètres. C'est le faite de partage des eaux de la Manche et de la mer du Nord.

9° Les hauteurs entre Meuse et Moselle se détachent des monts Faucilles sous le nom d'*Argonne orientale, Ardennes orientales*; elles s'élèvent de 300 à 500 mètres et vont finir hors de France entre la Meuse et le Rhin.

10° Les Vosges, dont l'étendue est de 220 kilomètres et la hauteur de 500 à 1400 mètres; elles se terminent hors de France entre la Moselle et le Rhin.

CONTRE-FORTS DU VERSANT DE LA MÉDITERRANÉE. — 1° Les Pyrénées orientales, du pic de Corlitta au cap Creus; leur étendue est de 80 kilomètres et leur élévation de 300 à 2800 mètres. Ils s'en détache d'importants contre-forts: 1° les *Corbières orientales* (1500 mèt.); 2° les *Aspres* où culmine le *Canigou* (2780 mèt.).

2° Les *monts Boultières*, détachés des Cévennes entre l'Ardèche et l'Eyrieux (1000 mèt.).

3° Le *Jura méridional*, qui part du col des Rousses et prolonge au S. le Jura septentrional entre le Rhône et l'Ain. Son étendue est de 100 kilomètres et sa hauteur de 1200 mètres.

4° Les *Alpes occidentales*, du Saint-Gothard au col de Cadibone. Elles séparent le bassin du Rhône de celui du Pô, ou les deux régions française et italique. Elles se composent des plus hautes montagnes de l'Europe (3000 mètres d'élévation moyenne) et figurent dans leur ensemble un demi-cercle de 600 kilomètres de développement. On les subdivise en *Alpes Pennines*, du Saint-Gothard au mont Blanc; *Alpes Graies* jusqu'au mont Genis; *Alpes Cottiennes* jusqu'au mont Viso; *Alpes Maritimes* jusqu'au col de Cadibone.

De cette chaîne se détachent trois contre-forts importants:

Les *Alpes de Savoie* qui courent entre l'Arve et l'Isère et vont se terminer sur le Rhône au-dessous de Genève; elles jettent à l'O. un rameau très-considérable qui sépare les eaux du Rhône de celles de l'Isère.

Les *Alpes du Dauphiné*, qui se détachent du mont Thabor, séparent les deux bassins de l'Isère et de la Durance, et se divisent en plusieurs branches entre les divers affluents du Rhône. Leur hauteur est de 3000 mètres.

Les *Alpes de Provence* qui se détachent au mont Caméléone, et séparent la Durance des bassins

côtiers de la Méditerranée; leur élévation est de 1500 mètres; elles se rattachent par de faibles collines aux *monts des Maures* (600 à 700 mèt.) qui longent le littoral.

De ce qui précède, il résulte que la France est divisée par la ligne de partage des eaux en deux grandes parties: l'une orientale, étroite au N., large au S., comprenant les plus hautes montagnes et ne formant qu'un seul bassin principal, celui du Rhône qui se jette dans la Méditerranée; l'autre occidentale, large au N., étroite au S., composée généralement de plaines ou de plateaux, et subdivisée par les deux grands contre-forts qui se terminent à la pointe Saint-Mathieu et au cap Gris-Nez, en trois versants secondaires; ces versants sont ceux du golfe de Gascogne, de la Manche et de la mer du Nord, qui renferment quatre grands fleuves, la Garonne, la Loire, la Seine et le Rhin.

La France se trouve ainsi définitivement partagée en 4 versants: 1° de l'*Océan Atlantique* ou du *golfe de Gascogne*; 2° de la *Manche*; 3° de la *mer Germanique* ou du *Nord*; 4° de la *Méditerranée*.

Hydrographie générale. — Après avoir décrit sommairement les collines et les montagnes qui forment pour ainsi dire la partie osseuse de la France, nous allons donner la nomenclature et la disposition générale des cours d'eau qui en constituent ce qu'on pourrait appeler la partie *artérielle*. On connaît déjà la division de notre pays en quatre versants secondaires; nous allons les examiner dans l'ordre qu'ils occupent naturellement.

I. VERSANT DU GOLFE DE GASCOGNE. — Il s'étend sur la côte, de la pointe du Figuiet à la pointe Saint-Mathieu; il est formé par le revers oriental des monts de Haya, le revers septentrional des Pyrénées occidentales et centrales, par la pente occidentale des hauteurs qui composent la ligne de partage des eaux de la France depuis le pic de Corlitta jusqu'au mont Moresol, enfin par le revers méridional de la chaîne entre Seine et Loire qui se termine au cap Saint-Mathieu.

Il comprend: 1° les bassins de la *Bidassoa*, de la *Nivelle*, de l'*Adour* et de la *Leyre*; — 2° le bassin de la *Garonne*; — 3° les bassins de la *Soude*, de la *Charente*, de la *Sèvre Niortaise* et du *Lay*; — 4° le bassin de la *Loire*; — 5° les bassins de la *Vilaine*, de l'*Auray*, du *Blavet*, du *Scorff*, de l'*Ellé*, de l'*Odé*, de l'*Aulne* et de l'*Elnon*.

COURS D'EAU AU S. DE LA GARONNE. — Ils ont pour ceinture les monts de Haya, les Pyrénées occidentales, les monts de Bigorre, les collines de l'Armagnac et les Landes de Bordeaux. Les bassins sont ceux: — 1° de la *Bi-*

dasso qui sert en partie de limite entre la France et l'Espagne et arrose Irun et Fontarabie; — 2° de la *Nivelle* qui finit au petit port de Saint-Jean-de-Luz; — 2° de l'*Adour* qui arrose Tarbes, Dax, et se jette dans la mer au-dessous de Bayonne; il reçoit à droite la *Midouze*, à gauche les deux *Leuy*, le *Gave de Pau* qui arrose Pau et Orthez et se grossit de plusieurs affluents, la *Bidouze*, la *Joyeuse* et la *Nive* qui passe à Saint-Jean-Pied-de-Port; — 4° de la *Leyre* qui finit dans le bassin d'Arcachon à la Teste de Buch.

BASSIN DE LA GARONNE. — Sa ceinture est formée par les Landes du Bordelais, les collines de l'Armagnac, les monts de Bigorre, les Pyrénées centrales, la chaîne de partage des eaux depuis le pic de Corlitté jusqu'au mont Lozère, et la chaîne entre Loire et Garonne jusqu'à la pointe de Coubre.

La *Garonne* prend sa source dans le val d'Aran en Espagne, arrose Saint-Béat, Saint-Gaudens, Cazères où elle est navigable, Toulouse, Agen, Marmande et Bordeaux. A 20 kilomètres au-dessous, elle reçoit la Dordogne au bec d'Ambez, prend alors le nom de *Gironde*, forme un canal de 3 à 4 kilomètres de large et se jette dans la mer entre les pointes de Coubre et de Grave après un cours de 580 kilomètres. La marée remonte le fleuve jusqu'à 120 kilomètres dans l'intérieur.

Les affluents de gauche n'ont qu'une importance médiocre; les principaux sont : la *Save*, la *Gimone*, le *Gers*, la *Bayse*, etc.

Ceux de droite, nombreux et difficilement navigables, sont : 1° Le *Salat* qui passe à Saint-Girons; — 2° l'*Ariège* qui descend du col de Puy-Morens, arrose Tarascon, Foix, Pamiers, et reçoit à droite le *Lers*; — 3° le *Tarn* qui arrose Millau, Alby, Montauban; il reçoit à droite l'*Aveyron* qui passe à Rhodéz et Villefranche, à gauche l'*Agout* grossi par plusieurs ruisseaux; son cours est de 360 kilomètres; — 4° le *Lot* qui descend comme le Tarn du massif du mont Lozère; il arrose Cahors et Villeneuve d'Agén; il reçoit à droite la *Truyère* et finit près d'Aiguillon, après un cours de 440 kilomètres; — 5° la *Dordogne* qui descend du Mont-Dore en Auvergne, devient navigable à Souillac, arrose Bergerac, Castillon et se réunit à la Gironde; le flux y produit le *mascaret* ou barre d'eau quelquefois très-dangereuse; elle reçoit à droite la *Vézère*, grossie à gauche de la *Corrèze* qui passe à Tulle, l'*Isle* qui arrose Périgueux et se grossit à droite de la *Dronne*, à gauche de la *Haute-Vézère*. Le bassin de la Garonne comprend quatorze départements faisant partie des anciennes provinces de Guyenne, Gascogne et Languedoc.

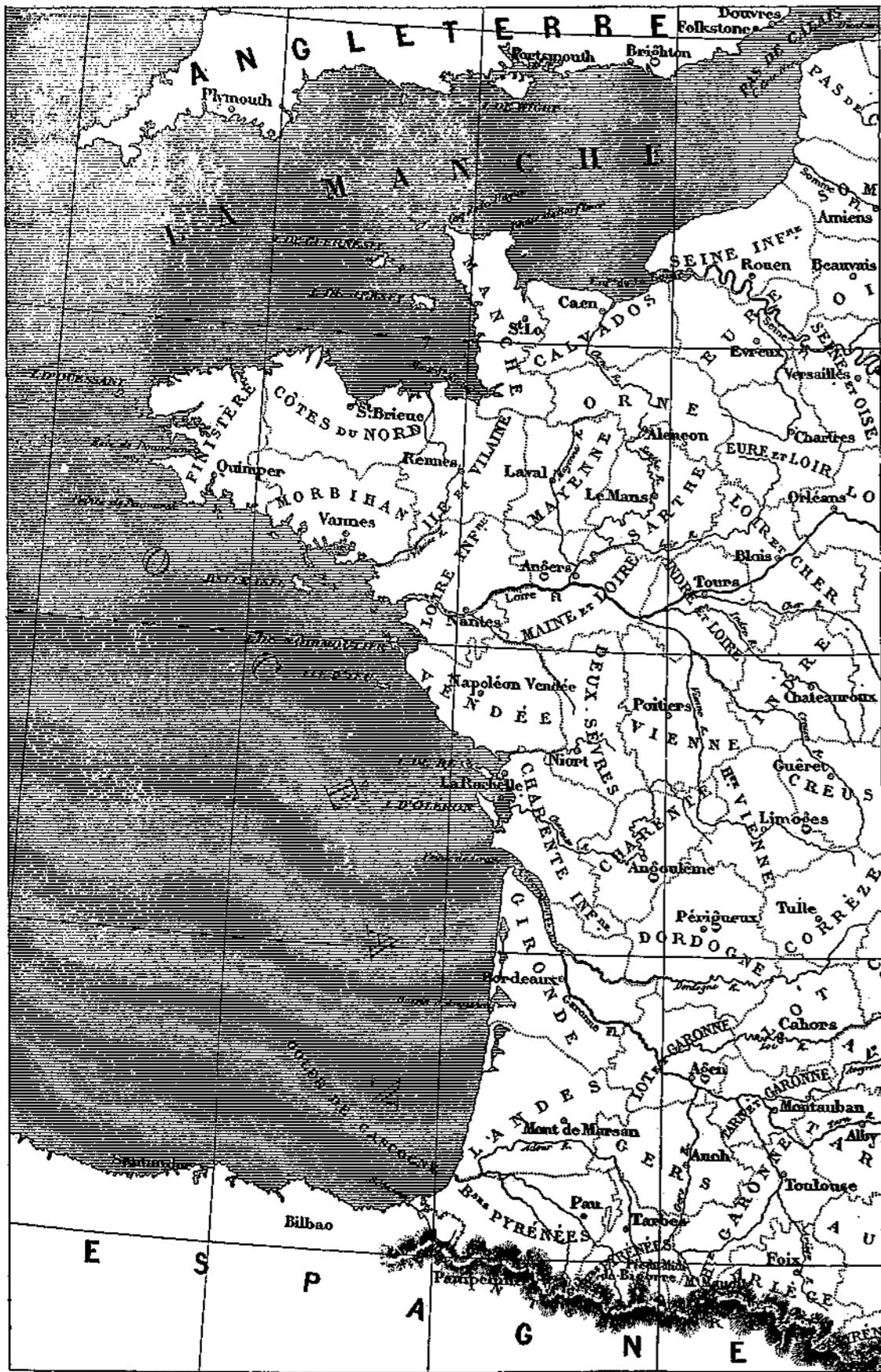
COURS D'EAU AU N. DE LA GARONNE. — Ils ont pour ceinture les collines de la Saintonge et du Périgord, les collines du Poitou, le plateau de Gatine et les collines du Bocage; les côtes sont couvertes d'étangs et de marais salants. Les principaux de ces bassins sont : 1° la *Seudre* qui finit près de Marennes; — 2° la *Charente* qui descend des monts du Limousin, arrose Angoulême, Cognac, et finit à 15 kilomètres au-dessous de Rochefort; elle a pour affluents, à droite la *Boutonne*, et à gauche la *Touvre* formé de deux rivières; — 3° la *Sèvre Niortaise* qui sort des monts du Poitou, arrose Niort, et reçoit à droite la *Vendée*; — 4° le *Lay* qui sort du plateau de Gatine et reçoit à droite l'*Yon*; — 5° la *Vie* et 7° le *Falleron* qui descendent du Bocage.

BASSIN DE LA LOIRE. — Sa ceinture est formée par la pente septentrionale de la chaîne entre Loire et Garonne, par la pente occidentale de la ligne de partage des eaux depuis le mont Lozère jusqu'au mont Moresol, enfin par la pente méridionale de la chaîne d'entre Loire et Seine jusqu'au plateau d'Ernée d'où se détachent les collines du Maine qui vont finir à la pointe du Croisic. C'est le bassin le plus vaste de la France; il comprend le cinquième de son territoire, le quart de sa population et vingt-quatre de ses départements.

La *Loire* descend du mont Gerbier-de-Jonc; passe près du Puy, devient navigable à Saint-Rambert, arrose Nevers, la Charité, Cosne, Gien, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Nantes, passe entre Saint-Nazaire et Paimbœuf, et finit dans la mer entre les pointes du Croisic et de Saint-Gildas. Ce fleuve est difficilement navigable à cause de son peu de profondeur, et ses inondations sont fréquentes.

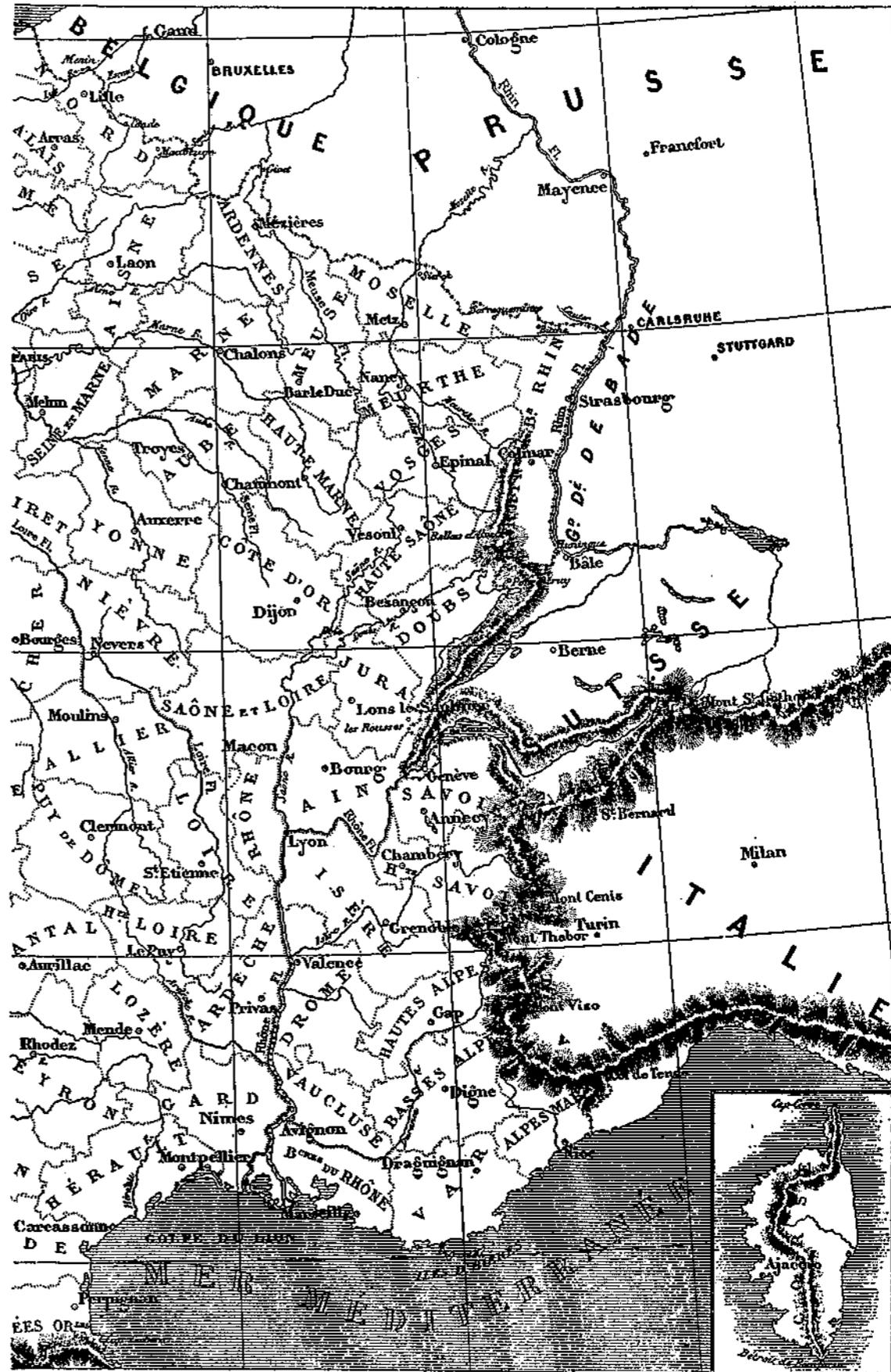
Ses affluents de droite sont d'abord peu nombreux et sans importance à cause du voisinage des montagnes; ce n'est que dans la partie inférieure du fleuve qu'ils deviennent considérables; ce sont : 1° le *Furens* ou *Furant* qui descend du mont Pila et arrose Saint-Étienne; ses eaux sont excellentes pour la trempe de l'acier, et il renferme dans son bassin des mines de fer et de houille; — 2° l'*Arroux* qui descend du mont Moresol et passe à Autun; — 3° la *Nièvre* qui finit à Nevers; — 4° la *Mayenne* qui arrose Mayenne et Laval; elle reçoit à droite l'*Oudon*, à gauche la *Sarthe* qui passe à Alençon et au Mans; la *Mayenne* et la *Sarthe* réunies deviennent la *Maine* qui passe à Angers; la Sarthe reçoit à gauche l'*Huisne* qui passe à Nogent-le-Rotrou, et le *Loir* qui arrose Châteaudun, Vendôme et la Flèche; — 5° l'*Erdre* qui finit à Nantes.

FRANCE PAR



Gravé par J. Sédille, rue Nouvemberre, 74, Paris

DÉPARTEMENTS



Gillot

Ses affluents de gauche sont plus nombreux et plus considérables; ce sont : 1° *L'Allier* qui descend du massif du mont Lozère, arrose Vichy et Moulins; il est sujet à de grands débordements; les affluents sont, à gauche, *l'Alagnon*, sorti du Cantal, la *Sioule* qui descend du Mont-Dore, et à droite, la *Dore*; — 2° le *Loiret*, le *Cosson*, le *Beuvron* qui sortent du plateau de Sologne; — 3° le *Cher* qui descend des monts d'Auvergne, arrose Montluçon et devient navigable à Vierzon; c'est une rivière dangereuse par ses débordements; elle reçoit à droite *l'Auron* qui passe à Bourges, et la *Sauldre*; à gauche, la *Tarde* et *l'Arnon*; — 4° *l'Indre* qui arrose Châteauroux, Châtillon, où il est navigable, Loches et Montbazou; — 5° la *Vienne* qui sort du plateau de Mille-Vaches, arrose Limoges, Châtellerauld où elle devient navigable, et Chinon; elle reçoit à droite, le *Taurion* et la *Creuse* grossie à droite de la *Gartempe* qui passe à Guéret; à gauche, le *Clain* qui passe à Poitiers; — 6° le *Thouet* qui descend du plateau de Gâtine, et reçoit à droite la *Dives*; — 7° la *Sèvre Nantaise*, qui descend aussi du plateau de Gâtine, et traverse le pays le plus sauvage de la Vendée; elle reçoit à droite la *Moine*, et à gauche la *Maine*; la *Boulogne* naît dans le Bocage et traverse le lac de Grandlieu qui doit prochainement disparaître.

COURS D'EAU AU N. DE LA LOIRE. — Leur ceinture est formée par les collines du Maine, les monts de Bretagne et les monts d'Arès jusqu'à la pointe Saint-Mathieu. Ces rivières sont : 1° La *Vilaine* qui descend du plateau de Fougères et passe à Rennes; elle reçoit à droite *l'Ille* et *l'Ouet*, à gauche la *Seiche* et *l'Isac*; — 2° *l'Auray*; — 3° le *Blavet* qui finit entre Lorient et Port-Louis; il reçoit vers son embouchure le *Scorff*; — 4° *l'Ellé* grossi de *l'Isolé*; — 5° *l'Odé* qui passe à Quimper; — 6° *l'Aulne* et — 7° *l'Élorn* qui finissent dans la rade de Brest.

II. VERSANT DE LA MANCHE. — Ce versant s'étend sur la côte, entre la pointe Saint-Mathieu et le cap Gris Nez; il est formé par le revers septentrional de la chaîne entre Loire et Seine; par le revers occidental des monts de la Côte-d'Or et du plateau de Langres; par la pente occidentale des monts de la Meuse, de l'Argonne occidentale, des Ardennes occidentales et des collines de l'Artois jusqu'au cap Gris-Nez.

Il comprend le bassin de la Seine et plusieurs petits cours d'eau à l'O. et au N. de l'embouchure de ce fleuve. Les hauteurs de la ceinture de ce versant sont si faibles qu'il est ouvert de toutes parts et n'offre dans son intérieur que de molles ondulations; c'est la con-

trée la plus civilisée du globe, le centre du mouvement européen, l'une des plus riches et des plus fertiles de la France

COURS D'EAU A L'O. DE LA SEINE. — Leur ceinture est formée par les monts d'Arès, de Bretagne, les collines de Normandie et un petit contre-fort qui se détache du plateau de Mortagne pour finir à l'embouchure de la Seine.

Ces cours d'eau qui ont à peine 30 à 40 kilomètres de longueur ne sont navigables que vers leur embouchure; ce sont, le *Tréquier*, le *Gouet* qui passe à Saint-Brieuc, la *Rance* qui passe à Saint-Servan et à Saint-Malo, le *Couesnon*, la *Sée*, la *Séhune*, la *Divette* qui finit à Cherbourg, la *Douve* grossie de la *Taute*, la *Vire*, *l'Orne* le plus important de tous, qui a 120 kilomètres de cours et passe à Caen, enfin la *Touques*.

BASSIN DE LA SEINE. — La *Seine* descend du mont Tasselot, à une hauteur de 446 mètres; elle arrose Bar, Troyes, Méry où elle est navigable, Montereau, Melun, Charenton où elle reçoit la *Marne*, Paris, Saint-Denis, Saint-Germain, Vernon, Elbeuf, Rouen, et finit entre Harfleur et le Havre, après un cours de 640 kilomètres.

Ses affluents de droite sont : 1° *L'Aube* qui sort du plateau de Langres, et arrose Arcis; — 2° la *Marne* qui sort également du plateau de Langres, arrose Chaumont, Vitry, Châlons, Château-Thierry et Meaux dans un cours de 420 kilomètres; elle reçoit à droite *l'Ornain* qui passe à Bar-le-Duc, *l'Ourcq* dont les eaux dérivées forment un canal jusqu'à Paris; à gauche, le *Petit* et le *Grand-Morin* qui coulent dans des pays de plaines; — 3° *l'Oise* qui a sa source en Belgique dans les Ardennes occidentales; elle arrose Guise, la Fère et Compiègne; elle reçoit à droite le *Thérain* qui passe à Beauvais; à gauche *l'Aisne* grossi de *l'Aire* qui naît dans l'Argonne occidentale, arrose Sainte-Menehould, Vouziers, Reims, Soissons, et reçoit à gauche la *Vesle* qui passe à Reims; *l'Oise* établit la communication de la Seine avec le bassin de l'Escaut et tous les canaux du Nord, ce qui rend sa navigation très-importante; son cours est de 260 kilomètres.

Les affluents de gauche de la Seine sont beaucoup moins considérables que les précédents; ce sont : 1° *L'Yonne* qui descend des monts du Morvan, passe à Auxerre, à Joigny, à Sens, et finit à Montereau; elle reçoit à droite la *Cure*, le *Serein* et *l'Armançon* qui passe à Tonnerre; — 2° le *Loing* qui sort du plateau d'Orléans, arrose Montargis et fait communiquer la Seine avec la Loire par les

canaux de Montargis, de Briare et d'Orléans; — 3° l'*Essonne* qui finit à Gorbeil; — 4° l'*Eure* qui sort des collines du Perche, arrose Chartres et Louviers; elle reçoit à gauche la *Blaise*, l'*Avre* et l'*Iton* qui passe à Évreux; — 5° la *Rille* qui descend du plateau de Mortagne.

COURS D'EAU AU N. DE LA SEINE. — Leur ceinture est formée par les collines de Caux, de Picardie et par celles de l'Artois, entre la pointe de Hève et le cap Gris-Nez.

Les principaux sont :

1° La *Béthune* grossie de l'*Arques*, qui finit à Dieppe; — 2° la *Bresle*; — 3° la *Somme* qui arrose Saint-Quentin, Amiens et Abbeville; — 4° l'*Auhie*; — 5° la *Canche*; — 6° la *Liane* qui finit à Boulogne.

La description de ces cours d'eau se trouvera dans les départements auxquels ils appartiennent.

III. VERSANT DE LA MER DU NORD. — Ce versant est formé depuis le cap Gris-Nez, par le revers septentrional et oriental des collines de l'Artois, des Ardennes occidentales, de l'Argonne occidentale, des monts Faucilles et des Vosges méridionales, du Jura septentrional, des monts Jorat, des Alpes Bernoises et des Alpes centrales.

Une partie seulement de la rive gauche de ce bassin appartient à la France; le reste est occupé par la Belgique et la Prusse; quant à la rive droite, elle appartient tout entière à la région Germanique. Nous n'aurons donc à nous occuper que de la partie occidentale et française.

Cette partie ne renferme que le grand bassin du Rhin (rive gauche) avec le bassin secondaire de l'Escaut et quelques petits ruisseaux.

COURS D'EAU A L'O. DU RHIN. — Leur ceinture est formée depuis le cap Gris-Nez par les collines de l'Artois jusqu'au plateau de Saint-Quentin, et ensuite par les collines de Belgique qui vont s'effacer dans des marais entre l'Escaut et la Meuse. Ces cours d'eau sont : 1° L'*Aa* qui passe à Saint-Omer et finit à Gravelines; — 2° l'*Yser*, né en France, qui est coupé par la frontière au-dessus de Rousbrugge et finit à Nieupoort en Belgique; — 3° l'*Escaut* dont le bassin est entièrement ouvert, abondamment arrosé de rivières et de canaux, très-peuplé, très-riche, fertile et couvert de villes et de villages; la partie supérieure seulement, la moins considérable, appartient à la France; ce fleuve descend du plateau de Saint-Quentin, arrose Cambrai, Valenciennes, Condé, et va finir à Anvers après un cours de 340 kilomètres; il reçoit à droite, en France, la *Rhonelle* et la *Haisne*; à

gauche, la *Sensée*, la *Scarpe* qui passe à Arras; et à Douai, et la *Lys* grossie à droite de la *Lawe* et de la *Deule* qui arrose Lille.

BASSIN DU RHIN. — Ce fleuve dont le cours est de 1280 kilomètres depuis le Saint-Gothard jusqu'à la mer, n'appartient à la France que sur une étendue de 200 kilomètres entre Bâle et l'embouchure de la Lauter. La partie supérieure seulement de ses grands affluents est comprise dans notre pays. Le *Rhin* sort du Saint-Gothard, enveloppe en partie la Suisse dans son cours supérieur et entre en France au-dessous de Bâle; il arrose alors Neuf-Brisach et quitte définitivement la frontière au confluent de la Lauter pour aller finir en Hollande à travers la Prusse rhénane. Ses principaux affluents sont : 1° L'*Ill*, qui arrose Mulhouse, et se grossit à gauche du *Fecht* et de la *Bruche*; — 2° la *Moder* qui passe à Haguenau, et reçoit à droite la *Zorn*; — 3° la *Lauter* qui arrose Weissembourg et Lauterbourg, et sert de limite entre la France et la Bavière rhénane; — 4° la *Moselle*, qui descend des monts Faucilles, arrose Épinal, Toul, Metz, Thionville, et sort de France au-dessous de Sierck pour aller finir dans le Rhin à Coblenz; ses affluents sont, à droite, la *Meurthe* qui passe à Nancy, la *Seille* qui finit à Metz, la *Sarre* qui passe à Sarreguemines et entre en Prusse à Sarrebruck; son seul affluent de gauche est l'*Orne*; — 5° la *Meuse* qui sort du plateau de Langres, arrose Commercy, Verdun, Sedan, Mézières et quitte la France au-dessous de Givet; elle reçoit à droite le *Chiers* qui passe à Longwy et Montmédy, la *Semois* qui prend naissance dans le grand duché de Luxembourg et finit au-dessous de Mézières; à gauche, la *Vaire* dont une source passe à Rocroi, la *Sambre* qui sort des Ardennes occidentales, arrose Landrecies, coupe la frontière au-dessous de Maubeuge, reçoit à droite la *Grande-Helppe*, et va finir à Namur.

IV. VERSANT DE LA MÉDITERRANÉE. — Ce versant s'étend sur la mer depuis le cap Creus jusqu'à Savone; il est formé par la pente septentrionale des Pyrénées orientales, par la ligne de partage des eaux de la France tout entière, du pic de Corlütte au Saint-Gothard, et par la chaîne des Alpes occidentales depuis le Saint-Gothard jusqu'au col de Cadebone. Il comprend le grand bassin du Rhône, et quelques petits bassins côtiers à l'O. et à l'E. de ce fleuve.

COURS D'EAU A L'O. DU RHÔNE. — Ce sont : le *Tech*, la *Têt* qui passe à Perpignan, et l'*Aude* qui descendent des Pyrénées, n'ont aucune importance; l'*Orb* et l'*Hérault* qui sortent des Cévennes; le *Lez*, qui arrose Montpellier; la

Vidourle et la *Vistre*, qui ont leur source dans les collines du Gard.

BASSIN DU RHÔNE. — Le bassin oriental, ou du Rhône supérieur, n'appartient pas à la France. Le Rhône sort du massif du Saint-Gothard, traverse une partie de la Suisse et entre en France après sa sortie du lac de Genève. Il arrose Fort l'Écluse, Seyssel, où il est navigable, Lyon, où il tourne droit vers le S., Tournon, Valence, Montélimart, Avignon, Beaucaire, Tarascon et Arles. Au-dessous de cette ville, il se divise en deux branches qui embrassent un vaste delta marécageux formé par les atterrissements du fleuve et qu'on appelle la *Camargue*. Son cours est de 850 kilomètres dont 250 seulement sont navigables; c'est le fleuve le plus impétueux de l'Europe.

Ses affluents de droite sont : 1° Le *London*, la *Valserine* qui descendent du Jura méridional; — 2° l'*Ain* grossi de la *Bienne*, laquelle arrose Saint-Claude; — 3° la *Saône* qui sort des monts Faucilles, devient navigable à Gray, arrose Auxonne, Châlon, Mâcon, et finit dans le Rhône à Lyon; elle reçoit à droite, la *Tille*, l'*Ouche* qui passe à Dijon, l'*Azergues*; à gauche, le *Durgeon*, l'*Ognon*, le *Doubs*, qui arrose Pontarlier, Besançon, et se grossit à droite de la *Savoireuse* qui passe à Belfort, et à gauche de la *Loue* qui reçoit la *Furieuse*; la *Seille*; la *Reyssouze* qui descendent des pentes occidentales du Jura; — 4° le *Gier* qui sort du Mont-Pila; — 5° l'*Érieux*, l'*Ouvèze*, l'*Ardèche*, torrents qui ont leur source dans les monts du Vivarais, le *Gard*, redoutable par ses inondations, et formé de deux ruisseaux qui sortent des monts du Gévaudan.

Le Rhône reçoit à gauche : 1° La *Dranse* savoyarde, qui finit dans le lac de Genève; — 2° l'*Arve* qui descend du mont Blanc et finit à Genève; — 3° le *Fier* qui passe à deux lieues de la ville d'Annecy; — 4° le *Guiers* formé de deux sources, qui descend du massif de la Grande-Chartreuse, et arrose les Echelles; — 5° l'*Isère* qui descend du mont Sêran et coule à travers un pays très-tourmenté, en arrosant Montmélian et Grenoble; il reçoit à gauche l'*Arc* qui a sa source au même point, passe à Saint-Jean de Maurienne et ouvre la route du mont Cenis, et le *Romanche-Drac*, formé de deux torrents redoutables par leurs débordements; — 6° la *Drôme* qui passe à Die, le *Roubion*, l'*Aygue*, la *Sorgues*, grossie à droite de la *Nesque* et de l'*Ouvèze*, qui descendent des Alpes du Dauphiné ou de leurs contre-forts; — 7° la *Durance*, formée de la réunion de plusieurs sources qui descendent du mont Thabor et du mont Genève; elle passe à Briançon, Embrun et Sisteron; ses affluents

de droite sont la *Luye* qui arrose Gap et le *Buech*; elle reçoit à gauche le *Guil*, l'*Ubaye* qui forme la vallée de Barcelonnette et descend des Alpes, la *Blanche*, la *Bléonne* et le *Verdon* qui ont leur source dans les montagnes Blanches.

COURS D'EAU A L'E. DU RHÔNE. — Ce sont : 1° l'*Arc* qui finit dans l'étang de Berre; — 2° l'*Argens* dont les sources sont opposées à celles de l'*Arc*; il reçoit la *Nartuby* qui passe à Draguignan et finit près de Fréjus; — 3° le *Var* qui descend du mont Cameleone, reçoit à gauche la *Vesubie* et la *Pinéa*, et à droite l'*Estéron*; — 4° la *Roya*, la *Taggia*, l'*Arascia* qui descendent des Alpes maritimes et se jettent dans le golfe de Gênes.

En résumé, tous les cours d'eau que nous venons de décrire sommairement forment 5 grands fleuves, 90 fleuves secondaires, 5000 rivières ou ruisseaux; 113 de ces cours d'eau sont navigables sur une étendue d'environ 9600 kilomètres; 212 sont flottables; 5000 appartiennent au nord de la France, et 4600 au midi.

Lacs. — Étangs. — Marais. — La France ne possède qu'un petit nombre de lacs; le plus considérable est celui du *Bourget* en Savoie, qui a environ 20 kilomètres de longueur sur 4 kilomètres de large, et dont la profondeur atteint parfois 200 mètres. Vient ensuite le lac de *Grandlieu* dans la Vendée; mais il cessera bientôt d'exister pour être livré à l'agriculture. On peut encore citer le lac de *Saint-Point* (Jura) qui a 600 hectares de superficie, celui de *Palladru* (Isère) qui a 400 hectares, celui de *Nantua* (Ain) qui en a 268, le lac d'*Annecy* (Haute-Savoie), etc.

Les étangs se rencontrent en grand nombre sur les côtes de la Gascogne, du Roussillon et du Languedoc; on en trouvera la description dans la géographie des départements auxquels ils appartiennent.

Les marais, considérablement amoindris par les travaux de dessèchement, sont néanmoins encore assez nombreux dans notre pays. Les contrées qui en renferment le plus sont les bassins de la Somme, de l'Escaut, de l'Aisne, de la Sèvre niortaise, les Landes de Gascogne, une partie de la rive gauche du bassin de la Loire et les Bouches-du-Rhône.

Description des côtes. — L'étendue totale des côtes de la France est d'environ 2840 kilomètres, dont 2100 pour l'océan atlantique et 740 pour la Méditerranée.

VERSANT DU GOLFE DE GASCOGNE. — Depuis la pointe du Figuiers jusqu'à l'Adour, la côte est

généralement élevée, escarpée, ouverte seulement par la petite rade de *St-Jean-de-Luz* et le port de *Biarriz*.

De l'Adour à la Gironde, elle est droite, sablonneuse, formée de dunes envahissantes, ouverte seulement par des étangs marécageux. On y trouve le port de *Bayonne*, celui de la *Teste de Buch* dans le bassin sans profondeur d'*Arcachon*, *Royan*, *Bordeaux*, etc.

De la Gironde à la Loire, la côte est encore basse et couverte de sables ou de marais; quelques parties sont formées de falaises calcaires rongées par la mer; on y trouve quelques baies peu profondes et difficiles, et des îles qui semblent les débris de l'ancien rivage. Ces îles sont celles d'*Oléron*, de *Ré*, d'*Aix*, d'*Yeu* et de *Noirmoutiers*. Les ports accessibles seulement aux petits bâtiments, sont *Brouage*, *La Rochelle*, les *Sables d'Olonne*, puis *Rochefort*.

De la Loire à la pointe Saint-Mathieu, la côte d'abord basse et marécageuse se redresse ensuite en hautes falaises, en masses de granit, fortement déchirées et sans cesse battues par les tempêtes; elle est bordée d'une redoutable ceinture d'écueils, de récifs et d'îles rocheuses. Les saillies les plus remarquables sont la presqu'île de *Quiberon*, les pointes de *Penmark*, du *Raz*, de la *Chèvre*, la presqu'île de *Queuern* et la pointe *Saint-Mathieu*. Les baies sont celles de *Bourgneuf*, du *Morbihan*, d'*Audierne*, de *Douarnenez* et de *Brest*. Les îles sont celles de *Belle-Île* avec *Houat* et *Hédic*, *Dumet*, de *Groix*, de *Glenans*, de *Sein*, d'*Ouessant*. Les ports nombreux, profonds et généralement faciles, sont: *Paimbœuf*, *Saint-Nazaire*, *Vannes*, *Port-Louis*, *Lorient* et *Brest*.

VERSANT DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD. — Du cap Saint-Mathieu à la Seine, la Manche forme deux golfes que sépare la presqu'île du Cotentin: celui de *Saint-Malo* et celui de la *Seine*. Dans la presqu'île de Bretagne, la côte est formée de roches granitiques très-élevées, très-découpées, et bordées d'île et d'écueils; elle renferme de bons ports. Les baies principales sont celles de *Saint-Brieuc* et de *Cancalle*; ses îles sont celles de *Batz*, les *Sept-Îles* et *Bréhat*. Les ports sont ceux de *Morlaix*, *Perros*, *Tréguier*, *Saint-Brieuc*, *Saint-Malo* et *Saint-Servan*. Dans la presqu'île du Cotentin, la côte est formée de hautes falaises qui se prolongent jusqu'à la Seine, et a devant elle entre la Vire et l'Orne, la ceinture d'écueils appelés *Rochers du Calvados*. Les îles sont l'archipel *Normand* (*Jersey*, *Guernesey* et *Aurigny*) appartenant à l'Angleterre, et les îles *Saint-Marcouf*. Les ports sont ceux de *Granville*, *Cherbourg*, *Saint-Waast-la-Hougue* et *Caen*.

De la pointe de Hève, embouchure de la Seine, à l'embouchure de la Somme, la côte

est formée de hautes falaises que la mer ronge sans cesse et réduit en galets; on n'y trouve, à l'exception du *Havre*, que cinq petits ports: *Honfleur*, *Étretat*, *Fécamp*, *Dieppe* et le *Tréport*.

De la Somme à l'Escaut, la côte est basse, sablonneuse, bordée de dunes et embarrassée de bancs de sable; les ports difficilement accessibles, sont en France ceux de *Saint-Valery*, *Étaples*, *Boulogne*, *Gravelines*, *Mardick* et *Dunkerque*.

VERSANT DE LA MÉDITERRANÉE. — Le littoral de la Méditerranée se partage en deux parties très-distinctes: la première, du cap Creus au delta du Rhône, forme un arc de cercle concave, favorable aux invasions de la mer; la deuxième, du delta du Rhône au golfe de Gênes forme un arc convexe sur lequel la mer vient se briser en formant des ouvertures et des îles.

Du cap Creus à l'embouchure du Tech, la côte est montueuse, escarpée, ouverte par les ports de *Collioure* et de *Port-Vendres*; au delà, jusqu'au Rhône, elle est basse, sablonneuse, coupée d'étangs maritimes, parmi lesquels ceux de *Leucate*, *Sigean*, *Thau* et *Aigues-Mortes*. Les ports sont ceux de la *Nouvelle*, *Agde*, *Cette* et *Aigues-Mortes*.

Du Rhône à la Roya, la côte est très-escarpée, très-découpée et bordée d'îles. On y trouve les golfes de *Berre*, *Grimaud*, *Napoule* et *Juan*; les caps *Couronne*, *Cicie*, *Cépet*, etc.; les îles *Pomègue* et *Ratonneau*, d'*Hyères*, de *Lérins*; les ports de *Berre*, *Martigues*, *Bouc*, *Marseille*, la *Ciotat*, la *Seyne*, *Toulon*, *Saint-Tropez*, *Fréjus*, *Cannes*, *Antibes*, *Nice* et *Villefranche*.

En résumé, le nombre des ports grands ou petits, baies, anses, criques, est de 216 pour le golfe de Gascogne, 101 pour la Manche et la mer du Nord, 83 pour la Méditerranée; total 400.

Il nous reste, pour compléter ce chapitre, à décrire les côtes de la Corse. Leur développement est de plus de 450 kilomètres; elles sont élevées et très-découpées à l'O.; elles y forment les golfes de *Saint-Florent*, de *Calvi*, d'*Ajaccio*, et d'excellentes rades; à l'E., au contraire, elles sont basses et marécageuses surtout vers le centre; néanmoins, on y trouve au S. le *Porto-Vecchio* qui est réputé l'une des meilleures rades de la Méditerranée.

Formation territoriale. — Depuis les temps les plus reculés, le pays compris entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin, portait le nom de Gaule. Il était habité par trois peuples de races distinctes, divisés en nombreuses tribus indépendantes, fédérées ou ennemies: au S. entre les Pyrénées et la Ga-

ronne, les *Aquitains*, de race Ibérique; au N. entre la Seine, le Rhin et la mer, les *Belges*, d'origine germanique; au milieu, les *Galls* ou *Celtes*, les plus anciens habitants du pays; enfin quelques colonies phéniciennes et grecques avaient fondé *Nîmes*, *Alais*, *Marseille*, la plus florissante et la plus célèbre, *Avignon*, *Arles*, etc. sur le littoral de la Méditerranée.

Marseille ayant appelé les Romains en Gaule, ceux-ci s'emparèrent de toute la partie inférieure du Rhône dont ils firent leur *province* (Provence), s'immiscèrent dans les querelles des peuplades gauloises, et finirent par soumettre tout le pays, environ 50 ans avant J. C.

Après la conquête, la Gaule du midi fut désignée à Rome sous le nom de *Gaule Transalpine*, par opposition à la *Gaule Cisalpine* située au S. des Alpes, pays devenu romain depuis plusieurs siècles; on lui donnait aussi le nom de *Gaule aux braies* ou aux *bragues* du vêtement national de ses habitants, tandis que la Gaule romaine était appelée la *Gaule en toge*. Quant à la Gaule du N., elle était surnommée *Gaule chevelue* à cause de la longue chevelure que portaient ses populations; c'était un reste des anciennes coutumes de la Germanie.

La Gaule comprit donc alors quatre provinces: la *Provence* proprement dite, l'*Aquitaine*, la *Belgique* et la *Celtique*.

Auguste la réorganisa en *Narbonnaise*, *Aquitaine*, *Lyonnaise* et *Belgique* (23 ans avant J. C.). Sous Adrien, elle s'accrut de la soumission de nouvelles peuplades, et fut divisée en *Belgique*, *Germanique*, *Lyonnaise*, *Viennoise* et *Aquitaine*. Probus en fit sept provinces; Dioclétien douze; enfin Gratien la partagea en neuf provinces subdivisées en dix-sept gouvernements secondaires qui comptaient cent quinze cités avec leurs territoires; cette organisation fut la dernière que reçut la Gaule (379 après J. C.).

La grande invasion des barbares, à la fin du cinquième siècle, détruisit l'empire romain et amena en Gaule l'établissement de trois nouveaux peuples d'origine germanique: les *Francs* qui s'avancèrent jusqu'à la Somme; les *Bourguignons* qui occupèrent le bassin du Rhône et celui de la Saône; les *Visigoths* qui se rendirent maîtres de tout le pays au S. de la Loire.

Le royaume des *Francs* s'étendit sur les deux anciennes provinces de Germanie et de Belgique avec une partie de la *Lyonnaise*; celui des *Burgundes* comprit le reste de la *Lyonnaise*, la grande *Séquanaise*, la *Viennoise*, et les pays alpins; celui des *Visigoths* occupa la *Narbonnaise*, l'*Aquitaine* et la *Novempopulanie*.

Sous le règne de Clovis, les Francs battirent les légions de Syagrius à Soissons, et firent

disparaître les derniers débris de la domination romaine; la victoire de Vouillé, remportée sur les Visigoths, les rendit maîtres du midi, et les Burgundes, à leur tour, furent soumis à un tribut. Avant de songer à s'étendre vers les Pyrénées et la Méditerranée, Clovis avait définitivement arrêté les invasions barbares sur les bords du Rhin par la bataille de Tolbiac; en sorte qu'à la fin de son règne, les Francs dominaient toute la Gaule.

Le pays fut alors très-confusément divisé en quatre parties principales: 1° la *Neustrie*, entre la Loire, la Meuse, l'Escaut et l'Océan; 2° l'*Austrasie*, de la Meuse à l'Escaut, jusqu'au delà du Rhin; 3° la *Bourgogne*, dans les bassins du Rhône et du Haut-Rhin, tour à tour possédée par les rois de Neustrie et ceux d'Austrasie; 4° l'*Aquitaine*, de la Loire aux Pyrénées, occupée au S. O. par les *Vascons* indépendants, et au S. E. par les Visigoths qui appelèrent leur contrée *Septimanie*.

A la suite de la bataille de Testry en 687, les Francs Austrasiens renversèrent la domination des Neustriens, conquièrent toute la Gaule, et sous le règne de Charlemagne, ils étendirent leur puissance jusqu'à l'Elbe et au Danube. Ce vaste empire ne subsista que quarante-trois ans et fut démembré en 843 par le traité de Verdun. Il forma alors trois grands États distincts:

1° La *France*, entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut; 2° la *Germanie*, sur la rive droite du Rhin; 3° la *Lotharingie*, longue bande de territoire irrégulière, située entre les deux pays précédents.

Nous n'avons pas à nous occuper de la Germanie, qui eut ses destinées particulières; quant à la Lotharingie, pays détaché du cadre naturel de l'ancienne Gaule, il fut perpétuellement disputé par la France et la Germanie, et reconquis incomplètement par la première après huit siècles de lutte persévérante.

Grâce aux querelles des successeurs de Charlemagne, à leur faiblesse, au démembrement de son empire, et aux attaques des Normands, une foule de seigneurs s'étaient rendus complètement indépendants dans le nouveau royaume de France fondé par le traité de Verdun; il s'était formé au S. des comtés de Toulouse, de Foix, de Gascogne, d'Aquitaine, etc., se subdivisant en une multitude d'autres petits États inférieurs, seigneuries, vicomtés, etc. Dans le N. se trouvaient les comtés de Flandre, de Vermandois, de Bretagne, et dans le même temps, les rois de France se trouvaient réduits à la possession de la seule ville de Laon. En 987, un des grands vassaux de la couronne,

Hugues Capet, duc de France, fut proclamé roi; son petit État qui comprenait seulement l'*Île de France*, la *Picardie* et l'*Orléanais* devint le *domaine royal*, et le nom de France qu'il portait exclusivement fut substitué à celui de Gaule pour désigner tous les pays soumis au nouveau roi.

Avec Hugues Capet commence le grand travail de l'unification territoriale de la France; ce prince et ses successeurs s'efforcèrent de réunir à leur domaine, non-seulement les États féodaux indépendants depuis le traité de Verdun, mais encore ceux de l'ancienne Gaule séparés par le même traité; la réunion des premiers forme toute l'histoire intérieure de notre pays: celle des seconds l'histoire de sa politique extérieure, et cette revendication s'est poursuivie sans relâche depuis huit siècles jusqu'à nos jours.

On trouvera dans chaque département l'histoire de sa réunion à la couronne; voici, sommairement, à quelle époque furent réunies les principales provinces:

En 1183, Philippe Auguste obtint par acquisition une partie de la *Picardie*; il y ajouta en 1203 la *Touraine*, l'*Anjou*, le *Maine*, le *Poitou*, la *Saintonge* et la *Normandie*, confisquées et conquises sur les Anglais.

Saint Louis réunit en 1229 une partie du *Languedoc*; le reste fut acquis en 1270 par son fils Philippe III.

Par son mariage avec Jeanne de Navarre, Philippe le Bel obtint la *Champagne* et la *Brie* en 1285; la même année, il fit l'importante acquisition du *Lyonnais*.

Philippe VI acheta le *Dauphiné* en 1349.

Charles VII reprit sur les Anglais le *Limousin*, la *Guyenne* et la *Gascoigne* en 1453.

Louis XI acquit par héritage la *Marche*, la *Bourgogne* en 1479, la *Provence*, le *Maine* et l'*Anjou* en 1487.

François I^{er}, à son arrivée au trône en 1515, apporta à la couronne son domaine particulier qui comprenait l'*Angoumois*, le *Forez*, le *Beaujolais*; il y ajouta en 1531 le *Bourbonnais* et le *Dauphiné d'Auvergne* confisqués sur le connétable de Bourbon, et en 1547 la *Bretagne* dont il avait épousé l'héritière.

François II conquit en 1552 la *Lorraine française* dont la possession fut définitivement confirmée à la France aux traités de Westphalie en 1648; il enleva également le *Calaisis* aux Anglais.

Henri IV apporta à la couronne son patrimoine composé du *Bearn*, du *Bigorre*, de la *Basse-Navarre*, du comté de *Foix* et de l'*Armagnac* en 1590; en 1601, il échangea le Marquisat de Saluces avec le duc de Savoie contre la *Bresse* et le *Bugey*.

Sous Louis XIV, le traité de Westphalie (1648) donna à la France l'*Alsace*; le traité des Pyrénées (1659) l'*Artois* et le *Roussillon*; le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) la *Flandre française*; le traité de Nimègue (1678) la *Franche-Comté*.

Louis XV réunit par héritage la *Lorraine* et le *Barrois*, et acheta l'*Île de Corse* aux Génois.

Les conquêtes faites par la République amenèrent la réunion au territoire français de la *Savoie*, du comté de *Nice*, de tous les pays de la *rive gauche du Rhin*, de la *République de Genève* et du *Piémont*.

L'Empire y ajouta la *République de Gènes*, les duchés de *Parme* et de *Plaisance*, la *Toscane*, les *États Romains*, le canton suisse du *Valais*, la *Hollande*, le cercle de *Westphalie* et les villes *Anséatiques*, qui portèrent à cent trente le nombre des départements français.

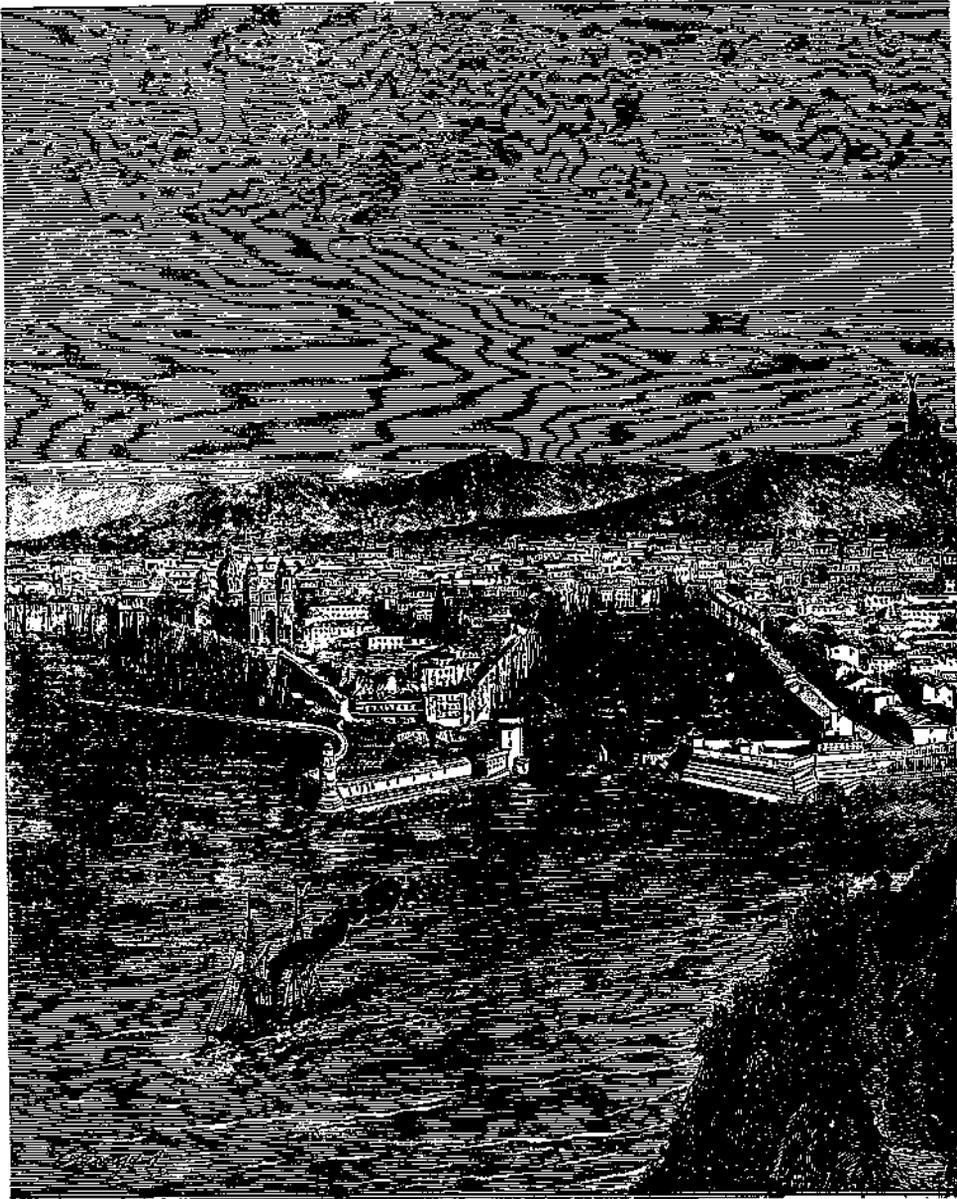
Le résultat de cette extension gigantesque fut de soulever toute l'Europe contre la France. Aux termes des traités de 1814 et de 1815, elle dut renoncer à toutes ses conquêtes depuis 1792, et rentrer dans ses anciennes limites, encore ébréchées dans leurs points les plus vulnérables.

Cet état de choses a subsisté jusqu'en 1861; à cette époque, le traité de Turin céda la *Savoie* et l'*arrondissement de Nice* à Napoléon III en échange de la *Lombardie* conquise sur les Autrichiens par nos armes, et la frontière naturelle de la France se trouve ainsi entièrement rétablie du côté des Alpes.

Population. — D'après le recensement quinquennal de 1866, la population des 89 départements de la France s'élève à 38 067 094 habitants.

Voici quel a été le chiffre de cette population depuis un siècle dans les territoires qu'occupe la France actuelle, moins les départements de la Savoie.

	Habitants.
En 1700, d'après les rapports des Intendants.....	19 669 320
En 1772, d'après Buffon.....	22 672 000
En 1785, sous le ministère Necker.	24 800 000
En 1789, d'après de Pomelles.....	25 065 000
En 1790, d'après le comité de l'Assemblée nationale, chargée de la réorganisation territoriale.....	26 363 000
En 1798, territoire de l'ancienne France avec l'annexion de Vaucluse.....	28 810 694
En 1821.....	30 461 875
En 1841.....	34 230 178
En 1851.....	35 733 170
En 1861 (y compris la Savoie).....	37 332 225
En 1866.....	38 067 094



Vue générale de Marseille.

La France actuelle contenant 543 051 kilomètres carrés et sa population s'élevant en chiffres ronds à 38 millions d'habitants, on compte donc environ 69 habitants par kilomètre carré. Les départements les plus peuplés sont la Seine, le Rhône, le Nord, la Seine-Inférieure, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Les moins peuplés sont les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Lozère, la Corse, les Landes et l'Indre.

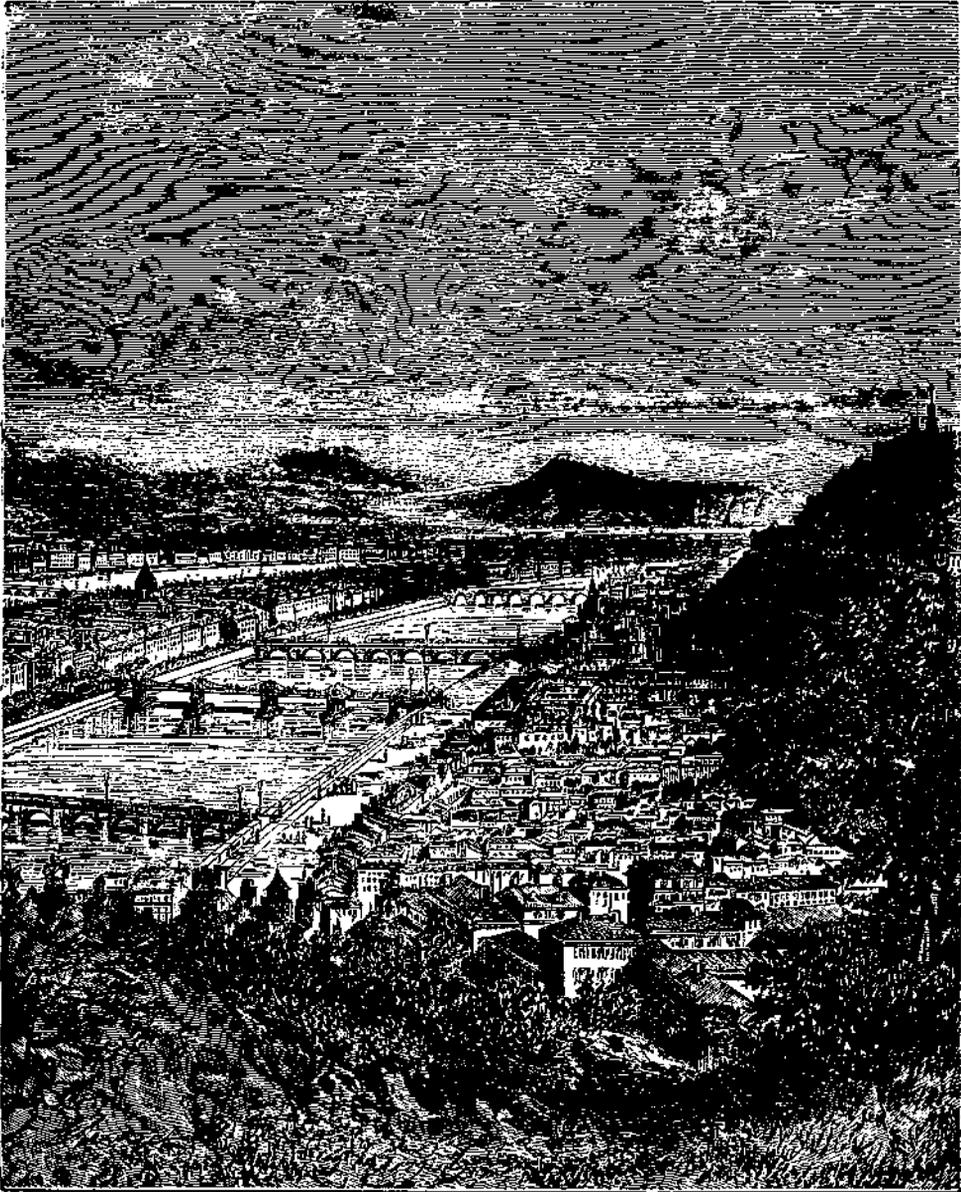
Envisagée au point de vue des sexes, la France renferme à peu près 19 millions d'individus du sexe masculin et 19 000 000 du sexe féminin.

On compte environ 3 300 000 hommes de 21 à 35 ans et 300 000 de 20 à 21 ans, c'est-à-

dire 3 600 000 hommes dans toute la force de l'âge et susceptibles de porter les armes, sans recourir aux jeunes gens de moins de 20 ans ni aux hommes de plus de 35 ans.

Pris en chiffre rond de 38 millions d'habitants la population de la France se subdivise ainsi :

Agriculteurs.....	20 500 000
Manufacturiers.....	2 500 000
Artisans.....	9 000 000
Professions libérales, rentiers, fonctionnaires, etc.....	4 000 000
Domestiques.....	1 000 000
Divers.....	1 000 000
Total....	38 000 000



Vue générale de Lyon.

Le nombre des propriétaires inscrits sur les rôles de l'impôt dépasse le chiffre de 6 millions. C'est dans les départements de la Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, et généralement dans le Nord que se trouvent les plus grands propriétaires.

Races. — Langues. — Religions. — Caractère. — RACES. — La nation française est formée principalement d'éléments *celtiques* ou *gaulois* auxquels ont été ajoutés d'abord des éléments *romains*, ensuite des éléments *germaniques*. On retrouve encore sur quelques points du territoire des débris des éléments

primitifs: tels sont les *Bas-Bretons* d'origine celtique, les *Basques* d'origine ibérique, les Allemands de la Lorraine et de l'Alsace, et les Flamands de race germanique.

Sur 38 millions d'habitants, on compte en France 1 million de Bretons, 150 000 Basques, 1 300 000 Allemands, 70 000 Juifs, 7 000 Bohémiens de race hindoue, 200 000 Flamands et 250 000 Italiens de la Corse et de l'arrondissement de Nice.

LANGUES. — La langue française est, comme la nation, née des idiomes celtique, romain et germanique. Perfectionnée constamment depuis son origine, et principalement depuis la

commencement du dix-septième siècle, elle est devenue la première des langues modernes, celle de la diplomatie et des classes élevées chez tous les peuples ; mais si elle est parlée partout, jusqu'en Orient, elle est loin d'être d'un usage général dans toute la France. Six millions de Français parlent environ 30 patois dérivés des deux anciennes langues du moyen âge, la langue d'Oc et la langue d'Oïl. Le gascon, le béarnais, le provençal, le languedocien, sont la langue usuelle du peuple au delà de la Loire ; le picard, le bourguignon, le champenois ont aussi leur patois particulier, et ce n'est réellement que dans l'île de France, l'Orléanais, la Touraine et le Blaisois, c'est-à-dire l'ancien domaine des ducs de France, où l'on parle le français pur. A ces divers patois, il faut ajouter les langues originales : le celtique dans la Basse-Bretagne, l'ancien ibérique et l'espagnol dans les Pyrénées, l'allemand dans l'Alsace et la Lorraine allemande ; le flamand dans le Nord et l'italien en Corse et à Nice.

RELIGION. — Les cultes reconnus en France et salariés par l'État sont : le catholicisme, la religion réformée (calviniste), la religion de la confession d'Augsbourg (luthérienne) et la religion juive.

La religion catholique forme la religion de la majorité des Français ; l'exercice du culte est réglé d'après les bases du concordat de 1802, qui sauvegarde les libertés de l'Église gallicane.

On estime à 1 million, dont 300 000 luthériens, le nombre total des protestants de France ; les calvinistes habitent principalement les départements de la vallée du Rhône, et la région S. O. entre la Loire et les Pyrénées ; les luthériens sont généralement répandus dans l'E. (Haut et Bas-Rhin, Doubs, Haute-Saône), et dans le département de la Seine ; quant aux israélites, on les rencontre à peu près partout, mais principalement à Paris, dans la Lorraine et dans l'Alsace.

CARACTÈRE. — Le mélange des éléments romain et germanique avec le fond commun celtique, a produit dans la population de la France deux grandes divisions, celle du Nord, celle du Midi, empreintes des caractères particuliers de chacune des races dont elle dérive. Ainsi les hommes du Midi, issus du mélange romain, sont petits, bruns, intelligents, passionnés, tandis que ceux du Nord, où domine l'élément germanique, diffèrent par leur grande taille, la couleur blonde de leurs cheveux, leur teint blanc, une démarche plus lente et plus grave. On peut regarder les populations de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne et de

l'ancien comté de Paris comme les populations fondamentales de la France, celles qui ont constitué le plus efficacement la nationalité française ; comme il est juste de reconnaître aussi que les populations plus fines, plus brillantes du Midi, ont donné à notre pays la plupart de ses hommes d'État.

« Le Français est le peuple le plus sympathique et le plus sociable de la terre : d'une grande vivacité d'esprit, d'une imagination prompte, ardente et inventive, il est bon, loyal, honnête par nature et par instinct ; sa générosité est toujours prête à accueillir les infortunes, à protéger les faibles et à oublier les injures ; cultivant les arts et les lettres, d'un courage bouillant qui le rend éminemment propre à l'attaque, il a conservé ces qualités antiques des Gaulois que César représente comme aimant à combattre vaillamment et à parler finement. Mais avec ces éminentes qualités qui font du Français le peuple le plus brillant des temps modernes, il est essentiellement léger, mobile, inconstant, avide de nouveautés et de plaisirs, crédule et vaniteux. Sacrifiant tout à l'esprit, il se console de tout avec un bon mot, se moque de tout, même de lui ; contempteur du passé, inquiet de l'avenir, tour à tour s'indignant de la moindre injure et subissant les jougs les plus étranges, il est enfin, suivant ses haines ou ses amours du moment, le peuple le plus difficile et le plus facile à gouverner¹. »

Climat. — Par sa latitude et le peu d'élévation de son sol, la France appartient doublement à la zone tempérée ; cependant les variations de température y sont encore assez considérables pour qu'on y distingue cinq régions climatoriales bien tranchées.

Le climat vosgien comprend toute la région limitée par le Rhin, la trouée de Belfort, la chaîne de partage jusqu'à la Côte-d'Or et une ligne tirée de Clamecy à Givet. C'est un climat excessif, c'est-à-dire qu'à latitude égale les hivers sont plus rudes et les étés plus chauds que dans les régions occidentales. La température moyenne est de neuf degrés six dixièmes. Les étés y sont marqués par de grandes pluies et de fréquents orages. Les vents régnants sont ceux du S. O. et du N. O.

Le climat séquanien s'étend à la partie N. O. de la France limitée au S. par la Loire, le Cher, et une ligne tirée de Bourges à Clamecy ;

1. Géographie de Malte-Brun et Th. Lavallée, t. I, p. 592 et suiv.

ses caractères sont moins prononcés à cause de l'abaissement du sol et du voisinage de la mer. La température y est plus uniforme, l'hiver moins froid que dans l'E., l'été moins chaud. La température moyenne est de dix degrés neuf dixièmes. Il y pleut moins que dans la région précédente, exception faite de la Bretagne et du Cotentin. Le vent dominant est celui du S. O.

Le *climat girondin* ou du S. O., est celui des pays situés au S. du Cher et de la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il est plus excessif que celui du N. O.; sa température moyenne est de douze degrés sept dixièmes. Les pluies d'automne et d'hiver y prédominent, et chaque année y voit éclater de fréquents orages.

Le *climat rhodanien* ou du S. E. règne dans toute la vallée de la Saône et du Rhône, jusque vers le confluent de l'Ardèche. La température moyenne y est de onze degrés; il y pleut moins souvent que dans les autres régions, mais la quantité annuelle des eaux pluviales y est plus grande. Les orages et les tremblements de terre y sont aussi plus fréquents. Les vents dominants viennent du S. et du N.

Le *climat méditerranéen* ou du S. comprend toute la France méridionale le long des côtes de la Méditerranée; mais ses caractères ne sont bien tranchés qu'entre Pont-Saint-Espirit, Toulon et Montpellier. Le climat provençal est le plus chaud de la France, et sa température moyenne est de quatorze degrés huit dixièmes. Il y pleut rarement en été. Le vent dominant est le mistral qui vient du N. O.

En résumé le climat de la France est tempéré et agréable, surtout vers le centre. Au S. E., il participe du climat de l'Italie; mais il est rigoureux dans les régions montagneuses, telles que les Vosges et le Jura et surtout dans les Alpes et les Pyrénées. L'air y est sain presque partout, même sur le littoral méditerranéen qui est le plus chaud; les côtes sablonneuses des Landes forment la partie la moins salubre du territoire.

Régions agricoles. — Nature des terrains. — Produits. — Animaux. — La France, grâce à la richesse de son sol et à sa situation géographique, qui lui permet d'écouler facilement ses productions, est un pays essentiellement agricole, se prêtant à presque toutes les cultures. Sous ce rapport, on peut la diviser en plusieurs zones suivant les végétaux qu'elle produit plus spécialement, sans que cette division soit cependant d'une exactitude rigoureuse.

RÉGIONS AGRICOLES. — La première zone, ou *zone des oliviers*, est limitée au N. par une ligne

qui, partant des sources de la Garonne, passerait par Die et Embrun; elle occupe donc tout le pays compris entre la Méditerranée, le revers oriental des Pyrénées, le revers méridional des Cévennes inférieures et des Alpes du Dauphiné.

La deuxième zone, ou *zone du maïs*, s'étend au N. de la précédente jusqu'à une ligne partant de l'embouchure de la Gironde, passant au N. de Nevers et se prolongeant jusqu'au confluent de la Lauter avec le Rhin.

La troisième zone au delà de laquelle la vigne cesse d'être cultivée, est circonscrite au N. par une ligne qui partant de l'embouchure de la Loire passerait au S. des sources de l'Eure, longerait l'Oise, et irait atteindre le Rhin au N. O., en laissant au S. l'Aisne, Verdun et la Meuse.

Au delà de cette ligne règne une région plus froide que la précédente et que caractérise la culture du pommier.

NATURE DES TERRAINS. — Les 53 millions d'hectares environ qui forment l'étendue du territoire de la France, comprennent 25 millions d'hectares de terre labourable; 2 135 000 hectares de vignes; 644 000 hectares de vergers et potagers; 5 500 000 hectares de prairies; 465 000 hectares de châtaigneraies et oseraies; 8 millions d'hectares de forêts et de bois dont les 5/8 appartiennent aux particuliers; 8 600 000 hectares de landes, bruyères et rochers; 510 000 hectares d'étangs, marais et canaux d'irrigation; 206 000 hectares de rivières, lacs et canaux de navigation; 552 000 hectares de cultures diverses; la différence est occupée par les routes, les rues, les édifices publics et particuliers, et s'élève à 1 459 000 hectares. Les quatre cinquièmes du sol sont productifs. Sur ce chiffre, 5 millions d'hectares appartiennent à l'Etat ou aux communes, et 47 millions aux particuliers; ce qui, sur le taux d'une population de 38 millions d'habitants, donne environ par individu 1 hectare 24 centiares.

L'ensemble des propriétés agricoles représente une valeur d'environ 45 milliards, répartie entre 3 millions de propriétaires. Ce morcellement de la propriété dû à la révolution de 1789 constitue la France en un pays de moyenne et de petite culture.

La part de la grande propriété est évaluée à environ 6 millions 1/3 d'hectares, celle de la moyenne à 25 millions 1/2, et à 10 millions celle de la petite. Dans ces nombres ne sont pas comprises les forêts. Les cinquante-sept centièmes de la population sont adonnés à l'agriculture, et sur 10 000 agriculteurs, on compte environ 3500 propriétaires.

Les valeurs brutes créées par l'industrie

produisent un total de 7 milliards 316 millions environ. Les céréales seules produisent 2 milliards 160 millions, les pommes de terre 300 millions, le tabac 80 millions, les prairies 750 millions, les vignes 550 millions, la bière et le cidre 140 millions, les animaux domestiques 2 milliards 280 millions, les forêts 300 millions, etc.

PRODUITS. — Les céréales tiennent le premier rang dans les produits agricoles de la France, et cependant l'excédant des années moyennes suffit à peine à alimenter le pays pendant 33 jours. Le froment se récolte principalement dans le nord et au centre.

Après les céréales, la culture de la vigne est la plus importante; elle occupe le vingt-cinquième de la superficie du pays et se trouve répandue dans 76 départements, excepté dans la zone du Nord. La quantité de vins récoltée subit naturellement des variations, mais la production moyenne paraît être de 50 à 55 millions d'hectolitres dont on n'exporte pas plus de 2 millions. Outre le vin, la vigne fournit encore des alcools et des eaux-de-vie; ces dernières s'élèvent à environ 1 300 000 hectolitres, d'une valeur de 75 millions. La culture de la pomme de terre est très-répandue en France, notamment dans l'E. et dans le N. Le département du Bas-Rhin en fournit, à lui seul, plus de 7 millions d'hectolitres.

Le lin, le chanvre et les graines oléagineuses sont plus spécialement cultivés dans les régions du N.; les plantes tinctoriales ne se trouvent que dans les départements du Midi; le tabac, dont la fabrication est un monopole réservé au gouvernement, est cultivé dans huit départements.

Les forêts occupaient avant la Révolution une surface d'environ 12 millions d'hectares; un défrichement imprévoyant en a réduit l'étendue à 9 millions d'hectares, dont 1 million appartient à l'État, 2 millions aux communes et le reste aux particuliers. Le département le plus boisé est celui de la Nièvre.

Les prairies naturelles occupent une surface de plus de 4 millions d'hectares, les prairies artificielles couvrent 1 million 500 mille hectares. Quant aux terres vagues, landes, bruyères non susceptibles de culture et qui servent de pâtis aux troupeaux, elles n'occupent pas moins de 8 millions d'hectares, soit un sixième de la France, et ne se trouvent qu'au midi et dans les parties montagneuses.

ANIMAUX. — Les animaux domestiques constituent encore une des grandes richesses du pays; on y compte près de 3 millions de chevaux, 413 000 ânes, 10 millions de bêtes à cornes, et 35 millions de bêtes ovines.

Les chevaux les plus estimés sont ceux de race normande pour le luxe; de race percheronne, bretonne et ardennaise pour le trait léger; de race limousine, flamande et boulonnaise pour les charrois et l'agriculture; du Bigorre, de la Navarre et de la Lorraine pour la cavalerie légère. Le département qui produit le plus de chevaux est celui du Finistère, et le département qui en possède le moins est celui des Hautes-Alpes; la production du pays ne suffit pas à sa consommation. Le gouvernement entretient deux haras au Pin, dans l'Orne, et à Pompadour, dans la Corrèze.

Parmi les animaux sauvages, on trouve l'ours dans les Alpes et dans les Pyrénées, le lynx dans les Alpes, le loup, le sanglier et le renard dans les vieilles forêts des montagnes, le putois, la belette, la fouine, le blaireau, le hérisson, le mulot, le rat, le loir, etc.; les lièvres et les lapins pullulent partout; les chevreuils et les cerfs sont plus rares.

La France possède à peu près toutes les espèces d'oiseaux qui sont en Europe.

Mines. — Carrières. — Eaux thermales. — MINES. — Le sol de la France, formé de presque tous les terrains géologiques, renferme dans son sein une grande variété de minéraux. Le fer, qui tient le premier rang dans les exploitations, se trouve dans 72 départements et plus particulièrement dans les Ardennes, le Nivernais, le plateau de Langres, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, l'Aveyron, le Jura, la Moselle et les Cévennes. Sa production totale est de 35 millions de quintaux métriques.

Le plomb est extrait dans les départements du Finistère, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et de l'Isère; il donne un produit brut de 160 000 quintaux métriques.

Le cuivre n'est exploité que dans le département du Rhône, et sa production ne dépasse pas 100 000 kilogrammes.

Le manganèse se rencontre principalement dans les départements de la Loire et de Saône-et-Loire.

On trouve, dans les mines de plomb, des filons argentifères, d'une valeur d'environ 500 000 francs et des paillettes d'or pour une valeur de 100 000 francs dans les eaux de l'Ariège, du Gard, du Rhône et du Rhin.

La France produit du sel en grande abondance, et sous toutes les formes; il y a des mines de sel gemme dans 8 départements de l'E., sur une étendue de 5 377 000 hectares, qui fournissent par an 280 000 quintaux métriques. Les marais salants en produisent aussi une quantité très-considérable avec plus d'économie.

La houille est extraite de 260 mines, dans

46 bassins et 33 départements formant 3 groupes : celui du N., dans le bassin de l'Escaut vers Anzin et Valenciennes; — celui du centre, entre la Loire et la Saône, et dans la vallée du Cher; — celui du Midi, entre la Loire et le Rhône, dans les vallées de l'Aveyron et du Gard, avec les bassins de Saint-Étienne, Rives-de-Gier, Alais et la Grand'Combe. Il y a en France environ 600 mines de houille en exploitation, qui produisent 113 millions de quintaux métriques dont la valeur moyenne est de 1,15 le quintal, 245 mines de fer produisant 11 millions de quintaux, et 333 minières de diverses substances. L'extraction de ces richesses minérales emploie plus de 500 000 ouvriers.

Le lignite végétal fossile de formation moins ancienne que la houille, est exploité dans la Nièvre, la Haute-Savoie et le bassin du Rhône inférieur.

L'*anthracite* se rencontre dans le Nord, le Calvados, l'Isère, la Sarthe et la Mayenne; la *tourbe* dans la Somme, l'Oise et la Loire-Inférieure.

Parmi les substances minérales non métalliques sont : le *pétrole* dans l'Hérault, le *bitume* et l'*asphalte* dans le Haut et le Bas-Rhin, l'Ain, les Landes et le Puy-de-Dôme; on les exploite dans 12 mines.

CARRIÈRES. — Le *granit* se trouve dans les Vosges, la Bourgogne, l'Auvergne, la Bretagne et la Normandie; le *porphyre* abonde dans les Vosges et en Auvergne; les *trachytes* et les *basaltes* sont spéciaux à l'Auvergne.

Plus de 40 départements fournissent des *marbres* dont les plus remarquables sont ceux du Languedoc, des Pyrénées, du Dauphiné, de la Champagne et de la Corse.

Les pierres calcaires à bâtir, les pierres meulières, les argiles, la marne calcaire, la craie et la pierre à chaux sont principalement exploitées dans les bassins de la Seine, de l'Oise et de la Marne; les pierres *lithographiques*, dans l'Ain et l'Indre.

Eaux thermales. — Le nombre des sources minérales est d'environ 800, dont 150 ont des établissements hospitaliers. Les eaux de Bagnères de Bigorre, de Bourbonne, de Colombes, de Luxeuil, de Bourbon-Lancy, de Chaudes-Aigues, etc., sont thermales et salines; celles du Mont-Dore, de Vichy, de Bourbon-l'Archambault, sont gazeuses et acidulées; celles de Bagnères de Luchon, de Barèges, de Gauret, de Saint-Sauveur, d'Eaux-Bonnes, d'Aix-les-Bains, etc., sont sulfureuses et thermales.

Industrie. — Tant que l'industrie nationale se borna à fournir la population française, elle fut considérée comme un apanage royal et on pouvait la dédaigner. « Mais, lorsqu'en 1792,

la France fut menacée par les armées de l'Europe, l'industrie, qui venait d'être déclarée libre, se montra soudain digne de sa nouvelle destinée. Elle improvisa dans ses ateliers, élevés partout comme par enchantement, des moyens de résistance qui surpassèrent, par la rapidité de leur exécution et par leurs quantités innombrables, tout ce qu'avaient pu faire jusque-là, dans leurs plus grands efforts, les nations les plus énergiques. La production du fer et sa fabrication en armes de toute espèce furent décuplées; les cloches devinrent des canons, le salpêtre sortit de tous les murs, le papier fut changé en or, la télégraphie fit franchir l'espace à la pensée, les aérostats servirent de machines de guerre, l'artillerie put courir au grand galop sur l'ennemi... Un million de volontaires et le double de gardes nationaux furent habillés, armés, équipés de la tête aux pieds, par des manufactures qui n'avaient pas trois mois d'existence¹. »

L'industrie émancipée venait de conquérir sa place; elle l'a conservée, peut-être même agrandie dans l'opinion publique aux dépens de l'agriculture; mais le temps permet de prévoir le moment où l'on donnera à chacun la part qui lui appartient. Quoi qu'il en soit, l'industrie française suit aujourd'hui une marche ascendante; elle occupe sans contre-dit, en Europe, le premier rang pour tous les produits qui exigent de la grâce et de l'élégance, pour tout ce qui est affaire d'art plutôt que de métier. Les *articles de Paris*, les bronzes, les plaqués, la bijouterie, l'ébénisterie, la quincaillerie, les modes, les fleurs artificielles, etc., sont recherchés du monde entier. La valeur de l'exportation est de près de 5 millions de francs. La France est sans rivale pour l'industrie *de la soie* qui remonte au milieu du quinzième siècle, et qu'elle a constamment perfectionnée; sa consommation est de 5 à 6 millions de soie grège, dont près de 3 millions produits dans le pays; la valeur des tissus s'élève à 1 milliard et demi.

L'industrie *cotonnière* est de création toute moderne. Le coton est la seule matière première que la France doive tirer de l'étranger, et son importation, qui déjà en 1688 s'élevait à près de 220 000 kilogrammes introduits par Marseille, a plus que décuplé depuis moins d'un siècle. Telle est actuellement la vitalité de cette industrie, qu'elle a pu résister sans trop de souffrances à la terrible crise de l'Amérique. La Normandie, la Flandre et l'Alsace en sont les principaux centres; elle occupe plus d'un million d'ouvriers et donne annuel-

1. Moreau de Jonnés, *Statistique de l'industrie*.

lement 650 millions de produits, dont 150 millions exportés à l'étranger.

La fabrication des *toiles*, considérablement accrue depuis l'invention des machines à filer, a pour centres principaux la Flandre, la Normandie et la Bretagne.

Les manufactures de *laines*, draps, châles, tapis, étoffes diverses, etc., consomment plus de 50 millions de produits bruts d'origine française ou algérienne, et donnent une valeur de 500 millions.

Citons encore les cuirs et les peaux, d'un produit de 40 millions; l'industrie du fer dont nous avons parlé à l'article des mines; la coutellerie, qui se fabrique à Langres, Châtellerauld et Moulins; la construction des machines, au Creuzot, à Mulhouse, à Lille; la fabrication des armes, à Tulle et Saint-Étienne; la porcelaine à Sèvres, Chantilly et Limoges; la faïence à Montereau et à Creil; la verrerie à Alais et Folembay; les cristaux à Baccarat et Saint-Louis; les glaces à Saint-Gobain; les produits chimiques; enfin ces papiers qui par l'imprimerie seulement, atteignent une valeur de plus de 30 millions, etc.

En résumé, l'ensemble de valeurs créées par l'industrie française s'élève à plus de 5 milliards; le nombre des individus occupés aux travaux industriels atteint le chiffre de plus de 6 millions; le nombre des industriels patentés a doublé depuis l'année 1830; l'importation des matières premières a triplé, en même temps que le nombre des machines mues par la vapeur s'est élevé de 500 à 10000.

Commerce intérieur et extérieur. — Placée presque au centre de l'Europe méridionale, entre deux mers, sillonnée de rivières et de canaux, de routes et de chemins de fer, la France possède aujourd'hui les plus grandes facilités, soit à la circulation de ses produits dans l'intérieur, soit à leur écoulement à l'extérieur.

Son commerce intérieur dépasse de beaucoup l'importance du commerce extérieur, et l'on peut dire sans exagération qu'il atteint une valeur presque décuple. « Que l'on songe à l'énorme mouvement d'affaires qui a lieu, en effet, chaque année, entre les 38 millions d'habitants de la France; que l'on considère qu'il n'est pas pour ainsi dire d'objet qui, avant d'arriver à la consommation, ne passe par trois ou quatre intermédiaires, et ne donne ainsi lieu à plusieurs opérations commerciales; que l'on ajoute à ces achats et à ces ventes effectives, les opérations de banque et les institutions de crédit, qui sont les auxiliaires du commerce, et l'on reconnaîtra qu'il n'y a

rien d'excessif à attribuer une valeur approximative de 30 à 40 milliards au mouvement du commerce intérieur¹. »

Les éléments constitutifs de ce commerce sont très-difficiles à constater et à rassembler; ce sont d'abord les grains, les viandes, les vins et eaux-de-vie, les produits des mines, les produits des fabriques, les denrées coloniales, etc., dont le transport s'effectue par le roulage sur les routes ordinaires; par les canaux et rivières qui transportent généralement les matières encombrantes; par les chemins de fer; enfin par le cabotage.

Le commerce extérieur comprend tous les mouvements des marchandises échangées entre la France et les pays étrangers ou les colonies. Sa prospérité date de Colbert, en 1664; elle continua à s'accroître dans le dix-huitième siècle, comme le prouvent les chiffres suivants:

1716.....	277511000	livres.
1765.....	783654000	—
1789.....	1017564000	—

Ce commerce fut ruiné par la Révolution, la guerre, et le décret du 1^{er} mars 1793 qui prohiba la plupart des marchandises étrangères; il se releva en 1815, mais il ne put retrouver les marchés qu'il avait perdus, les Indes orientales, les Échelles du Levant, Saint-Domingue surtout; il dut en chercher de nouveaux, et dix ans après, il avait déjà atteint une importance de 1200 millions.

En 1836 il s'élevait à	1866	millions.
En 1847	—	2614 —
En 1853	—	3493 —

donc 1 632 millions à l'importation et 1661 pour l'exportation.

Jusqu'en 1860, les prohibitions à l'importation, quoique vivement attaquées et combattues depuis leur origine, avaient subsisté avec de légères modifications; le traité conclu avec l'Angleterre leur a porté le premier coup; toutes les prohibitions existantes ont été remplacées par des droits *ad valorem*, primitivement de 30 0/0, et aujourd'hui réduits à 25 0/0.

Les traités conclus avec l'Angleterre et les autres États de l'Europe voisins de la France n'ont fait qu'ajouter au développement naturel de son commerce extérieur; on estime sa valeur actuelle à environ 4 milliards.

L'Angleterre est l'État avec lequel la France entretient les plus importantes relations commerciales; après elle viennent les États Unis, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, etc.

Le commerce maritime ne date réellement

1. *Statistique de la France*, par Maurice Bluck.

que de l'ordonnance de 1681 qui a servi de modèle à toutes les nations commerçantes; avant cette époque la marine marchande de France ne comprenait que 500 à 600 bâtiments. Ce commerce fut ruiné par les guerres de la Révolution, mais dès 1824, le mouvement de notre navigation occupait déjà (entrées et sorties) 7342 navires français jaugeant 640 000 tonnes, et 10 521 navires étrangers jaugeant 853 246 tonneaux, soit 18 863 navires et 1 493 000 tonneaux.

Malgré des progrès très-lents, ce commerce s'est constamment accru, et dans ces dernières années, le mouvement de la navigation en France s'est élevé à 45 000 navires jaugeant ensemble 7 millions de tonneaux; ce nombre se décompose ainsi : 20 000 navires français jaugeant près de 3 millions de tonneaux, et 25 000 navires étrangers jaugeant 3 700 000 tonneaux.

Sur le chiffre de notre commerce intérieur, 4 milliards, le commerce par mer absorbe près de 3 milliards, et la part du pavillon national a été de 1300 millions, soit environ 0,30.

Routes. — Les voies de terre en France se divisent en : routes impériales, créées et entretenues par l'État; routes départementales, à la charge des départements; chemins vicinaux de grande et de petite communication, qui sont au compte des communes. La largeur des routes impériales est de 12 à 13 mètres, celle des routes départementales de 10 à 12 mètres, et celle des chemins d'une moyenne de 5 mètres.

La France possède environ 38 000 kilomètres de routes impériales, 48 000 kilomètres de routes départementales, 76 000 kilomètres de chemins de grande communication, et 500 000 kilomètres de chemins de petite vicinalité.

Toutes les routes impériales partent de Paris, d'un point unique marqué au pilier de la porte principale de l'église métropolitaine de Notre-Dame, et aboutissent à un point de l'extrême frontière.

Sept rayonnent entre Dunkerque et Metz, sur la frontière du N. E.; six entre Strasbourg et Lyon, sur la frontière de l'E.; trois entre Chambéry et Antibes, sur la frontière du S. E.; trois entre Toulon et Montpellier, sur la frontière de la Méditerranée; trois entre Perpignan et Bayonne, sur la frontière des Pyrénées; quatre entre Bordeaux et Brest, sur la frontière du golfe de Gascogne; enfin trois entre Cherbourg et Boulogne, sur la frontière de la Manche et de la mer du Nord.

Total : 29 routes impériales.

Chemins de fer. — Le premier chemin de fer construit en France est celui de *Saint-Étienne*

à *Lyon*, créé par l'industrie privée dès 1823; mais ce n'est que depuis la loi du 11 juin 1842 que ces nouvelles communications ont commencé à prendre un sérieux développement.

D'après le dernier exposé de la situation de l'Empire, le réseau des chemins de fer français comprenait un développement de 19 988 kilomètres. Au 31 décembre, 13 570 kilomètres étaient exploités et avaient coûté 5850 millions aux compagnies et 984 millions à l'État.

Les chemins de fer de la France sont formés par cinq réseaux principaux qui rayonnent de Paris à la frontière, et d'un réseau méridional qui met en communication l'Océan et la Méditerranée. Ces réseaux se composent de lignes principales reliées entre elles par des embranchements et des sous-embranchements qui seront rigoureusement indiqués dans la description des départements et dont le nombre dépasse 120.

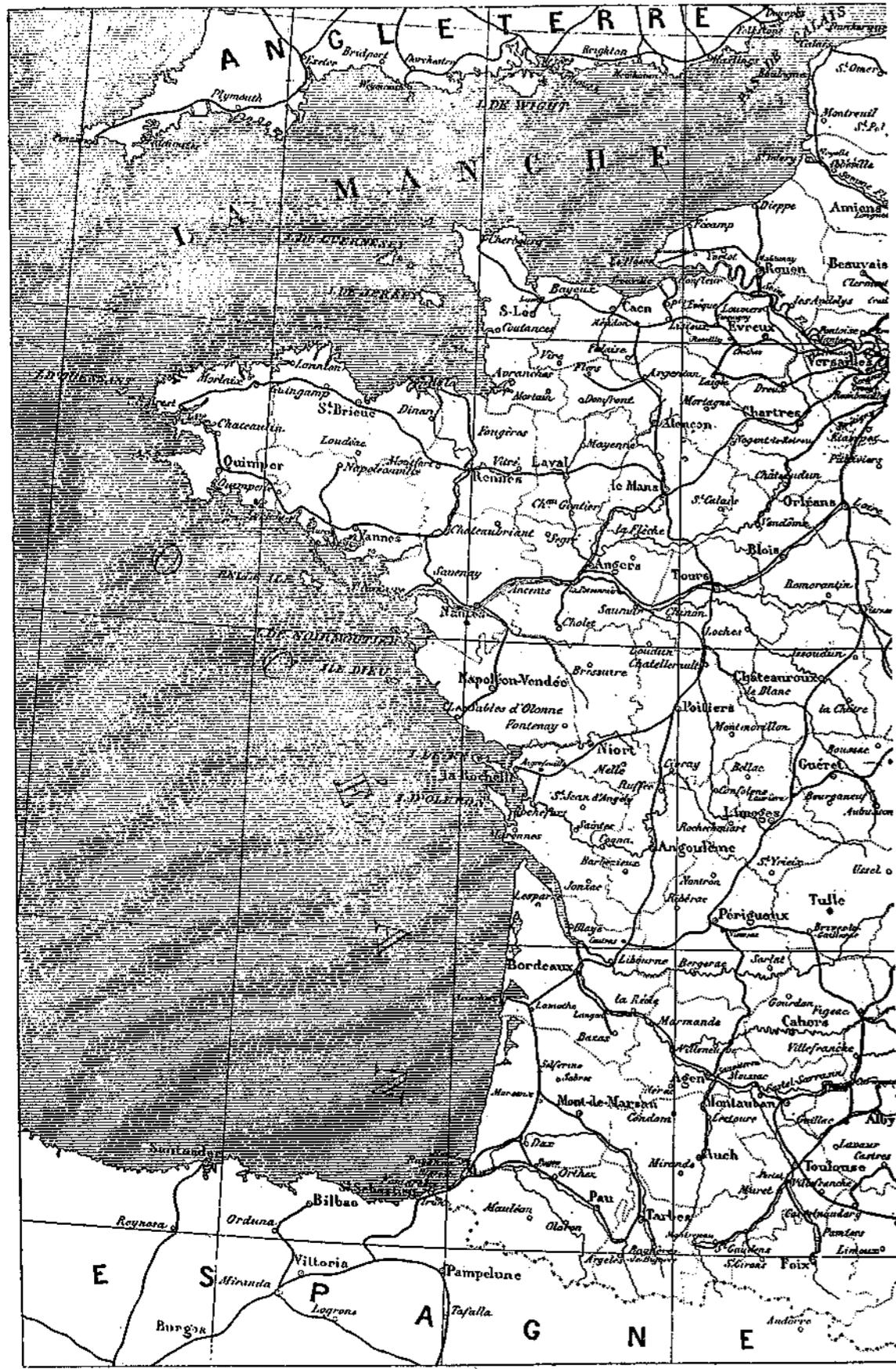
Voici la nomenclature des six grands réseaux avec leurs lignes principales, les chefs-lieux de département qu'ils desservent et toutes les stations d'où part un embranchement :

1° CHEMIN DE FER DU NORD. — Deux lignes principales : 1° de Paris à *Mouscron* (frontière belge), par Saint-Denis, Greil, Longueau, Arras, Douai et Lille; — 2° de Paris à *Brquelines* (sur Cologne), par Creil, Chauny, Tergnier, Busigny et Maubeuge;

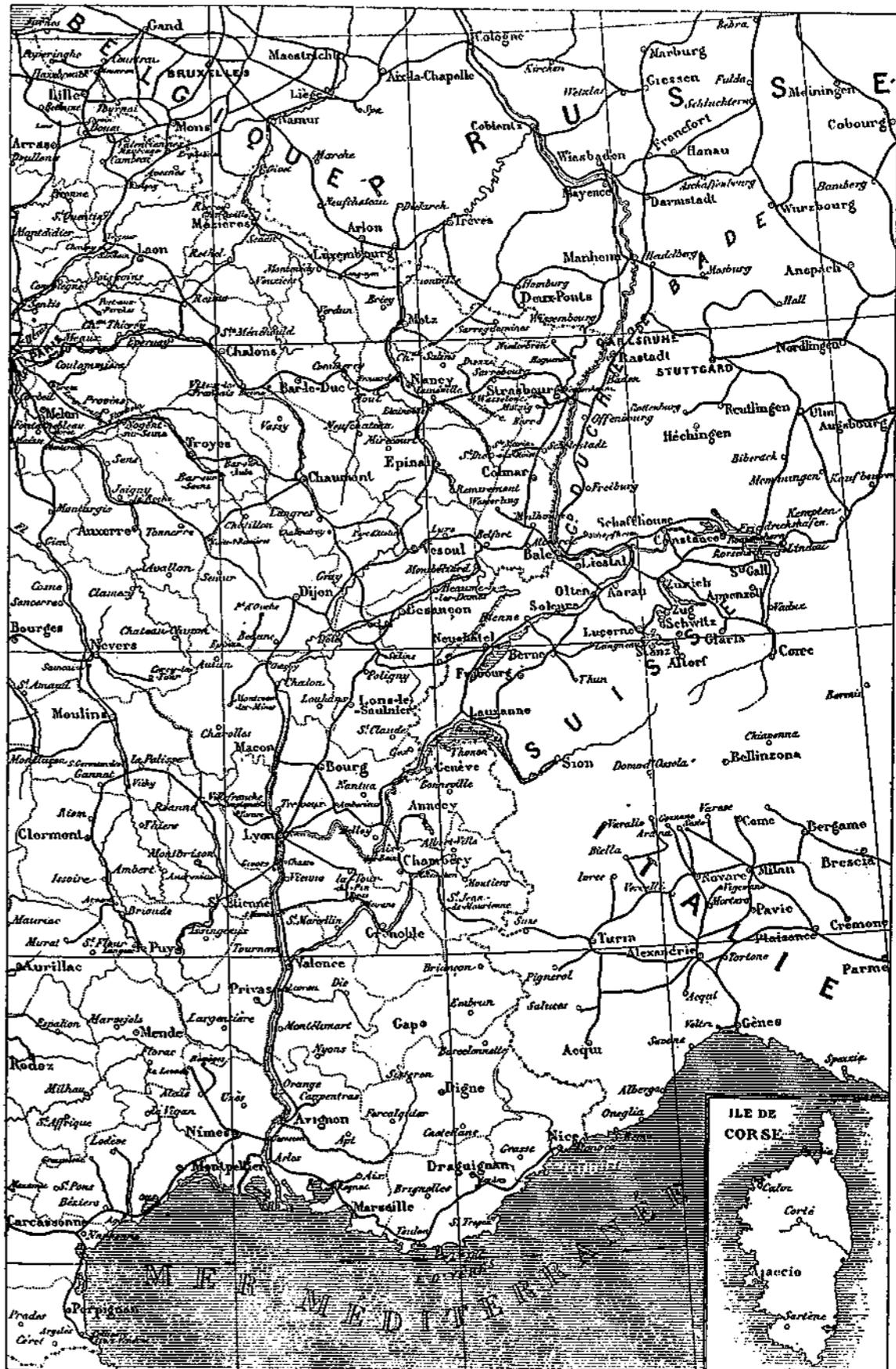
2° CHEMIN DE FER DE L'EST. — Deux lignes principales : 1° de Paris à *Strasbourg*, par Épernay, Châlons-sur-Marne, Blesmes, Bar-le-Duc, Frouard, Nancy, Blainville, Lunéville, Avricourt et Vendenheim; — 2° de Paris à *Mulhouse*, par Gretz, Longueville, Flamboin, Troyes, Chaumont, Chalindrey, Port-d'Atelier, Vesoul et Belfort;

3° CHEMIN DE FER DE L'OUEST. — Trois lignes principales et cinq lignes de banlieue : 1° de Paris au *Havre*, par Mantes, Rouen, Malaunay et Beuzeville; — 2° de Paris à *Cherbourg*, par Mantes, Évreux, Serquigny, Lisieux, Mezidon, Caen et Lizon; — 3° de Paris à *Brest*, par Versailles, Chartres, Le Mans, Laval, Rennes et Saint-Brieuc; — 4° lignes de banlieue : de Paris à *Saint-Germain*, de Paris à *Versailles* (rive droite et rive gauche), de Paris à *Auteuil*, de Paris à *Argenteuil et Ermont* (sur la ligne du Nord);

4° CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. — Trois lignes principales et une ligne de banlieue : 1° de Paris à *Bordeaux*, par Bretigny, Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême et Coutras; — 2° de Paris à *Saint-Nazaire*, par Tours, Angers, Nantes et Savenay; — 3° de Paris à *Agen*, par Orléans, Vierzon, Châteauroux, Laurière, Limoges, Périgueux et Niversac; — 4° lignes de banlieue : de Paris à *Sceaux* et à *Limours*.



Créé par J. S. Gille, rev. Monnier et J. P. P. Paris



Gillot

5° CHEMIN DE FER DE LYON. — Deux lignes principales : 1° de Paris à Lyon et Marseille, par Melun, Moret, Montereau, La Roche, Nuits, Dijon, Chagny, Mâcon, Lyon, La Chasse, Saint-Rambert, Valence, Livron, Avignon, Tarascon et Rognac; — 2° de Paris à Lyon par le Bourbonnais, par Melun, Moret, Montargis, Nevers, Saincaize, Moulins, Saint-Germain-des-Fossés, Roanne, Andrezieux, Saint-Étienne et Givors;

6° CHEMIN DE FER DU MIDI. — Deux lignes principales : 1° de Bordeaux à Bayonne, par Lamothe, Morcenx, Dax, Biarritz, Handaye (frontière espagnole); — 2° de Bordeaux à Cette, par Langon, Agen, Sauveterre, Montauban, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Béziers et Agde.

Toutes les parties du territoire français se trouvent ainsi rattachées :

Par le chemin de fer du Nord, aux chemins de fer de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et de la Prusse;

Par le chemin de fer de l'Est, aux chemins de fer de l'Allemagne et à ceux de la Suisse;

Par le chemin de fer de Lyon et de la Méditerranée, aux chemins de fer de la Suisse et de l'Italie, à l'Algérie et à tout le Levant par les paquebots de la Méditerranée;

Par le chemin de fer d'Orléans et ses différentes branches, au bassin de la Méditerranée, aux chemins de fer espagnols, et à l'Amérique du Sud et aux Antilles par les paquebots transatlantiques de Bordeaux et de Saint-Nazaire;

Par la double ligne de l'Ouest, à l'Amérique du Nord et à l'Angleterre par les paquebots de la Manche.

Une loi du 12 juillet 1865 a déterminé les conditions d'établissement et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local qui viendront se rattacher aux grandes lignes et activer la circulation dans les départements de la France.

Canaux. — Il existe en France trois systèmes de canaux de navigation :

1° Ceux qui joignent les deux grands versants de la France ou le bassin du Rhône avec les bassins de la Garonne, de la Loire, de la Seine et du Rhin, et qui traversent par conséquent la grande ligne de partage des eaux. Ce sont : le canal du *Midi*, de Toulouse à Cette, ayant pour compléments le canal des *Étangs*, et celui de *Beaucaire* qui le prolonge jusqu'au Rhône; — le canal du *Centre* qui va de Châlon sur la Saône à Digoin sur la Loire; — le canal de *Bourgogne*, de Saint-Jean-de-Losne sur la Saône à la Roche sur l'Yonne; — le canal du *Rhône au Rhin*, de Saint-Symphorien sur la Saône à Strasbourg sur l'Il.

2° Les canaux qui joignent entre eux les bassins du versant de l'océan Atlantique, qui sont : le canal du *Loing*, de Saint-Mamert sur la Seine, à Buges sur le Loing; là il se bifurque pour former les canaux de *Briare* et d'*Orléans*, qui viennent aboutir à la Loire; — le canal de *Saint-Quentin*, de Chauny sur l'Oise à Saint-Quentin sur la Somme; la première partie se nomme le canal *Crozat*; — le canal de *l'Oise à la Sambre*, de la Fère sur l'Oise à Landrecies sur la Sambre; — le canal des *Ardennes*, de Neufchâtel sur l'Aisne à Dorchery sur la Meuse; — le canal de la *Marne au Rhin*, de Vitry sur la Marne à Strasbourg, par les bassins de l'Ornain, du Sarron et de la Zorn.

3° Les canaux latéraux aux fleuves qui sont : le canal de la *Garonne*, de Toulouse à Castets; — le canal de la *Loire*, de Roanne à Briare; — le canal de la *Somme*, d'Abbeville à Saint-Valery.

Quant aux canaux d'un ordre inférieur, nous les retrouverons dans la description des départements.

Les canaux ou rivières assimilées aux canaux offrent un développement de 4800 kilomètres et représentent une dépense de 800 millions. Sur cette longueur 1030 kilomètres sont l'objet de concessions, en sorte que l'étendue des lignes administrées par l'État n'est que de 3770 kilomètres.

Quelques nouveaux canaux d'une longueur totale de 160 kilomètres sont en outre en voie d'exécution. Ce sont ceux de *Vitry à Saint-Dizier*, des *houillères de la Sarre*, de *Roubaix*, de la *Rochelle-Marans*, et de la *Haute-Seine*, entre Troyes et Bar-sur-Seine.

Divisions territoriales anciennes. — Avant la conquête romaine, la Gaule était divisée en une multitude de petites circonscriptions ou confédérations indépendantes, *pagi* ou pays, ayant pour capitale des cités qui prirent sous la domination impériale le nom même de leur territoire ou celui des peuplades qui l'habitaient.

La première division provinciale, faite par Jules César, fut plusieurs fois modifiée, notamment sous Auguste, Adrien, Dioclétien, Valentinien et Gratien. Aux débris de la vieille organisation indépendante et à l'organisation provinciale romaine, succédèrent avec l'invasion les *comtés francks* qui devinrent eux-mêmes, au dixième siècle, les *comtés féodaux*, et au quatorzième siècle les *bailliages* royaux.

La première division politique qui ait été faite en dehors des divisions féodales, est celle de Louis XI qui partagea la France en quatre gouvernements militaires. François I^{er} porta

ce nombre à neuf qui étaient : la Picardie, la Normandie, l'Île-de-France, la Champagne, la Bourgogne, la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence. A la mort de Henri IV, on en comptait douze, dont trois nouveaux : Bretagne, Orléans, Lyonnais. A la mort de Louis XIV, il y en avait trente dont huit anciens : Picardie, Normandie, Île-de-France, Champagne et Brie, Bourgogne, Bretagne, Provence, Dauphiné ; dix-huit nouveaux formés d'anciens : Nivernais, Berry, Poitou, Aunis et la Rochelle, Anjou, Maine et Perche, Touraine, Orléanais, Marche, Auvergne, Bourbonnais, Lyonnais et Beaujolais, Navarre et Béarn, Guyenne et Gascogne, Saintonge et Angoumois, Limousin, Foix, Languedoc ; quatre nouveaux récemment conquis : Roussillon, Alsace, Flandre et Hainaut, Franche-Comté. Enfin en 1789, il y avait quarante gouvernements militaires dont deux nouveaux, ceux de Lorraine et d'Artois, séparés de celui de Picardie en 1765 ; huit gouvernements particuliers de ville : Paris, Dunkerque, Boulogne, le Havre, Saumur, Toul, Metz et Verdun, Sedan.

Outre ces quarante gouvernements, on comptait alors sept gouvernements généraux de colonies : Saint-Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe, Tabago, Cayenne et la Guyane Française, le Sénégal avec Gorée, et treize gouvernements de maisons royales.

La marine comprenait six départements ; c'étaient sous Louis XIV : Dunkerque, le Havre, Brest, Rochefort, Marseille et Toulon. En 1789 Marseille avait été remplacé par Bordeaux. Il y avait cinquante amirautés jugeant les affaires maritimes.

Sous le rapport financier, la France était divisée en trente-trois généralités représentant assez exactement les provinces dont elles portaient le nom. Cette division remontait à Charles VI, alors que la France était partagée financièrement entre quatre trésoriers de finance : de la langue d'oïl, de la langue d'oc, de Normandie et de Champagne. François I^{er} fixa à seize le nombre des généralités et des trésoriers ; ce nombre fut doublé sous le ministère de Richelieu, en 1635, à l'époque de l'établissement des intendants.

Chaque généralité se subdivisait en territoires désignés sous le nom d'*élections*, parce qu'elles avaient chacune un tribunal dont les membres avaient été autrefois *élus*. La généralité était administrée par un *intendant* qui avait, dans ses attributions outre les finances, la police, le commerce, les routes, les prisons, et généralement toute l'administration intérieure ; cet intendant, qui jouissait d'une fort

grande autorité, avait dans chaque élection un subdélégué.

Certaines généralités dites *pays d'élection* étaient régies par les intendants, et là, le roi levait directement l'impôt et sans contrôle. D'autres généralités, appelées *pays d'État*, possédaient des assemblées des trois ordres, ou états provinciaux qui votaient eux-mêmes les impôts, en réglaient la perception, et avaient une part dans l'administration du pays. Les grands pays d'États étaient le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, et l'Artois. Les petits pays d'États étaient la Flandre Vallonne, le Cambresis, le comté de Foix, le Béarn et la basse Navarre, le Nebouzan, les Quatre Vallées, la Soule, le Labourd, et le Marsan. La juridiction financière s'exerçait par des chambres des comptes et des cours des aides, chacune souveraine dans son ressort, et ayant les mêmes attributions que la Cour des comptes actuelle. En 1789, il y avait neuf chambres des comptes et neuf cours des aides.

Sous le rapport judiciaire, la France se subdivisait en treize parlements et quatre conseils. Les parlements étaient ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Douai, Besançon et Nancy. Les conseils étaient ceux d'Artois, d'Alsace, de Roussillon et de Corse, pays nouvellement réunis et encore en tutelle. Les bailliages ou sénéchaussées étaient au nombre de 220 dont 70 portaient le titre de présidiaux et formaient des tribunaux d'appel. Il y avait en outre des justices seigneuriales très-nombreuses, des justices ecclésiastiques et des justices consulaires. Enfin la France était partagée en pays *coutumier* et pays de *droit écrit*, selon que ces pays étaient régis par des coutumes locales ou par les lois romaines.

Sous le rapport religieux, la France était partagée en 18 archevêchés et 116 évêchés, non compris la Corse qui en avait 5. Le revenu de ces 134 prélats s'élevait à la somme de 8 millions. Le siège de Strasbourg donnait un bénéfice de 500 000 livres. Tous ces diocèses renfermaient 35 156 paroisses, 715 abbayes, 713 prieurés des deux sexes, 511 chapitres et 800 hôpitaux. Le clergé comptait au moins 120 000 individus dont le revenu était d'environ 120 millions.

Telles étaient les principales divisions de la France sous l'ancienne monarchie. La division mathématique du territoire opérée par l'Assemblée nationale, la substitution des noms physiques aux anciens noms de provinces, fut sans doute une nécessité politique, et l'acte constitutif de l'unité nationale poursuivie avec

tant de persévérance depuis Hugues Capet. Mais aujourd'hui que la division départementale a produit irrévocablement les effets qu'on en attendait, il est permis de remarquer avec quelle précipitation, quelle ignorance de la constitution géologique du pays, quel mépris des divisions naturelles du sol, des souvenirs historiques, des coutumes et des besoins de ses habitants, s'est opérée cette grande et révolutionnaire transformation. Aussi la vieille division gauloise, née du sol et des races, la division par provinces, a-t-elle subsisté à travers le temps et les réformes; elle est restée populaire comme la seule vraie, la seule historique, la seule rationnelle.

Divisions administratives actuelles. — La France est aujourd'hui divisée en 89 départements y compris la Corse, sans compter l'Algérie et les colonies qui ne sont pas complètement régies par les lois de la métropole.

Les départements sont subdivisés en *arrondissements*, en *cantons* et en *communes*; on compte, en 1866, 373 arrondissements, 2938 cantons et 37 510 communes.

Le département est administré par un *préfet* nommé par le gouvernement, chargé de faire exécuter les lois et de la surveillance de toutes les parties de l'administration publique.

Chaque arrondissement est administré par un *sous-préfet*, qui jouit, sous les ordres du préfet, des mêmes pouvoirs et des mêmes attributions.

Le canton n'est qu'une division nominale au point de vue administratif, et n'a pas d'administration particulière.

La commune est administrée par un *maire* assisté d'*adjoints*.

Auprès du préfet fonctionne un *conseil de préfecture*, sorte de tribunal administratif qui juge les réclamations des citoyens contre l'administration; ses décisions peuvent être portées devant le Conseil d'État.

Les autres autorités administratives sont :

1° Le *conseil général* du département, chargé de la répartition des impôts divers entre les arrondissements, et du budget départemental; il peut émettre des vœux sur les besoins locaux, etc....

2° Le *conseil d'arrondissement*, qui a dans la circonscription les mêmes attributions que les conseils généraux; il répartit l'impôt entre les communes;

3° Le *conseil municipal*, chargé de discuter et de voter le budget des communes, et de toutes les questions d'intérêt local; il répartit l'impôt entre les habitants.

Les ressources affectées au service départemental s'élèvent, pour 1866, à 137 850 113 francs

dont 39 millions sont spécialement affectés aux travaux des diverses grandes voies de communication.

Les communes possèdent des ressources qui s'élèvent à 191 millions; elles affectent 32 millions au culte, 65 millions à l'instruction primaire, 15 millions à des établissements de bienfaisance, et 77 millions à leurs chemins vicinaux.

L'administration générale du département est du ressort du *ministre de l'intérieur*

Justice. — L'organisation judiciaire comprend : une *cour de cassation* pour toute la France et les colonies; 28 *cours impériales* ou *d'appel*; 1 *cour d'assises* par département; 1 tribunal civil par arrondissement; 1 justice de *paix* et 1 tribunal de simple police par canton; enfin des tribunaux de *commerce* et des conseils de *prudhommes* dans les principales villes commerçantes et industrielles.

La Cour de cassation, instituée pour maintenir l'unité de jurisprudence dans toute la France, prononce souverainement sur les affaires qui lui sont déferées, mais jamais au fond, et seulement pour défaut de forme; le jugement infirmé est renvoyé à un autre tribunal. Elle se subdivise en *chambres des requêtes*, de *cassation civile*, et de *cassation criminelle*.

Les cours impériales reçoivent en appel les décisions des tribunaux de commerce et des tribunaux civils; elles comprennent également trois chambres : 1° des *mises en accusation*; 2° *chambre civile*; 3° *chambre correctionnelle*.

Les cours d'assises sont des tribunaux criminels composés de *jurés* tirés au sort parmi les citoyens; ces jurés constituent un *jury* chargé de prononcer sur la culpabilité des accusés. Un conseiller de cour d'appel, président, et deux autres juges complètent le tribunal.

Les tribunaux correctionnels ou de première instance jugent les délits ordinaires; les tribunaux civils, les causes civiles et les appels des juges de paix.

Le juge de paix agit comme conciliateur et comme juge dans les différends entre les citoyens; il est aussi revêtu d'attributions civiles. Ses jugements sont sans appel jusqu'à 100 fr.; avec appel, jusqu'à 300.

Les conseils de prudhommes connaissent de toutes les affaires entre patrons et ouvriers.

Organisation ecclésiastique. — Les cultes reconnus et salariés en France par l'État, sont : le *catholicisme*, la *religion réformée*, la *religion luthérienne* et la *religion juïdaique*.



La Grand'Place à Lille.

Le catholicisme est reconnu comme religion de la majorité des Français. La France est divisée en 86 diocèses, dirigés par 17 archevêques et par 69 évêques. Chaque diocèse se subdivise en *paroisses* que l'on distingue en *cures* ou *succursales*, à la tête desquelles sont des *curés* ou des *desservants*. Un canton forme ordinairement le ressort d'une cure. Chaque diocèse renferme un *grand* et un *petit séminaire*. D'après le concordat de 1802, le gouvernement nomme directement les archevêques et les évêques, et le pape leur donne l'investiture canonique; ceux-ci, sauf approbation du gouvernement, choisissent les vicaires et les cu-

rés de leurs diocèses. Le clergé catholique se compose de 17 archevêques, 69 évêques, 175 vicaires généraux, 600 chanoines, 3000 curés environ, 28 000 desservants et 6 500 vicaires.

Le clergé calviniste se compose de *pasteurs* réunis en *consistoires* et en *synodes*. On compte 106 consistoires calvinistes, répartis dans 38 départements; ils sont formés chacun d'un ou plusieurs pasteurs et de notables ou *anciens* choisis parmi les laïques; ces consistoires veillent à l'administration de leur Église et des aumônes, ainsi qu'au maintien de la discipline. Cinq Eglises consistoriales for-

ment l'arrondissement d'un synode; les synodes sont composés d'un pasteur et d'un ancien de chaque consistoire. A la tête de toute l'administration du culte réformé est placé le *conseil central* qui réside à Paris. On compte environ 600 pasteurs rétribués par l'État; le culte calviniste a une Faculté de théologie à Montauban.

Les luthériens ont 44 Églises *consistoriales* composées comme celles des calvinistes et chargées des mêmes fonctions. Ils sont répartis dans six *inspections*, dont quatre pour le Bas-Rhin, une pour le Haut-Rhin et une pour le Doubs; chaque inspection se compose d'un *pasteur-inspecteur* et de deux laïques. Le culte compte environ 250 pasteurs salariés par l'État; il possède une Faculté de théologie et un Gymnase à Strasbourg.

Le culte israélite est dirigé par un *consistoire central* à Paris, composé d'un *grand rabbin* et de 7 membres laïques; au-dessous de lui sont 8 *synagogues consistoriales* composées d'un *grand rabbin* et de 4 laïques. Viennent ensuite les simples synagogues ayant chacune un rabbin ou un ministre officiant. Le personnel comprend environ 50 rabbins et 60 ministres; il y a une école rabbinique à Metz.

Instruction publique. — L'*instruction publique* est dirigée par un ministre, un conseil impérial et des inspecteurs généraux. La France compte 17 académies universitaires gouvernées chacune par un recteur assisté d'un conseil académique et de plusieurs inspecteurs.

Il y a trois degrés dans l'enseignement public en France : 1° l'*enseignement supérieur*, qui comprend les *Facultés*, l'*École normale supérieure*, les *Écoles supérieures de médecine et de pharmacie*, les *Écoles préparatoires des lettres et des sciences*; 2° l'*enseignement secondaire*, qui comprend les lycées impériaux, les collèges communaux, les petits séminaires, les institutions et les pensions particulières ou libres; 3° l'*enseignement primaire*, qui comprend les écoles normales primaires, et les écoles primaires publiques ou libres de garçons ou de filles.

Il y a 5 sortes de Facultés qui se subdivisent ainsi : 11 de *droit*, 16 de *lettres*, 16 des *sciences*, 3 de *médecine* et 7 de *théologie*.

En dehors de l'Université se trouvent : le *Collège de France*, fondé en 1530 par François I^{er}; le *Musée d'histoire naturelle*, où l'on fait 15 cours publics, et qui possède de riches collections; la *Bibliothèque impériale*; l'*École des chartes*; l'*Observatoire de Paris*; l'*École française d'Athènes*, etc.

L'Institut de France est divisé en cinq Aca-

démies : *Académie française*; *Académie des inscriptions et belles-lettres*; *Académie des sciences*; *Académie des beaux-arts*; *Académie des sciences morales et politiques*.

La dernière statistique de l'enseignement publique constate que 36 692 communes sont en possession de moyens d'enseignement primaire. Le nombre des écoles publiques de garçons s'élève à 38 386, recevant 2 399 292 élèves. On compte 14 059 écoles publiques de filles, recevant 1 014 537 élèves. Il faut ajouter à ce chiffre 3 108 écoles libres de garçons et 13 208 écoles libres de filles, plus 3 308 asiles recevant ensemble 1 915 622 enfants.

Armée de terre. — L'armée de terre se recrute, soit par engagement volontaire, soit par le tirage au sort, soit par réengagements d'anciens militaires, moyennant une prime d'environ 2 000 fr., prélevée sur les versements opérés par les jeunes gens exonérés du service. Cette partie de l'administration militaire forme ce qu'on appelle la *dotation de l'armée*.

Le contingent des jeunes soldats appelés chaque année s'élève généralement, en temps de paix, à 100 000 hommes, dont une moitié fait un service actif, et l'autre moitié forme ce qu'on appelle la *réserve*.

L'effectif de l'armée est actuellement de 400 000 soldats; mais il varie suivant les circonstances politiques, et, en temps de guerre, il peut être porté immédiatement à 700 000 combattants, à l'aide des 300 000 hommes de la réserve, sans nécessiter aucun appel nouveau au pays.

L'effectif de l'armée française, sur le pied de 400 000 hommes, se décompose de la manière suivante :

États-majors : maréchaux, officiers, généraux, officiers d'état-major, intendance etc.	4 740
Garde impériale	30 144
Gendarmerie	20 337
Infanterie	223 779
Cavalerie	53 169
Artillerie	34 818
Génie	6 958
Équipages militaires	4 722
Vétérans	648
Services administratifs : subsistances, habillement, campement, etc.	9 137
Corps étrangers	11 538
Total	400 000

Et 85 000 chevaux.

La France, en y comprenant l'Algérie, est partagée en 7 grands *commandements* placés sous les ordres des maréchaux. Les *commandements* se subdivisent en 22 *divisions* territo-

riales, commandées par des généraux de division ; ceux-ci ont au-dessous d'eux un certain nombre de généraux de brigade, commandant des *subdivisions*.

Les frontières de la France sont défendues par 140 places fortes divisées en deux classes, non d'après leur importance, mais suivant les servitudes militaires qu'elles imposent aux immeubles qui les avoisinent. Pour l'entretien et la conservation des places, les zones du territoire des frontières sont partagées en 21 *directions du génie*; et pour la conservation du matériel de l'artillerie, en 33 *directions d'artillerie*.

Les Écoles qui doivent pourvoir aux différents services de l'armée, sont : l'*École d'application de l'artillerie et du génie*, à Metz ; l'*École d'application du corps d'état-major*, à Paris ; l'*École polytechnique*, à Paris, d'où sortent les officiers-élèves destinés à l'artillerie et au génie ; l'*École spéciale militaire*, à Saint-Cyr, qui fournit des officiers à l'infanterie, à la cavalerie et à l'état-major ; l'*École de cavalerie*, à Saumur ; le *Prytanée de la Flèche* ; l'*École de tir*, au camp de Châlons ; l'*École vétérinaire*, à Alfort

La justice militaire est rendue dans chaque division militaire, par deux *conseils de guerre* permanents, et pour toutes les divisions par 9 *conseils de révision*.

Les hôpitaux militaires, y compris les établissements hospitaliers thermaux, sont au nombre de 54 ; il existe, en outre, à Paris, une *École d'application de la médecine et de la pharmacie militaires*, et à Strasbourg, une *École du service de santé militaire*.

Enfin, il y a 17 dépôts de remonte et 20 succursales.

Marine. — Les côtes de la France sont divisées en 5 préfectures ou arrondissements maritimes, administrés par un officier général de la marine, dit *président maritime*. Chacun de ces arrondissements se divise en sous-arrondissements, administrés par un officier supérieur de la marine ; les sous-arrondissements se divisent en *quartiers* et en *syndicats* pour l'*inscription maritime*.

L'inscription maritime, organisée par Colbert, oblige tout homme, exerçant la profession de marin sur les côtes ou dans l'intérieur des rivières jusqu'à la limite de la marée, à répondre à l'appel de l'État pour le service de la marine de 18 à 50 ans. Le contrôle de l'inscription donne actuellement 140 000 marins, dont 25 000 servent sur la flotte en temps de paix, et 70 à 80 000 en temps de guerre.

Cette institution a été complètement modifiée depuis 1863 ; par suite d'un décret impé-

rial, les engagements sont désormais ouverts pour la marine ; le temps de service à bord a été réduit à peu près aux limites de celui de l'armée de terre, et enfin, comme celle-ci, l'armée de mer a été admise au bénéfice de l'exonération.

Le personnel de la marine se compose : 1° De 2 *amiraux*, 12 *vice-amiraux*, 20 *contre-amiraux*, 110 *capitaines de vaisseau*, 230 *capitaines de frégate*, 650 *lieutenants de vaisseau*, 600 *enseignes* et 700 *aspirants de 1^{re} classe* ; — 2° des *inspecteurs* de tous les services maritimes (génie, travaux, santé, matériel, infanterie) ; — 3° des *officiers du génie, ingénieurs et professeurs* de la marine ; — 4° du *commissariat de la marine*, des *comptables* du matériel et du personnel administratif des travaux des ports ; — 5° du service de santé, *aumôniers, infirmiers*, etc. ; — 6° de *maîtres* entretenus des directions des constructions navales, des mouvements des ports, des établissements, des chefs de pilotage, etc.

Viennent ensuite les équipages et les troupes : les *équipages de ligne*, ou troupes de marine à bord des bâtiments, formant 5 divisions, comprenant 148 compagnies, et réparties dans les 5 arrondissements maritimes. Les troupes proprement dites se composent : 1° de 4 régiments d'infanterie de marine employés dans les ports et dans les colonies ; — 2° d'un régiment d'artillerie de marine affecté au service des arsenaux ; — 3° de 5 compagnies de gendarmerie maritime.

La marine possède des *arsenaux* dans tous les chefs-lieux d'arrondissements et dans ceux des sous-arrondissements ; des *établissements* à Indret, sur la Loire, pour la fabrication des machines à vapeur ; à la Chaussade (Nièvre), pour la fabrication des ancres et des chaînes ; à Ruelle, près d'Angoulême, et à Saint-Gervain (Isère), pour la fabrication des bouches à feu ; à Charleville, pour la fonderie des projectiles. L'École navale est à Brest, celle du génie à Lorient, celle de pyrotechnie à Toulon.

Le matériel de la nouvelle flotte déjà transformée, ou en voie de transformation, se compose : en navires cuirassés, de 10 frégates, 1 corvette, 1 garde-côte à éperon ; en navires non cuirassés, de 36 vaisseaux, 24 frégates, 11 corvettes, 46 avisos, sans compter les canonnières et 39 bâtiments à divers degrés de construction. Il faut y ajouter le matériel de l'ancienne flotte qui comprend 300 bâtiments de tous rangs.

Finances. — La France est, de tous les grands États de l'Europe, celui qui a le bud-

get le plus riche, et le plus régulièrement administré.

En 1789, le budget était de 535 millions; en 1814, de 572 millions; en 1818, par suite des charges de l'occupation étrangère et de l'indemnité accordée aux émigrés, il atteignit le chiffre de 1434 millions. Redescendu à 906 millions en 1820, il était en 1830 de 1095 millions, et suivant dès lors une période toujours ascendante, il était en 1848 de 1770 millions. Celui de 1866 s'élève à 2181 millions pour les recettes, et à 2179 millions pour les dépenses, en y comprenant les comptes spéciaux et l'amortissement.

En général, les dépenses dépassent chaque année les recettes; d'où il résulte qu'au bout d'un certain temps, l'État se trouve obligé de contracter des emprunts auprès des particuliers pour combler les déficits. Lorsque ces emprunts ne sont que temporaires, ils forment ce qu'on appelle la *dette flottante* jusqu'à leur liquidation définitive; si l'emprunt a lieu sans condition de temps pour le remboursement, l'État en acquitte la rente annuelle, tout en se réservant la faculté de se libérer quand il lui plaît; ce second mode d'emprunt s'appelle la *dette inscrite*.

L'origine de la *dette inscrite* date de l'apurement général fait en 1793 de toutes les dettes antérieures et de leur réunion en un seul titre sur le *grand livre* de la dette publique; la dette résultant de cette liquidation, fut de 42 millions de rentes environ; elle est aujourd'hui de 500 millions, représentant un capital de 10 milliards.

Le ministre des finances est chargé de l'administration générale des revenus publics, perçus par ses soins, de l'administration de la dette inscrite, et de celle des monnaies.

Il y a, pour les revenus publics, un *receveur général* des finances par département, qu'une mesure récente supprime au fur et à mesure des extinctions de titulaires; un *receveur particulier* par arrondissement, et un *percepteur* par canton.

L'administration des revenus publics em-

brasse les différentes branches de service suivantes :

1° L'administration des *contributions directes*, chargée de l'assiette et du recouvrement de l'impôt direct;

2° L'administration de l'*enregistrement et des domaines*, chargée de tous ce qui concerne les droits de timbre et d'enregistrement sur les actes publics ou sous seing privé, les mutations de propriété, la conservation des hypothèques, l'administration des domaines de l'État, etc.;

3° L'administration réunie des *douanes*, des *contributions indirectes* et des *tabacs*, chargée pour les douanes, de la perception des droits de douanes, de la taxe du sel, des droits de tonnage et autres de navigation; pour les contributions indirectes, de la perception des droits sur les boissons, denrées, poudres, tabacs, cartes à jouer, etc.; pour les tabacs, de la culture, de la fabrication et de la vente des tabacs;

4° L'administration des *postes*, chargée du transport des dépêches, des voyageurs dans les malles-poste, ou paquebots-poste, et des envois d'argent;

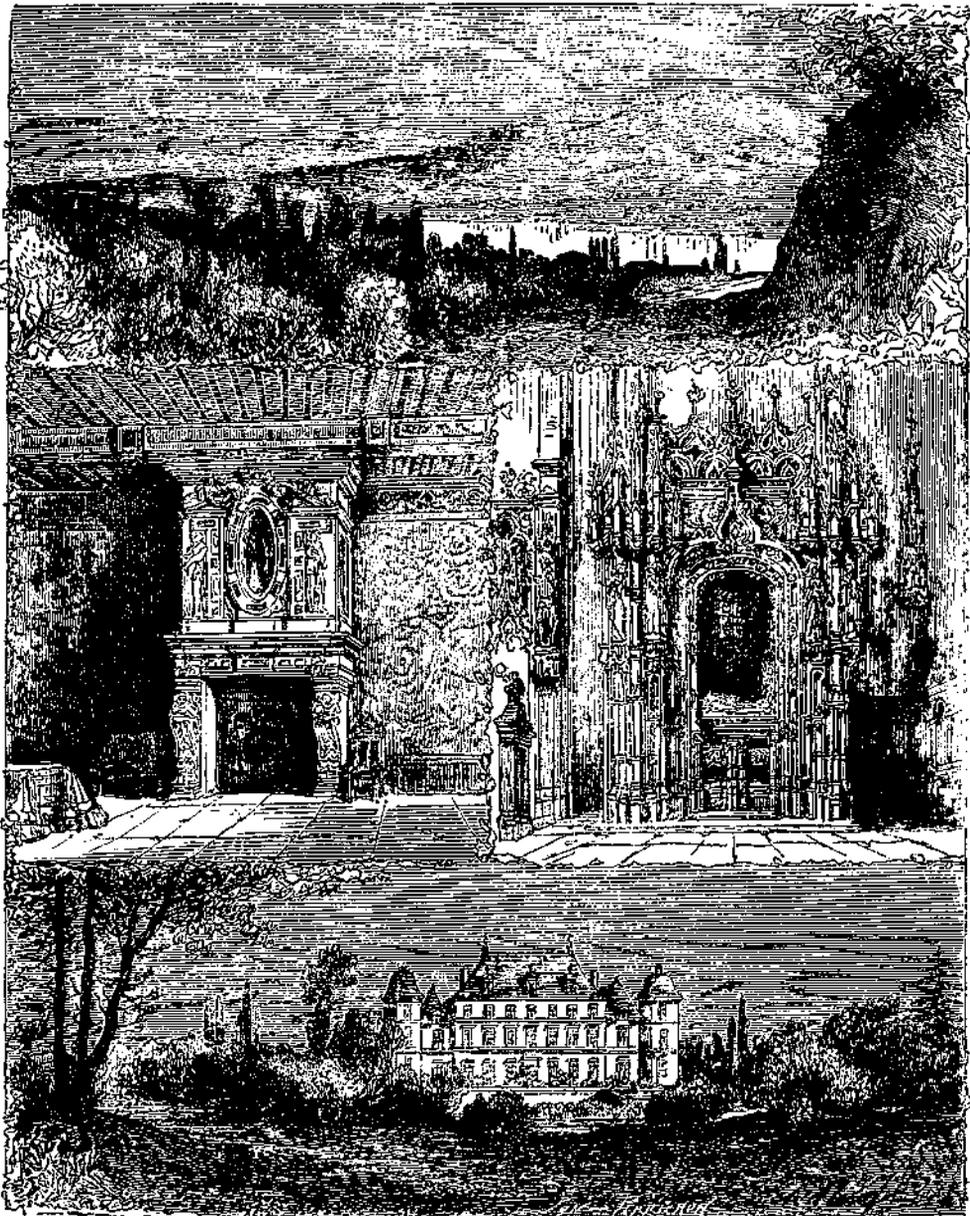
5° L'administration des *eaux et forêts*, chargée de tout ce qui concerne l'entretien, l'exploitation, la vente, etc., des forêts de l'État;

6° L'administration des *monnaies*, chargée de la fabrication des monnaies, et de faire exécuter les lois monétaires en France.

Au-dessus de toute l'organisation financière se trouve la *cour des comptes*, chargée d'examiner et de vérifier les comptes de recettes et dépenses de tous les comptables des deniers publics:

Parmi les nombreux établissements financiers de la France, nous citerons la *banque de France* fondée en 1800, qui a des succursales dans un grand nombre de villes. Elle émet des *billets* payables à vue et au porteur; les principales opérations consistent à escompter les effets de commerce à moins de trois mois d'échéance et revêtus de trois signatures, et à faire des avances sur les valeurs publiques ou sur des lingots.

THÉOPHILE LAVALLÉE:



Château de Beauregard. — Salle des gardes du château de la Flechère.
Tombeau dans l'église de Brou. — Château de la Flechère.

AIN.

Situation. — Limites. — Aspect général. — Le département de l'Ain est situé sur la frontière orientale de la France et confine à la Confédération helvétique. Il est limité : au N., par les départements du Jura et de Saône-et-Loire ; à l'O., par ceux de Saône-et-Loire et du Rhône ; au S., par celui de l'Isère ; à l'E., par celui de la Haute-Savoie et la Suisse.

De ce dernier côté, le département dépasse la limite naturelle de la France, et l'ar-

rondissement de Gex se trouve entièrement sur le versant oriental du Jura, de sorte que la limite entre le département et le canton de Genève est une ligne de convention, d'abord parallèle au Rhône et circulant de l'O. à l'E. au pied du Jura, puis parallèle au lac de Genève et grim pant du N. au S. jusqu'au sommet de cette chaîne vers le point où passe la route de Gex à Saint-Glaude.

Le département de l'Ain est un des plus calmes, un des plus modestes, on pourrait dire un des plus obscurs de la France. Il ne se distingue ni par ses richesses, ni par son agriculture, ni par son industrie; il n'a pas de grandes villes et semble, comme ses rivières, ses vallées, ses habitants, attiré tout entier vers Lyon, la capitale du sud-est; il n'est remarquable que par sa position géographique et ses beautés naturelles. Encadré entre la Saône, le Rhône, le Jura, il touche à la Suisse et à la Savoie, dont sa population rappelle les mœurs simples et agrestes, comme ses montagnes semblent les premières ondulations, les premières assises des Alpes.

Ce département offre deux aspects et deux parties distinctes : la partie orientale ou du *Bugey* et du *pays de Gex*, qui forme les arrondissements de Belley, Nantua et Gex, et la partie occidentale ou la *Bresse* et la *Dombes*, qui renferme les arrondissements de Bourg et de Trévoux. La première, comprise entre l'Ain et le Jura, est toute montagneuse; elle occupe les positions les plus élevées et les plus épaisses du Jura. Presque tout ce pays est composé de montagnes aux sommets âpres, chauves, infertiles, et de vallées profondes, rocheuses, parcourues par des torrents. On y trouve les paysages les plus agrestes, les eaux les plus fougueuses, les gorges les plus sauvages. Les vallées renferment d'excellents pâturages; les pentes des collines sont plantées de vignes; des forêts occupent les flancs des montagnes; mais la terre n'y suffit pas à la nourriture des habitants.

La partie presque plane, située entre l'Ain et la Saône, est formée de bas plateaux, de landes marécageuses, de plaines qui, depuis les collines du Revermont, premières assises du Jura, jusqu'à la Saône, vont continuellement en s'abaissant. Le sol est composé d'une argile dense, froide, rebelle à la culture, qui n'absorbe pas l'eau et semble même la retenir à la surface; aussi, dans l'hiver, la plupart des terres restent-elles inondées, et les villages sont-ils entièrement enveloppés par les eaux; enfin il se forme de très-nombreux étangs qui occupent plus de 20 000 hectares et qu'on travaille aujourd'hui à dessécher pour les rendre à l'agriculture. Avec ses marécages, ses plaines immenses, son atmosphère brumeuse et lourde, son sol alternativement inondé ou crevassé par le soleil, ses villages pauvres, ses fermes couvertes de chaume, ce pays était autrefois une des parties les plus tristes de la France. Mais aujourd'hui, grâce aux voies ferrées, de grands travaux ont été entrepris et l'ont en partie transformé.

Orographie. — Hydrographie. — Le territoire du département de l'Ain appartient à la partie la plus méridionale de la chaîne du Jura. Les chaînes ou contre-forts qui s'en détachent couvrent presque tout le pays, descendent vers l'ouest en étages, et tracent ainsi par leurs *plissements* les vallées de la Bienne, de la Seille, du Suran, du Furan, de l'Albarine, etc. Au delà du Suran ou de Ceyseriat se dessine le plateau de la Bresse marécageuse, dont les petits coteaux portent vers la Saône les eaux de la Reyssouze, de la Veyle et de la Charlaronne.

Les points culminants de ces contre-forts sont le *Crêt de la Neige* (1724 mètr.), le *Reculot de Thoiry* (1720 mètr.), le *Mont-Credo* (1690 mètr.), le *Colombier de Geix* (1689 mètr.), le *Chalet de Retord* (1320 mètr.), le *Crêt de Planadjat* (1237 mètr.).

Le département de l'Ain tout entier fait partie du bassin du Rhône.

Le Rhône prend naissance en Suisse, entre en France au-dessus de Pougny, et sert d'abord de limite entre le département de l'Ain et celui de la Savoie pendant 60 kilomètres; il baigne ainsi sur la rive droite Fort-l'Écluse, Seyssel, Pierre-Châtel; après le confluent du Guicy, il sépare les départements de l'Ain et de l'Isère, sans arroser aucun lieu remarquable, et quitte le premier de ces départements à 3 kilomètres en amont de Lyon. Dans la première partie de son cours, c'est un torrent qui roule à travers des rochers tellement rapprochés qu'il disparaissait autrefois pendant environ 60 mètres, entre le Mont-Credo et le Mont-Vouache, près de Bellegarde; on a fait sauter le barrage, mais le fleuve reste tortueux, rapide, tourmenté, et n'est navigable qu'au-dessous de Seyssel.

Le Rhône reçoit dans le département de l'Ain, du nord-est au sud-ouest : 1° la *Valserine*, qui prend sa source sur la frontière de la Suisse, près de la vallée des Dappes, longe un instant le département du Jura, puis entre dans celui de l'Ain, où elle arrose Lelex, Chezery et Ghâtillon de Michaille; elle reçoit alors la *Semine*, puis s'engouffre dans une profonde fissure, d'où elle sort pour courir à travers les gorges de Bellegarde profondes de 25 mètres, et se jette enfin dans le Rhône après un cours de 52 kilomètres; 2° le *Séran*, qui naît dans les hauteurs du Valromey, parcourt une vallée étroite et très-profonde, et, arrivé près d'Yon, dans le canton de Champagne, il forme par une chute de plus de 50 mètres la belle cascade de Cerveyriou; puis, après avoir baigné le pied du Grand-Colombey et sillonné la plaine tourbeuse de Lavours, il s'écoule aussi dans le Rhône après un

cours de 35 kilomètres; 3° le *Furan*, torrent du même caractère que le précédent; 4° l'*Ain*, dont le cours supérieur appartient au département du Jura, et qui entre dans le département de l'Ain après avoir reçu la *Bienne*; il passe à Pont-d'Ain, absorbe le *Suran* à droite, l'*Albarine* à gauche, et va se jeter dans le Rhône, après 170 kilomètres de cours dont la moitié est navigable pendant les grosses eaux; 5° la *Saône*, qui, depuis le confluent de la Seille jusqu'à Neuville, sépare le département de l'Ain des départements de Saône-et-Loire et du Rhône; elle a un cours d'une lenteur et d'une indolence extrêmes; ses bords sont peu élevés et la navigation y est facile; elle reçoit la *Reysouze* qui sort du Revermont, arrose Bourg et compte 55 kilomètres de cours, la *Veyle* qui sort d'un étang de la Dombes, près de Châtenay, reçoit de nombreux tributaires et se divise en deux bras dans la région basse qui borde la Saône, où elle se jette en face de Mâcon, après un cours de 75 kilomètres, la *Chalaronne* qui naît aussi dans la Dombes et porte à la Saône les eaux de plusieurs étangs de cette région marécageuse.

Parmi les innombrables amas d'eau qui couvrent le département de l'Ain, il faut distinguer d'abord le *lac de Nantua*, situé près de la ville de ce nom, à 425 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui occupe une superficie de 268 hectares; puis le *lac de Silan*, tributaire de la *Valserine*, qui a 180 hectares de superficie et se trouve dominé de deux côtés par des masses rocheuses d'une grande élévation.

Climat. — Placé dans la partie la plus élevée du Jura et dans le voisinage des Alpes, le département de l'Ain a une température assez rigoureuse et des pluies très-abondantes. Le climat y est généralement sain, mais la Dombes a été, pendant des siècles, l'un des pays les plus insalubres de la France; le dessèchement des étangs, en lui donnant un air plus pur, l'a délivrée des fièvres qui y étaient endémiques.

Superficie. — Population. — La superficie du département de l'Ain est de 580 660 hectares, et sa population est de 371 643 habitants, ce qui donne environ 64 habitants par kilomètre carré. Il y a eu une augmentation de 72 000 habitants depuis le commencement du siècle.

La population de l'Ain, presque entièrement d'origine gauloise, offre deux caractères tranchés comme le pays lui-même. Elle est alerte, active, laborieuse, intelligente, opiniâtre dans

les montagnes; calme, lente et routinière dans les plaines; partout, d'ailleurs, droite, honnête et courageuse.

Agriculture. — Le département de l'Ain possède, comme domaine agricole, à peu près 558 000 hectares, dont 241 000 de terres labourables; 122 000 de bois; 84 000 de prés et herbages; 70 000 de landes, bruyères, montagnes; 20 000 d'étangs; 14 000 de vignes, etc.

Ce département est essentiellement agricole. Au N. O., entre la Seille et la Veyle (ancienne Bresse), on y cultive avec succès le froment, le maïs et la vigne, et les prairies y prospèrent également; elles sont très-fertiles et se développent en magnifiques étendues; cette réunion de produits si divers tient à un climat tout à la fois chaud et humide, et au sol d'excellente nature, qui appartient au calcaire jurassique. Sur les bords de la Saône, la culture est plus particulièrement remarquable; la culture du blé est plus importante que celle de la betterave et du colza.

La propriété est assez morcelée dans ce département, car elle se décompose en 1 722 357 parcelles, qui sont possédées par 161 910 propriétaires, la plupart aisés et très-entendus en industrie agricole.

Au S. de la Veyle, dans l'arrondissement de Trévoux, le sol, composé d'une argile compacte et impénétrable à l'eau, demandait une culture particulière, et longtemps on y a vu prospérer un mode d'exploitation né des circonstances. Le pays fut couvert de chaussées qui, contenant les eaux dans des espaces limités, créèrent des étangs riches en poissons; un an sur trois, ces étangs étaient vidés dans d'autres bassins tout préparés; on pêchait le poisson, et le lit asséché, riche du limon déposé par les eaux, devenait un champ excellent pour la culture. Mais une extrême insalubrité résultait de ce mode d'exploitation. Aujourd'hui, les étangs sont asséchés et convertis en prés bien arrosés. Le drainage et le chaulage ont permis de substituer, sur beaucoup de points, la culture du seigle et du blé à celle de l'avoine et du sarrasin. L'élevage du bétail et de la volaille y est devenue un élément important de prospérité pour la population.

Au S. E. du département, entre l'Ain et le Rhône, on trouve des coteaux où, malgré un morcellement extrême, la vigne et les céréales donnent d'abondants produits. Mais une exploitation immodérée des bois qui garnissaient les dernières assises du Jura a dénudé ces hauteurs, et aujourd'hui l'Etat est obligé d'imposer aux populations le reboisement au-

quel il prête d'ailleurs son concours par de larges subventions.

Riches en pâturages, les hauts plateaux du Bugey ont vu se développer l'industrie des fromageries qui rivalisent avec celles de la Franche-Comté et de la Suisse, et la culture des plantes fourragères, notamment celle de l'esparcette, ne laisse à nu aucune partie de la roche elle-même.

Le pays de Gex, qui occupe le nord de la région orientale du département, semble appartenir à la Suisse; il en a l'aspect montagneux, les forêts de sapins et les beaux pâturages. C'est là que s'est formé le beau troupeau de moutons mérinos de Naz, dans la commune de Chevry près de Gex, connu depuis le commencement de ce siècle pour la finesse et le soyeux de ses laines.

Le département de l'Ain, contigu à des régions renommées pour leurs vins, le beaujolais et le mâconnais, en produit lui-même en quantités notables; quelques-uns de ses crus ont acquis de la réputation; on peut citer ceux de Machuraz, de Cerveyriou et Virieu-le-Grand, dans le Valromey.

Une école régionale d'agriculture établie à la Saulsaie, dans l'arrondissement de Trévoux, une ferme-école à Pont-de-Veyle, dans l'arrondissement de Bourg, cinq comices agricoles indiquent suffisamment l'accord du gouvernement et des populations pour donner à la culture tout le développement désirable.

Mines. — Carrières. — Le sol du département de l'Ain renferme de grandes richesses minières, mais l'exploitation en est assez restreinte. On exploite le lignite à Soblay, dans l'arrondissement de Bourg, le fer à Villebois, Soudon et Serrières, dans l'arrondissement de Belley, et l'asphalte à Pymont, dans la commune de Seyssel.

Le gypse pour les constructions et l'amendement des terres est extrait des marnes irisées à Montanges et à Lagnieu; la chaux hydraulique est exploitée à Tenay, surtout depuis qu'on l'a appliquée à l'amélioration des terres du plateau des Dombes. Lyon et Genève tirent le calcaire nécessaire à leurs constructions des carrières de Villebois, Argis, Seyssel, Thoiry; celles de Ceyzeriat, Jasseron et Montmerle fournissent leurs produits à Bourg. La tourbe est exploitée à Ceyzeriat. Lavours, Oyonnax et les environs de Belley fournissent une pierre lithographique aussi estimée que celle d'Allemagne.

Industrie. — Commerce. — L'industrie et

le commerce du département sont assez actifs et même florissants grâce aux voies faciles de communication établies dans ces dernières années.

L'arrondissement de Bourg s'enrichit par l'élève des volailles, dont l'exportation atteint plusieurs centaines de mille francs. L'art du potier est en pleine prospérité à Bourg qui fabrique des émaux renommés.

La betterave, cultivée en grand dans les arrondissements de Bourg et de Trévoux, y alimente les sucreries de Crèches et de Tournus, et les distilleries d'alcool de Chérinal, de Montmou et de Notre-Dame-des-Champs.

L'élève des chevaux a pris de l'importance surtout à Ambérieux, Lent, Montmerle et Pont-de-Vaux.

L'arrondissement de Belley produit des vins qui supportent le transport et commencent à être connus au dehors. Le fer et surtout l'asphalte y sont activement exploités, ainsi que la chaux de Tenay.

L'arrondissement de Nantua a une fabrication importante de peignes, tabatières et tôleterie; Nantua, Oyonnax et Neyrolles sont les principaux centres de cette industrie.

Depuis quinze ans environ, l'industrie de la soie est venue de Lyon chercher dans les arrondissements de Belley et de Nantua une main-d'œuvre moins chère, et plus de cinquante communes de l'arrondissement de Nantua travaillent pour la fabrique lyonnaise.

L'arrondissement de Gex a des fromageries rivales de celles du Jura et de la Suisse et des scieries importantes où se débite le bois de ses riches forêts.

Routes. — Canaux. — Chemins de fer. — Les routes impériales qui traversent le département sont au nombre de six, et ont un parcours de 448 kilomètres; les routes départementales, au nombre de 22, ont 593 kilomètres de développement, et l'on y compte 5282 chemins vicinaux. La principale route impériale est de première classe, et conduit de Paris à Genève, par Montrevel, Bourg, Ceyzeriat, Nantua, Châtillon de Michaille et Saint-Genis.

Le département ne possède qu'un seul canal, celui de *Pont-de-Vaux*, qui n'a que 3 kilomètres et demi, et évite au commerce les lenteurs et les difficultés qu'offrent les méandres de la Reyssouze, depuis Pont-de-Vaux jusqu'à son embouchure dans la Saône.

Le département de l'Ain est desservi par la

ligne principale du chemin de fer de *Paris à Lyon* qui touche à Trévoux seulement, et par 5 embranchements ou sous-embranchements qui se rattachent à la ligne principale du réseau.

Ces embranchements sont :

1° Celui de *Mouchard à Bourg*, qui descend du N. au S. avec stations à Coligny, Moulin-de-Ponts et Saint-Étienne; 2° celui de *Bourg à Ambérieux*, qui prolonge le précédent avec stations à la Valvrette, Pont-d'Ain et Ambronay; 3° celui de *Mâcon à Bourg*, qui traverse la partie occidentale du département, avec stations à Pont-de-Veyle, Vonnas, Mezeriat et Polliat; 4° celui de *Lyon à Genève* par Culoz, dont le parcours traverse toute la partie méridionale du département et relie entre elles les nombreuses stations de Miribel, Beynost, Montluel, Meximieux, Leyment, Amberieux, Saint-Rambert, Tenay, Rossillon, Virieu-le-Grand, Artemare, Culoz, Seyssel, Pymont, Bellegarde et Collonges; 5° celui de *Lyon à Bourg*, qui entraînera forcément la transformation des Dombes, et a des stations à Sathonay, les Échets, Mionnay, Saint-André de Corcy, Villars, Marlieux, Saint-Paul et Servas.

Le développement total de ces diverses voies ferrées est de 309 kilomètres.

Histoire. — Le département a été formé des anciennes provinces de Bresse, Bugey, Valromey, du pays de Gex et de la principauté de Dombes, acquis successivement par les Bourbons à la couronne de France. Ces provinces étaient comprises dans la partie de la Gaule que les Romains appelaient *Celtique*. Les *Ségusiens* ou *Sébusiens* en formaient la population principale, et *Forum Segusianorum* occupait, dit-on, l'emplacement où plus tard Bourg s'est élevé. Les *Ambarri*, autre tribu celtique, ont seuls laissé trace de leur existence, et les noms d'*Ambérieux* ou *Ambronay* rappellent encore aujourd'hui leur souvenir.

L'invasion des Helvètes amena les Romains dans ces régions, et c'est près de Trévoux que César vainquit les envahisseurs. Le pays des Sébusiens et des Ambarres fit successivement partie de la Germanie supérieure sous Auguste, de la Grande-Séquanais sous Constantin, et enfin de la Lyonnaise I^{re} sous Honorius. Le Valromey (*vallis romana*), dans le canton de Champagne, rappelle par son nom même cette longue occupation des Romains.

Au cinquième siècle, les Burgondes s'emparèrent de cette partie de la Gaule, mais ils

furent bientôt soumis par les Francs, et leur territoire fit partie tantôt du royaume d'Orléans et tantôt du royaume de Metz. Lorsque l'empire carlovingien vint à se dissoudre, on vit apparaître le nom de *Bressia*, qui s'appliquait alors au territoire situé à tout le bassin de l'Ain et comprenait le *pagus Dombensis*, le pays de Dombes. Après la mort de Charles le Chauve, ces contrées firent partie des royaumes de Bourgogne *cis-jurane* et *transjurane*, puis elles furent comprises dans l'empire d'Allemagne. Alors les seigneurs locaux se constituèrent indépendants, et ainsi se formèrent les sires de Baugé, de Coligny, de Thoiré, de Villars. Les sires de Baugé devinrent les véritables seigneurs de la Bresse; Baugé, aujourd'hui Bagé-le-Châtel, était leur capitale, et leur suzeraineté s'étendait depuis la Seille, au N., jusqu'au Rhône, au S. La Dombes appartenait plus particulièrement aux sires de Villars qui possédaient aussi une portion du bas Bugey. Le Revermont et la partie nord du Bugey reconnaissaient l'autorité des sires de Coligny. Enfin le pays de Gex et le sud-est du Bugey obéissaient aux seigneurs de Maurienne, maîtres de la Savoie. En 1272, un mariage fit passer les biens des sires de Baugé dans la maison de Savoie, qui ne tarda pas à acquérir tout le Bugey. C'est alors que Bourg devint la capitale de la Bresse au détriment de Baugé qui ne cessa de décroître. D'autre part, au quatorzième siècle, Humbert VII, sire de Villars et de Thoiré, céda au duc de Bourbon-Beaujeu les châtellenies de Trévoux, d'Ambérieux et du Chatelar, qui formèrent la principauté de Dombes.

En 1535, François I^{er}, roi de France, voulant détruire cette maison de Savoie, s'empara des pays de Gex, Valromey, Bugey et Bresse, mais il fut forcé de les rendre au traité de Cambrai. En 1601, Henri IV contraignit le duc de Savoie à conclure le traité de Lyon, par lequel celui-ci lui donna la Bresse, le pays de Gex et le Bugey, en échange du marquisat de Saluces. Cette nouvelle frontière permettait à Henri IV de donner la main « à ses alliés et bons compères » les Suisses. Cette acquisition ne fut pas précieuse seulement sous le rapport des territoires; elle le fut encore, parce qu'elle dota la France d'une population solide, dont le patriotisme ne s'est jamais démenti.

La Dombes, acquise une première fois sous François I^{er}, lors de la confiscation des biens du connétable de Bourbon, fut rendue par Charles IX à la branche de Montpensier. Elle fit partie de la dot de Marie de Bourbon, mariée

au duc d'Orléans, frère de Louis XIII. De ce mariage naquit une fille, la grande Mademoiselle, qui donna la Dombes au duc du Maine, fils naturel de Louis XIV. Le second fils de celui-ci la céda à Louis XV, en 1761, en échange du duché de Gisors.

Ces diverses portions du territoire firent partie du gouvernement de Bourgogne jusqu'en 1790. A cette époque, ils devinrent le département actuel qui les comprend presque en entier.

Hommes célèbres. — Le département de l'Ain compte un certain nombre de personnages remarquables, parmi lesquels on peut citer : les deux VAUGELAS; Mlle CHOIN, épouse secrète du grand Dauphin, fils de Louis XIV; CARRA et GOUJON, membres de la Convention; JOUBERT, général en chef de l'armée d'Italie; BRILLAT-SAVARIN, le spirituel auteur de la *Physiologie du goût*; l'astronome LALANDE; les médecins BONNET, RÉCAMIER et RICHERAND; MICHAUD, l'auteur de l'*Histoire des Croisades*; et parmi les contemporains : l'écrivain EDGARD QUINET, et Charles-Philippe ROBIN, membre de l'académie de médecine

Divisions administratives. — Le département de l'Ain forme cinq arrondissements ainsi subdivisés :

Arrond. de Bourg.....	10 cant.	120 comm.
— Trévoux....	7 —	112 —
— Belley.....	9 —	114 —
— Nantua....	6 —	78 —
— Gex.....	3 —	31 —
	<u>35 cant.</u>	<u>450 comm.</u>

Ce département forme la 4^e subdivision de la 8^e division militaire, dont le quartier général est à Lyon; il possède deux points fortifiés : *Pierre-Chatel* et *Fort-l'Écluse*.

Dans l'organisation ecclésiastique, le département forme un diocèse, suffragant de l'archevêché de Besançon et dont le siège est à Belley. Ce diocèse comprend 430 paroisses; il a un grand séminaire à Brou et deux petits séminaires à Belley et à Meximieux. Les protestants, peu nombreux, ont des temples à Bourg et à Ferney.

La justice est rendue par cinq tribunaux de première instance, dont le siège est aux chefs-lieux d'arrondissement et qui ressortissent à la Cour impériale de Lyon.

Il y a un lycée et une école primaire à Bourg, et un collège communal à Nantua. Le département compte, en outre, 676 écoles publiques recevant près de 54 000 élèves.

Description des villes. — Voici les principales villes du département de l'Ain :

ARRONDISSEMENT DE BOURG.

Bourg (13 733 hab.), ancienne capitale de la Bresse, aujourd'hui préfecture et chef-lieu du département, est situé à 422 kilomètres de Paris, sur la rive gauche de la Reyssouze, dans une vallée que limitent, à l'est, les hauteurs de Revermont. Cette ville, de construction irrégulière, a pour principaux monuments l'église *Notre-Dame* et l'hôtel de ville, où se trouve le musée; la statue de Bichat, œuvre de David d'Angers, et un obélisque érigé en l'honneur du général Joubert ornent deux des places de la ville. Une inscription désigne la maison où naquit l'astronome Lalande. Près de Bourg s'élève l'église de Brou riche en sculptures et en vitraux, et qui est un chef-d'œuvre de l'architecture du seizième siècle.

Bourg, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne ville gauloise, date du treizième siècle et était alors fortifiée; aujourd'hui, c'est une ville ouverte. Elle essaya de résister en 1814 et fut pillée par les Autrichiens.

Treffort (1911 hab.), chef-lieu de canton, situé sur l'un des petits affluents de la Saône, possède des poteries, des tuileries importantes et une pépinière départementale.

Pont-de-Vaux (3117 hab.), chef-lieu de canton, est situé sur le canal de ce nom.

Bagé-le-Chatel (756 hab.), chef-lieu de canton, était autrefois la résidence des sires de Baugé.

Les autres chefs-lieux de cantons sont : *Ceyzeriat* (1051 hab.), *Coligny* (1668 hab.), *Montrevel* (1496 hab.), *Pont-d'Ain* (1406 hab.), *Pont-de-Veyle* (1389 hab.), et *Saint-Trivier-de-Courtes* (1433 hab.).

Les principales communes de l'arrondissement sont *Viriat*, *Bagé-la-Ville*, *Marboz*, *Foissiat*, dont la population dépasse 2000 habitants.

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX.

Trévoux (2863 hab.), sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, à 49 kilomètres de Bourg, est située sur le penchant d'une colline, près de la Saône. Cette ville, fort ancienne, était la capitale de la petite principauté de Dombes et le siège d'un parlement. En 1701, une imprimerie dirigée par les jésuites y commença la publication du *Journal scientifique* et du *Dictionnaire* qui portent son nom.

Châtillon-sur-Chalaronne (3046 hab.), chef-lieu de canton, est situé sur la Chalaronne. On y trouve d'importantes tanneries. On y voit sur l'une des places la statue de saint Vincent de Paul, qui fut curé de cette ville en 1617.

Montluel (2981 hab.), chef-lieu de canton, est

bâti sur un petit affluent du Rhône, dans une région de vignobles et près de la ligne ferrée de Lyon à Genève. On y fait une fabrication active de draps et de couvertures de laine.

Les autres chefs-lieux de canton sont : *Chalamont* (1866 hab.), *Mezimieux* (2559 hab.), *Thoissey* (1748 hab.), et *Saint-Trivier-sur-Moignans* (1866 hab.).

Les principales communes de l'arrondissement sont : *Reyrioux* (1529 hab.); *Miribel* (3360 hab.), qui doit sa prospérité à sa position sur la ligne ferrée de Lyon à Genève près du Rhône; *Saint-Didier-sur-Chalaronne* (2549 hab.); *Sathonay* (6565 hab.), etc.

ARRONDISSEMENT DE BELLEY.

BELLEY (4624 hab.), sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, est situé à 74 kilomètres de Bourg, dans la vallée fertile du Furan, et à 5 kilomètres du Rhône. Cette ville fort ancienne possède quelques monuments, entre autres le palais épiscopal et la cathédrale, de construction moderne. Il se tient à Belley des foires importantes pour la vente des bestiaux, des chevaux, de la draperie et de la mercerie.

Ambérieux (3047 hab.), chef-lieu de canton, est situé au pied d'une des murailles du Jura, sur l'Albarine. Cette ville très-ancienne doit à sa situation et à la fertilité de son territoire sa prospérité; on y trouve des fabriques de drap et de toile, des tanneries et des papeteries.

Saint-Rambert (2531 hab.), chef-lieu de canton, au confluent du Brevon et de l'Albarine, entre deux montagnes à pic, est situé à peu de distance de l'embranchement de Lyon à Genève, fabrique des toiles communes, du linge damassé, et possède des filatures importantes de laine et de soie. On y fait un grand commerce des vins du pays.

Seyssel (1234 hab.), chef-lieu de canton, est bâti sur la rive droite du Rhône, qui y devient navigable. Un pont suspendu réunit cette commune à celle du même nom, qui appartient au département de la Haute-Savoie. Seyssel est renommée pour ses mines d'asphalte et de bitume qui sont d'une richesse inappréciable.

Les autres chefs-lieux de canton sont *Champagne* (558 hab.), *Hauteville* (798 hab.), *L'huiss* (1266 hab.), *Lagnieu* (3259 hab.), et *Virieu-le-Grand* (910 hab.).

Les principales communes de l'arrondissement sont : *Villebois* (2518 hab.), *Ambronay* (1706 hab.), *Saint-Benoît* (1204 hab.), *Saint-Sorlin* (1327 hab.), *Tenay* (1498 hab.), *Contrevoz* (817 hab.), *Virignin* (1014 hab.), où se trouve la forteresse de *Pierre-Chatel*, qui commande le passage du Rhône; *Culoz* (1453 hab.), où s'em-

branche la route ferrée de la Savoie et du Mont Genis, etc.

ARRONDISSEMENT DE NANTUA.

NANTUA (3776 hab.), sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, est située à 40 kilomètres de Bourg, sur un petit torrent tributaire du lac du même nom. Cette ville est assez bien bâtie et possède une église remarquable. Charles le Chauve y mourut en 877 et y fut inhumé. On fait à Nantua une importante fabrication de tabatières et de peignes en corne, et un grand commerce de fromages et de bois de sapin.

Izernore (1011 hab.), chef-lieu de canton, est situé dans la vallée de l'Ognon, affluent de l'Ain. Cette petite localité a acquis, depuis quelques années, une certaine célébrité, à cause des nombreuses antiquités romaines qu'on y a découvertes, et qui, en éveillant l'examen sur son passé, ont donné naissance à l'opinion, un peu hasardée, que là s'élevait jadis la célèbre *Alésia*.

Oyonnax (3547 hab.), chef-lieu de canton, est situé sur l'Ange. Cette petite ville doit sa prospérité à sa fabrication d'objets en corne et en bois, et à son grand commerce de bois.

Les autres chefs-lieux de canton sont : *Brenod* (960 hab.), *Châtillon-de-Michaille* (1262 hab.), et *Poncin* (2187 hab.).

Les principales communes de l'arrondissement sont : *Chamfromier* (1053 hab.), *Dortan* (1298 hab.), *Échallon* (1247 hab.), *Cerdon* (1770 hab.), *Saint-Jean-le-Vieux* (1559 hab.), *Jujurieux* (2666 hab.).

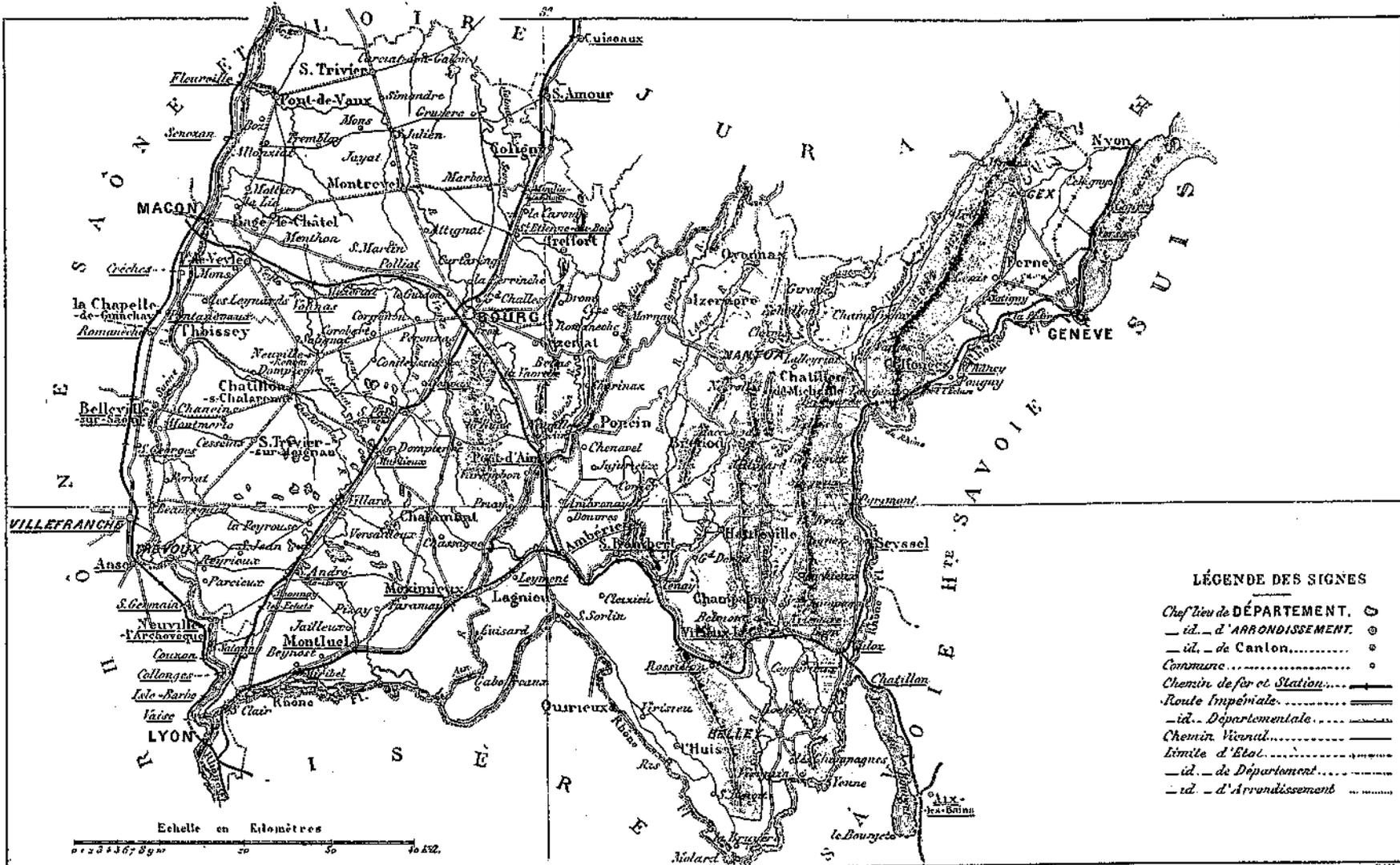
ARRONDISSEMENT DE GEX.

GEX (2642 hab.), sous-préfecture et chef-lieu de l'arrondissement, est située à 183 kilomètres de Bourg, sur le versant oriental du Jura, d'où la vue s'étend sur le lac Léman et sur les montagnes de la Savoie. Un petit torrent, le Jorrand, fait mouvoir des moulins à tanneries et à blé, et des scieries mécaniques. Gex fait un commerce actif avec le canton de Vaud.

Ferney ou Fernex (1288 hab.), chef-lieu de canton, doit son renom au séjour de Voltaire, qui y créa des fabriques d'horlogerie, aujourd'hui fort dégénérées.

Collonges (1166 hab.), chef-lieu de canton, est situé au pied du Mont-Credo. Dans cette commune se trouve *Fort de l'Écluse*, qui ferme le seul passage par lequel le Rhône sort des montagnes.

Les principales communes de l'arrondissement sont : *Divonne* (1356 hab.), *Lancrans* (550 hab.), *Feron* (1206 hab.), *Thoiry* (1640 hab.), *Léaz* (1013 hab.), etc.

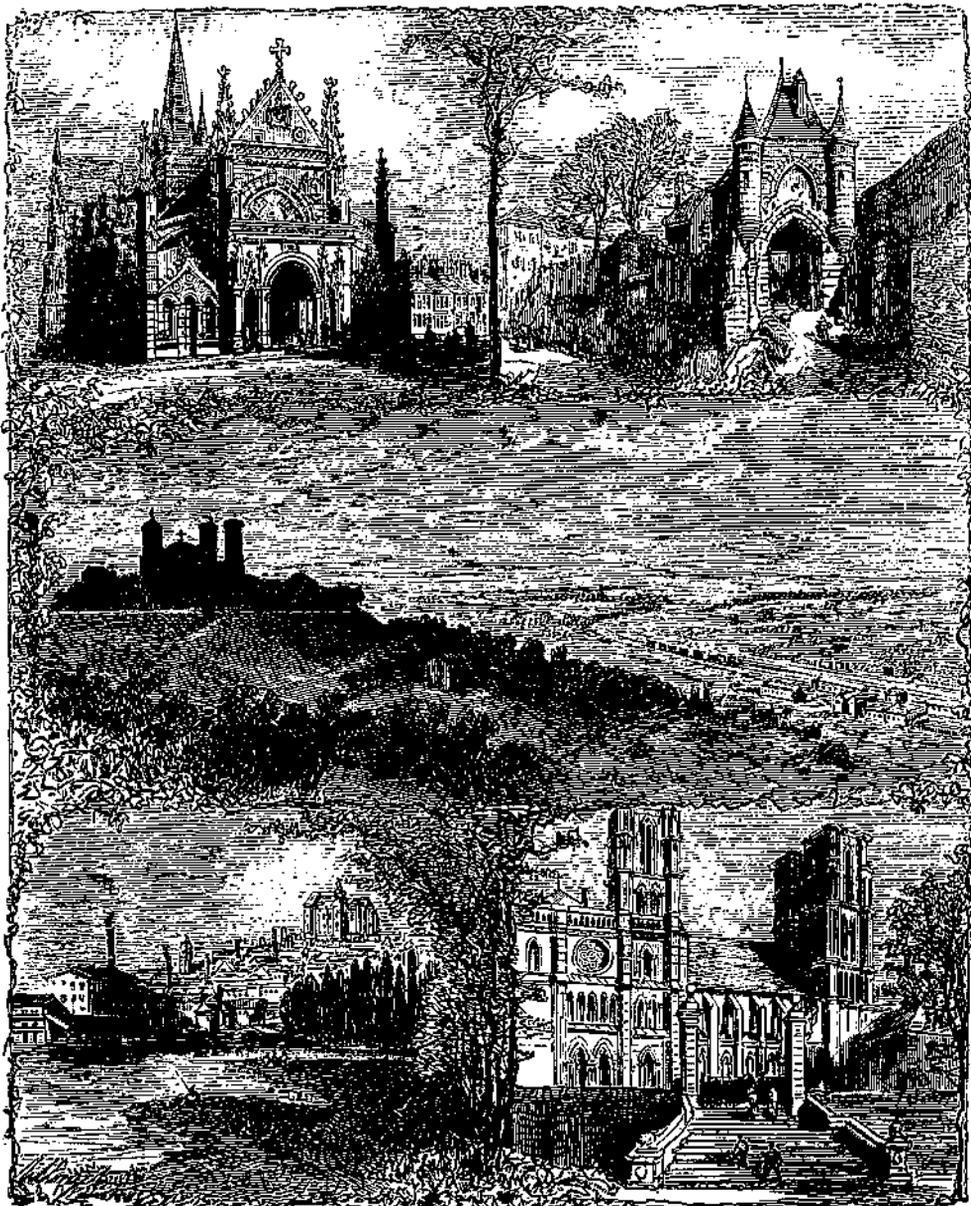


LÉGENDE DES SIGNES

- Chef-lieu de DÉPARTEMENT. ○
- id. — d'ARRONDISSEMENT. ○○
- id. — de Canton..... ○○○
- Commune..... ○○○○
- Chemin de fer et Station..... —+—
- Route Impériale..... ————
- id. — Départementale..... ————
- Chemin Vicinal..... ————
- Limite d'Etat..... ————
- id. — de Département..... ————
- id. — d'Arrondissement..... ————

Echelle en Kilomètres
 0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100

Gravé par J. Sédille, rue Montmartre, 72, Paris.



Eglise de Notre-Dame de Liesse. — Ancienne porte à Laon. — Vue de Laon.
Vue de Saint-Quentin. — Cathédrale de Laon.

AISNE.

Situation. — Limites. — Aspect général.
— Le département de l'Aisne tire son nom de l'un des cours d'eau qui l'arrosent. Il est situé dans la partie septentrionale de la France et a pour limites : au N., le département du Nord et la Belgique; au S., celui de Seine-et-Marne; à l'E. les départements des Ardennes et de la Marne; à l'O., ceux de l'Oise et de la Somme.

Ce département, l'un des plus célèbres de

la France par ses souvenirs historiques, est en même temps l'un des plus riches et des plus peuplés; agricole et manufacturier, il est renommé à la fois par les tissus de Saint-Quentin, les glaces de Saint-Gobain et par les produits abondants de son sol.

Le département de l'Aisne dans la plus grande partie de sa superficie est plat ou faiblement ondulé; les séparations de ses rivières sont à peine marquées, et ce n'est que dans le N. E

qu'on trouve un renflement de terrain plus important par sa célébrité que par son élévation : ce sont les *Collines de Picardie* qui se rattachent aux Ardennes et qui forment la séparation des eaux entre la Seine, la Somme et l'Escaut; c'est là que prennent leurs sources divers cours d'eau avec leurs premiers affluents. Ce plateau, qui n'a nulle part plus de 200 mètres d'élévation, offre dans sa masse principale une étendue plane, à peine ondulée, où cependant se dessinent quelques hauteurs isolées; il est de construction calcaire; mais dans les vallées qui ne semblent à l'origine que de brusques fissures, il est de nature argileuse.

A ce terrain montueux, il faut ajouter entre la Seine et l'Aisne une série de hauteurs détachées des Ardennes, et dont la *Montagne de Laon* est la sommité principale.

De magnifiques forêts couvrent une partie du département; au N., se trouvent celles de Nouvion, d'Audigny, de Regnaval, de Saint-Michel; au centre, celles de Coucy et de Samoussy; au S., celles de Villers-Cotterets, de La Fère et de Ris. Des plants de vignes couronnent les coteaux qui ondulent le long de la Marne et donnent à son cours un aspect pittoresque.

Hydrographie.— Le département appartient à 4 bassins : ceux de la *Somme*, de l'*Escaut* et de la *Sambre*, dont les eaux l'arrosent seulement pendant quelques kilomètres, et celui de la *Seine*, qui occupe tout le reste de son territoire par ses affluents, l'*Oise*, l'*Aisne* et la *Marne*.

La *Somme* prend naissance près de Font-somme, à environ 12 kilomètres de Saint-Quentin, se croise avec la voie ferrée de Saint-Quentin à Erquelines, passe à Saint-Quentin, d'où part un canal qui la fait communiquer avec l'Escaut, puis à Saint-Simon, où se soude le canal qui conduit à l'Oise; un peu au-dessous, elle entre dans le département de la Somme après 35 kilomètres de cours, et va se jeter dans la Manche, après un parcours total de 245 kilomètres.

L'*Escaut* prend sa source au N. O. du département, près de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, arrose le Câtelet, traverse le département du Nord et entre en Belgique après un cours de 120 kilomètres en France.

La *Sambre*, qui prend sa source près de Fontenelle, dans la forêt de Nouvion, arrondissement de Vervins, en sort après 21 kilomètres de cours.

L'*Oise*, affluent direct de la Seine, naît en Belgique près de la frontière de France, pé-

nètre dans le département par la forêt de Saint-Michel, se dirige d'abord vers l'O., baigne Hirson, reçoit l'*Artois*, passe à Etreaupont où elle absorbe le *Ton*, arrose Orbais, Marly, Guise, Valencourt où elle rejoint le canal de la Sambre, prend alors la direction du S. O., et pendant tout ce parcours elle est longée par le canal de la Sambre; depuis Valencourt elle baigne Origny, Ribemont, Moy, La Fère, reçoit la *Serre*, passe à Chauny, et quitte le département après s'être encore accrue de la *Lette*; elle n'est navigable que depuis Chauny.

L'*Aisne*, affluent de l'Oise, naît au village de Somme-Aisne, dans le département de la Meuse, traverse celui de la Marne où elle reçoit de nombreuses rivières, puis celui des Ardennes, et entre enfin dans le département qui porte son nom; là, elle arrose Neufchâtel et suit constamment la direction du S. O.; elle reçoit la *Suippe* à Vailly, passe à Béry-au-Bac, absorbe la *Veste*, baigne Soissons et Vic-sur-Aisne; parvenue à ce point, elle pénètre dans le département de l'Oise après un cours de 100 kilomètres, et se jette dans cette rivière un peu au-dessus de Compiègne.

La *Marne*, affluent direct de la Seine, traverse le S. du département, où elle reçoit le *Surmelin* grossi de la *Dhuys*, baigne Château-Thierry, Charly, entre successivement dans les départements de Seine-et-Marne et de la Seine; et va se jeter dans la Seine à Charenton-le-Pont, après un cours de 494 kilomètres; son principal affluent est l'*Ourcq*, qui naît dans le département, près de la forêt de Bièze, arrose Fère-en-Tardenois, la Ferté-Milon, et passe dans le département de Seine-et-Marne.

Climat.— Le climat de ce département est généralement froid, humide, susceptible de brusques variations. La partie orientale, voisine des Ardennes, a une température plus âpre que la partie occidentale, dont le climat rappelle celui du département de la Seine. Les vents y sont très-variables du N. O. au S. O., et ils changent pour ainsi dire avec chaque mois de l'année.

Superficie. — Population.— La superficie du département de l'Aisne est de 735 200 hectares. Sa population est de 565 025 habitants environ, ce qui donne 76 habitants par kilomètre carré. Depuis 1800, il y a eu une augmentation de 138 600 habitants.

La population de ce département a conservé peu de chose des mœurs provinciales; la facilité des communications avec Paris lui ôte toute originalité; cependant, les habitants des parties picardes ont gardé les qualités solides

qui se retrouvent dans ceux de l'Oise et de la Somme; ils sont grands, forts, laborieux, sensés, loyaux, honnêtes, modestes; dans les affaires commerciales et industrielles, ils déploient une remarquable activité, une loyauté parfaite. Les agriculteurs et les industriels y sont presque en nombre égal, 228 000 environ. Quant au nombre des habitants sans profession, il est très-élevé et dépasse 80 000. C'est une population qui a donné au caractère national ses plus solides éléments et qui a fait les plus constants efforts pour la défense du pays. Cet éloge appartient de droit également aux parties champenoises et parisiennes du département, qui se sont glorieusement montrées pendant les funestes événements de 1814.

Agriculture. — Sur les 735 200 hectares que comprend la superficie du département, on en compte 507 000 de terres labourables; 147 000 de bois, forêts, étangs, terres incultes; 51 000 de prairies naturelles; 11 000 de pâturages, landes, bruyères; 9 000 de vignes, etc. Le nombre des marais susceptibles de dessèchement et par conséquent de culture, est considérable; il s'élève à 3355 hectares.

Le sol est fertile et l'agriculture perfectionnée. L'arrondissement de Saint-Quentin (ancien Vermandois), considéré comme l'un des plus productifs de la France, présente d'ailleurs toutes les richesses que peut fournir la petite culture; les arrondissements de Laon et de Soissons sont principalement occupés par la grande culture, et la moyenne des exploitations y dépasse 100 hectares. L'élevé du bétail, favorisée par de magnifiques prairies, est très-importante, et l'on compte 1 million de bêtes à laine, 160 000 bêtes à cornes, près de 80 000 chevaux, etc.

La culture de la betterave, celle des plantes oléagineuses, du lin, du chanvre, a pris un grand développement; le lin y est cultivé sur une surface de plus de 600 hectares; mais les céréales tiennent toujours le premier rang, et l'on exporte chaque année 800 000 hectolitres de blé.

Les haricots de Soissons et de Braisne, les artichauts de Laon et de Chauny, sont cultivés en grand et donnent des produits renommés. Sur les bords de la Marne, la vigne réussit, mais sur l'Aisne et sur l'Oise, elle ne fait que des vins médiocres.

Les pommiers et le houblon fournissent à la population le cidre et la bière, qui forment sa boisson habituelle.

En somme, la valeur de la production agricole dépasse chaque année 133 millions de

francs, et le revenu brut des animaux domestiques atteint 79 millions.

Mines. — Carrières. — Le département ne possède presque aucune mine, mais son sol de nature essentiellement calcaire renferme d'importantes carrières de pierres à bâtir et de marbre. L'argile à brique se trouve partout et partout est mise en œuvre. L'ardoise y apparaît en quelques endroits.

La tourbe existe principalement dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins, et fournit plus de 100 000 quintaux métriques.

Industrie. — Commerce. — Ce département renferme l'un des grands centres industriels de la France, Saint-Quentin. On y fabrique des batistes, des toiles de coton, des tissus laine et soie, du linge de table et des châles, des couvertures de laine, des tapisseries, etc.

Les verreries de Prémontré et de Folembay ont un juste renom, et la manufacture de Saint-Gobain jouit depuis Louis XIV d'une célébrité européenne. Enfin les oseraies, très-nombreuses, fournissent du travail à 6000 ouvriers.

Le commerce, alimenté par les produits du sol et de l'industrie, est considérable, et trouve dans les routes de terre, les voies navigables et ferrées des moyens faciles de s'étendre.

Routes. — Canaux. — Chemins de fer. — Ce département est desservi par 12 routes impériales, offrant un développement de 612 kilomètres, et dont la principale va de Paris à Bruxelles par Villers-Cotterets, Soissons, Laon, Vervins, La Capelle; par 30 routes départementales d'une longueur de 672 kilomètres, et par 2672 chemins vicinaux qui dépassent 5000 kilomètres.

Le département possède de nombreux canaux : 1° le canal de l'*Aisne-à-la-Marne*, qui commence à Béry-au-Bac, mais passe aussitôt dans le département de la Marne où il aboutit à Condé; 2° le canal de la *Sambre-à-l'Oise*, qui prend naissance dans le département du Nord, à Landrecies, franchit dans celui de l'Aisne la ligne de faite entre Evreux et Oisy, et descend l'Oise jusqu'à La Fère, sur une longueur de 53 830 mètres; 3° le canal de *Saint-Quentin*, qui commence à Cambrai, dans le département du Nord, entre dans le département de l'Aisne, où il reçoit presque aussitôt le canal des *Torrents*, déversoir des eaux pluviales du territoire de Bohain, puis il s'écarte de l'Escaut et par les souterrains de Riqueval et du Tron-

quoy, il franchit la ligne de séparation des bassins de l'Escaut et de la Somme, passe à Saint-Quentin, où il rejoint le canal de la Somme; de là, par la tranchée de Jussy, il pénètre dans le bassin de la Seine et va se terminer sur l'Oise; 4° le canal de *Manicamp*, qui n'a que 4851 mètres et a été creusé pour obvier à l'insuffisance des eaux de l'Oise; une écluse les élève à la hauteur du canal de Saint-Quentin et permet ainsi de passer de Chauny à Manicamp, où commence le canal latéral; 5° le canal *latéral à l'Oise* qui part de Manicamp, et, longeant la rivière jusqu'à Janville, abrège le trajet de 18 kilomètres.

Le département de l'Aisne est desservi par deux lignes principales des réseaux de l'Est et du Nord.

La ligne de l'Est de *Paris à Strasbourg* traverse sa partie inférieure, et n'y possède que 4 stations : Nogent-l'Artaud, Château-Thierry, Mezy et Varennes.

La ligne du Nord de *Paris à Erquelines* traverse l'angle N. O. du département, et dessert les stations de Chauny, Tergnier, Montescourt, Saint-Quentin, Essigny-le-Petit, Fresnoy-le-Grand et Bohain. Puis elle rayonne sur tout le département au moyen de 5 embranchements, qui sont : 1° celui de *Saint-Denis à Laon*, avec stations à Villers-Cotterets, Longpont, Verzy, Berzy, Soissons, Crouy, Margival, Anizy-Pinon, Chailvet-Urcell; 2° le sous-embranchement de *Soissons à Reims*, avec stations à Siry-Sermoise et Braisne; 3° celui de *Laon à Reims*, avec stations à Coucy, Saint-Erme et Guignicourt; 4° l'embranchement de *Tergnier à Laon*, avec stations à la Fère et Crepy-Couvron; et 5° celui de *Chauny à Saint-Gobain*, avec stations à Sinceny, Rond-d'Orlé et Barisis.

L'ensemble de ces diverses voies ferrées est de 227 kilomètres.

Deux nouveaux embranchements compléteront le réseau départemental en reliant Laon à Amiens par Tergnier, et Laon à Chimay par Vervins et Herion.

Histoire. — Le département de l'Aisne est célèbre par ses souvenirs historiques. Ce fut le centre de la Neustrie, le royaume de Soissons des fils de Clovis, ce fut le dernier domaine des successeurs de Charlemagne; c'est là que fut fondé le royaume des Francs mérovingiens par la bataille de Soissons; c'est là que fut fondé le royaume des Francs carlovingiens par la bataille de Testry; dans ce pays étaient les principales communes du moyen âge; comme toutes les cités picardes, ces villes subirent des sièges héroïques au xvi^e siècle; placé entre la Belgique et Paris,

sur la grande route des invasions, l'Aisne fut l'un des théâtres de la campagne de 1814, et les batailles de Château-Thierry, de Craonne, les sièges de Soissons et de Laon lui donnèrent un nouveau renom.

Avant la conquête romaine, les *Suessones*, les *Lauduni*, les *Viromandui* et les *Novioduni*, dont les noms ont laissé trace dans les appellations modernes de *Soissonnais*, *Laonnais*, *Vermandois*, *Noyonnais*, habitaient les divers territoires dont on a composé ce département.

Rome, après les avoir domptés, sut s'en faire des alliés dévoués, qu'elle enrichit, d'ailleurs, de routes et de monuments utiles. Elles les comprit dans la Belgique II^e. C'est dans cette contrée, à Soissons, en 486, que le général gallo-romain Syagrius tenta le dernier effort contre la conquête des Francs. Sous les successeurs de Clovis, Soissons devint l'un des centres du nouvel empire, le séjour de Chilpéric et de Frédégonde. Sous les Carlovingiens, son importance diminua, et Louis d'Outremer s'étant établi à Laon, cette ville devint la résidence des rois francs jusqu'en 991. Dans le démembrement de l'empire carlovingien, le pays se partagea en plusieurs seigneuries dont la principale fut le *Vermandois* qui fut réuni à la couronne des Capétiens par Philippe-Auguste; le *Valois*, le *Laonnais*, le *Soissonnais* restèrent à la couronne comme faisant partie du duché de France; la Champagne y fut réunie sous Philippe le Bel. Tous ces pays appartinrent directement aux Capétiens; ils n'eurent à subir aucune transformation pendant plusieurs siècles, mais ils furent ravagés successivement par les Anglais, par les Bourguignons, par les Espagnols, et cette dernière invasion donna lieu à la bataille et au siège de Saint-Quentin. Les habitants s'y montrèrent en toute occasion pleins d'un ardent patriotisme.

Pendant la Révolution, la population de l'Aisne prit ardemment parti pour les idées nouvelles, et elle fournit à cette grande époque quelques-uns de ses plus fougueux personnages.

En 1790, lorsque le territoire fut divisé en départements, on forma le département de l'Aisne avec une partie de la Picardie méridionale, une partie du Valois, et on le compléta avec une portion de la Brie champenoise.

Hommes célèbres. — Le département de l'Aisne compte un grand nombre d'hommes célèbres, mais il doit mettre au premier rang LA FONTAINE, né à Château-Thierry, en 1621